

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. DIDIER BARIANI

1. **Loi de finances pour 1997 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

OUTRE-MER (*suite*) (p. 2)

M. Gérard Grignon,
Mme Christiane Taubira-Delannon,
MM. François Asensi,
Léo Andy,
Henry Jean-Baptiste,
Léon Bertrand,
Ernest Moutoussamy,
Camille Darsières,
Claude Hoarau,
Pierre Petit,
Kamilo Gata,
André-Maurice Pihouée,
Patrice Tirolien,
Anicet Turinay,
André Lesueur.

M. Jean-Jacques de Peretti, ministre délégué à l'outre-mer.

Suspension et reprise de la séance (p. 30)

Réponses de M. le ministre aux **questions** de : MM. Jean-Paul Virapoullé, Gérard Grignon, Henry Jean-Baptiste, Claude Hoarau, Mme Christiane Taubira-Delannon, MM. André Lesueur, André-Maurice Pihouée, Pierre Petit, Anicet Turinay.

Etat B

Titre III. – Adoption (p. 36)

Titre IV (p. 36)

Amendement n° 91 de la commission des finances : MM. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial ; le ministre. – Rejet.

Amendement n° 165 de M. Moutoussamy : MM. Ernest Moutoussamy, le rapporteur spécial, le ministre. – Rejet.

Adoption du titre IV.

Etat C

Titres V et VI. – Adoption (p. 37)

Article 93 (p. 37)

M. le rapporteur spécial.

Adoption de l'article 93.

Après l'article 93 (p. 37)

Amendement n° 71 corrigé de M. Virapoullé : MM. Jean-Paul Virapoullé, le rapporteur spécial, le ministre, Camille Darsières. – Retrait.

Amendement n° 92 de la commission : M. le rapporteur spécial. – Retrait.

M. le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'un rapport** (p. 39).

3. **Dépôt d'un projet de loi adopté avec modifications par le Sénat** (p. 39).

4. **Ordre du jour** (p. 39).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. DIDIER BARIANI, vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

LOI DE FINANCES POUR 1997 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997 (n^{os} 2993, 3030).

OUTRE-MER (*suite*)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'outre-mer.

La parole est à M. Gérard Grignon, premier orateur inscrit.

M. Gérard Grignon. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué à l'outre-mer, mes chers collègues, la brièveté du temps de parole qui m'est accordé me conduit à formuler ce paradoxe : plus la durée de nos sessions s'allonge, plus notre temps de parole s'en trouve raccourci. A ce rythme, le parlementaire d'aujourd'hui pourra ainsi se définir par une formule tout autant paradoxale : orateur du silence dans un théâtre vide.

Cette remarque faite, je vais néanmoins, pendant les quatre minutes trente qui me restent, essayer d'évoquer un thème et d'y prêter des propos concrets.

Ce thème, monsieur le ministre, c'est l'emploi, la responsabilisation et la dignité par le travail.

L'emploi est une priorité du Gouvernement auquel vous appartenez. L'emploi est aussi inscrit en priorité au programme des élus de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Vous savez que, en avril 1994, nous avons hérité d'une situation difficile : arrêt total des activités de pêche, taux élevé du chômage, forte baisse des recettes douanières due au ralentissement des activités économiques et à la chute du dollar, nécessité de faire face uniquement par l'emprunt, en complément des investissements de l'Etat, aux gros travaux d'équipement.

Malgré cette conjoncture particulièrement dramatique, l'activité économique s'est maintenue ces deux dernières années. Le taux de chômage est tombé, au cours des meilleurs mois de l'année, à un niveau plus bas que jamais, et certains projets concrets commencent à émerger.

Tout cela s'est fait, grâce à l'excellent partenariat qui s'est noué entre la collectivité territoriale et l'Etat.

Certes, tout n'est pas parfait, loin de là, et la route sera encore longue. En effet, les choses sont – nous le savons, vous et moi – fragiles et il est nécessaire d'aller plus loin.

C'est pourquoi je souhaite vous interroger sur certaines dispositions ou certains financements devant contribuer au développement de la politique de l'emploi menée dans l'archipel.

Monsieur le ministre, 230 Saint-Pierrais et Miquelonnais, jeunes boursiers du conseil général, font actuellement leurs études en France métropolitaine. Ces jeunes souhaitent souvent revenir travailler au pays. A Saint-Pierre-et-Miquelon, les choses, de par leurs faibles dimensions, sont aisément cernables, contrôlables.

Je souhaite, monsieur le ministre, qu'une véritable photographie de la fonction publique dans l'archipel soit établie. Il importe de prévoir, de promouvoir les emplois à pourvoir dans les cinq années qui viennent, que des dispositions soient prises pour mettre en place de véritables actions de formation afin de permettre la promotion interne et de donner aux jeunes qui le désirent la possibilité de se présenter aux concours, y compris en catégorie B, localement et dans les meilleures conditions. C'est une question de dignité et de responsabilisation de la jeunesse locale. Avez-vous l'intention d'aller dans cette direction ?

Le secteur industriel de la pêche et de la transformation du poisson, c'est 170 emplois dont l'archipel ne peut absolument pas se passer actuellement.

De plus, je suis convaincu, même s'il est évident que si l'activité de la pêche sera demain très différente de ce qu'elle fut hier, que le jour approche où, à nouveau, par la conjonction des décisions prises au sein du conseil consultatif franco-canadien et à l'OPANO, la possibilité d'apport d'une matière première fraîche, même en quantité réduite, sera possible.

En attendant, il faut tenir. Jusqu'à présent, cela s'est fait grâce à l'action du Gouvernement. Les Saint-Pierrais et les Miquelonnais souhaitent conserver une technique et un savoir-faire en travaillant dans leur usine.

Le Gouvernement continuera-t-il en 1997 à apporter le soutien indispensable au maintien de ces activités ?

Dans le même secteur, monsieur le ministre, réapparaît annuellement le problème des huit agents observateurs embarquant sur les coquilliers canadiens dans le cadre de l'arrangement administratif franco-canadien sur les pêches conclu en décembre 1994.

Les rumeurs les plus alarmantes circulent régulièrement sur leur situation. Ces huit postes seront-ils reconduits au titre de 1997 ?

Par ailleurs, quel moyen de contrôle et de surveillance de la zone économique exclusive sera mis en place en 1997 ?

S'il s'agit d'un bateau nouveau, définitivement attaché à l'archipel, est-il envisagé d'y affecter des marins locaux, malgré le problème posé par le statut des personnels, comme nous l'avait promis le Président de la République lors de l'entretien qu'il nous avait accordé en juin 1995 ?

Monsieur le ministre, je souhaite vous interroger également sur la mise en place en place des crédits de paiement relatifs aux grands équipements.

En ce qui concerne la piste aéroportuaire, les travaux seront pour la part dont le conseil général est maître d'ouvrage, définitivement terminés au cours du premier semestre de 1997. Le solde des crédits de paiement de l'Etat au titre de 1997, soit 15 millions de francs, sera-t-il effectivement versé ?

Le conseil général vient de prendre une délibération entérinant le plan de financement du port de Miquelon. Cette opération importante pour Miquelon, qui commence cette année, nécessitera dès le début de 1997 la mise en place des 5 millions prévus au contrat de plan au titre du FIDOM général. Les dispositions budgétaires à cet égard seront-elles prises ?

Le conseil d'administration de l'hôpital vient de prendre sa décision quant à la construction du nouvel hôpital et à son lieu d'implantation. Pour avoir visité l'établissement actuel, vous savez que cette opération est non seulement nécessaire mais d'une impérieuse urgence. Serez-vous en mesure dès 1997 de déléguer en crédits de paiement les 5 millions inscrits au contrat de Plan au titre du FIDOM ?

Malgré ses impératifs besoins en équipements et en grosses infrastructures, l'archipel ne peut fonder sa politique de l'emploi sur un perpétuel renouvellement de la commande publique.

C'est pourquoi l'agence de développement créée par le conseil général et cofinancée par l'Etat joue un rôle fondamental. Son action dans la diversification économique se fait déjà sentir et des projets concrets créateurs d'emplois à long terme sont en passe d'aboutir. Cette action nécessite le cofinancement de l'Etat à hauteur d'un million de francs par exercice budgétaire, que, je l'espère, vous me confirmerez.

Monsieur le ministre, je voterai votre budget, car dans la conjoncture difficile qui est celle de la France, il s'agit d'un bon budget. Je le voterai parce que nous sommes sur la voie des bonnes décisions, même si les effets n'apparaissent pas aussi rapidement que nous le souhaiterions. Pour Saint-Pierre-et-Miquelon, un certain nombre de décisions importantes ont été prises. Le financement des grosses infrastructures en partenariat avec la collectivité territoriale a été assuré jusqu'à présent, l'entrée à l'OPANO, l'ouverture de la liaison aérienne avec Saint-Jean de Terre-Neuve, l'agrément qui vient d'être donné à l'important dossier Medafret, le soutien aux activités de pêche sont autant de décisions fondamentales prises par le Premier ministre et sous votre impulsion, monsieur le ministre.

En retour, vous pouvez compter sur ma fidélité. Car ces décisions visent un objectif : des citoyens responsabilisés dans une collectivité responsable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme Christiane Taubira-Delannon.

Mme Christiane Taubira-Delannon. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, à la page 11 de son rapport écrit, M. Virapoullé, citant une note du ministère, nous informe, à propos du fossé entre les autorisations de programme et les crédits de paiement, qui semblerait d'ailleurs une des causes de la suppression prochaine du FIDOM décentralisé, qu'il y a divergence entre

le ministère des finances et le ministère de l'outre-mer, les écarts ne correspondant pas de manière automatique à la couverture réelle de chacune des opérations.

Alors que, chez moi, on croit que qui peut le plus peut le moins et que, normalement, les soustractions devraient donner les mêmes différences, qu'elles soient faites par un ministère ou par un autre, apparemment – et que les fonctionnaires n'en prennent pas ombrage, car c'est juste de la cordiale ironie ! – les résultats ne sont pas tout à fait les mêmes.

Cela étant, je ne voudrais pas vous froisser, et je ne voudrais pas que vous quittiez la salle en signe de protestation, parce que, du coup, on ne se retrouverait pas assez nombreux pour faire une partie de « boule au trou ». (*Sourires.*)

Donc, ces écarts entre les chiffres nous laissent tout à fait perplexes.

En tout cas, cela pose d'emblée le problème de fond, à savoir de quoi nous discutons cet après-midi. Nous discutons, monsieur le ministre, de votre budget et j'allais dire de vos missions, sacrées si je me réfère au chapitre dithyrambique que M. Jean-Paul Virapoullé vous a consacré dans son rapport.

Je t'ai déjà dit, Jean-Paul, que, parfois, tu en fais un peu trop ! (*Rires.*)

Donc, nous discutons des 12 % de désengagement de l'Etat, les 88 % restants – je souligne le « restants » – étant engloutis dans toute une série d'autres budgets ministériels. Il est vrai qu'il nous reste le loisir d'assister à toutes les discussions budgétaires dans tous les détails, d'essayer de détecter les parts qui sont censées nous revenir. Une chatte n'y retrouverait pas ses petits ! Mais qu'à cela ne tienne ! Nous ne sommes pas des chats.

Donc, pour être sûrs de ce dont nous parlons, je crois qu'il est bon de rappeler – parce que, moi-même, je ne suis pas spécialement éblouie par l'importance du budget – qu'il finance quand même le fonctionnement de l'administration centrale et des services déconcentrés de l'Etat à environ 22 %.

Il y a en plus, quand même, un certain nombre de lignes budgétaires qui me paraissent d'une audace admirable.

Par exemple, la prime à la création d'emplois consacrée aux entreprises tournées vers l'exportation.

En 1995, aucune d'entre elles n'en a réclamé le versement. Pour 1996, 500 primes avaient été budgétisées. Puisque nous avons gentiment brocardé M. Virapoullé, reconnaissons-lui le courage d'avoir précisé que le rapport 1995 n'est pas disponible et que le rapport 1996 ne l'a été que ces tout derniers jours. Donc, difficulté d'étudier les choses !

Et pourtant, monsieur le ministre, vous avez dit très clairement que vos priorités pour ce budget sont l'emploi et le logement social. Alors, examinons ensemble la situation de l'emploi.

Je vous avouerai que j'ai étudié avec beaucoup d'attention un certain nombre de documents, tels que, par exemple, le rapport annuel de l'IEDOM, les dossiers de l'INSEE, le rapport commandité par la FEDOM au cabinet Andersen, le rapport DME commandité par les trois chambres de commerce, le bilan sur la loi d'application Perben et les rapports parlementaires. J'ai évidemment scrupuleusement évité les documents qui n'existent pas, à savoir les rapports que le Gouvernement avait promis au Parlement.

Dans tous ces documents, il apparaît que l'emploi est un souci commun et une préoccupation majeure.

Et pour ma part, j'ai le sentiment qu'il y a en quelque sorte deux moteurs à insertion – d'une part, le RMI, d'autre part, les CES, CIA, CIE, CRE, qui sont en diminution, d'ailleurs – il y a un moteur à investissements, la loi Pons.

Alors, voyons peut-être pour commencer, les formules d'insertion, en posant quand même tout d'abord que la solidarité est une obligation morale et civique, et qu'il est heureux que l'imagination ne soit pas en panne lorsqu'il s'agit d'établir des réponses différenciées à une même injustice, à savoir l'inégalité des chances dans nos sociétés.

Mais, au-delà des statistiques, il y a ces hommes et ces femmes, des jeunes mais aussi des moins jeunes, à qui la société ne sait plus dire à quel point ils sont utiles et précieux, à quel point leur enthousiasme de jeunes et leur expérience d'adultes sont des atouts et comme il est injuste qu'ils ne puissent pas les mettre au service de tous dans des conditions d'épanouissement pour eux.

Sachons en tout cas au moins leur dire, s'agissant du tapage fait autour de la fraude sur le RMI, que cette fraude est certainement scandaleuse, mais que ce tapage est sans doute excessif, parce que cette fraude reste marginale puisqu'elle n'atteint pas 7 % et qu'elle ne doit pas les entacher tous.

Mais, pour en revenir à la validité des chiffres qui fondent l'appréciation que nous avons des situations de non-emploi, comment ces chiffres peuvent-ils être exhaustifs dans des sociétés où l'économie informelle est tellement vivace, où le sens de la dignité individuelle et sociale a généré des astuces multiples en tant que cache-misère et où la solidarité familiale est tellement active ?

A ces chiffres du chômage, il nous faut en plus ajouter des indicateurs de détresse que sont les taux d'alcoolisme, de toxicomanie, de suicide, certaines formes de délinquance et des comportements suicidaires aussi tels que par exemple les « tirages » de mobylettes auxquels s'adonnent les jeunes. Et tous ces indicateurs sont en croissance.

Pourtant, l'effort de l'Etat est soutenu. Il est tellement soutenu que nous ne parvenons pas toujours à consommer tous nos crédits.

Par exemple, pour les trois quarts de l'année 1996, 34 % seulement des contrats d'insertion par l'activité ont été consommés en Guyane, et une moyenne de 45 % pour l'ensemble de l'outre-mer.

Alors, où sont les nœuds ? Et si le chemin que nous avons pris, que nous prenons n'était pas le bon ? Et si l'on considérait en fait les richesses de tous nos territoires ? La première richesse étant d'abord la force et la qualité humaine. Ensuite, cette diversité culturelle qui nous prédispose à l'ouverture sur le monde, et d'abord sur nos voisins, donc une capacité à bâtir des économies régionales. Et puis nos richesses naturelles. Et pour m'en tenir à la Guyane, ces ressources renouvelables abondantes, dans la mer, le sol, la forêt, les ressources non renouvelables précieuses dans le sous-sol : l'or, le diamant.

Et si tout cela était le fond du problème ? Et si, en fait, logiquement, naturellement, simplement, nous avions plutôt des ambitions de développement durable que du goût pour la précarité, pour les emplois précaires ? Parce que, dans le fond, aussi originales et généreuses que soient ces formules, ce sont des formules frappées de précarité : sept mois pour les CIE, six mois pour les CAE, ou l'inverse, mais en tout cas, fondamentalement, la précarité !

Il y a sans doute mille chemins pour sortir de cette précarité, mille chemins pour sortir de l'assistanat, mais il y a une seule exigence : la nécessité de construire des entreprises, des sociétés avec des activités créatrices qui seraient elles-mêmes productrices d'emplois.

Et si nous considérons ce fameux moteur à investissement qu'est la loi Pons ? Au-delà de l'ardeur fervente de ses défenseurs, dont certains sont illustres, je m'en tiendrai aux aspects mesurables et vérifiables de cette loi.

Les chiffres sont là. Ils parlent. Je vous ai parlé de ces rapports de la Fédération des entreprises des DOM et des chambres de commerce. Je note d'ailleurs en passant que, dans le rapport de la FEDOM, il est dit clairement que, faute de temps, les entreprises guyanaises n'ont pas pu être entendues et que, par conséquent, elles ne participent pas au panel. C'est édifiant ! Mais enfin, passons !

Comment a fonctionné ce moteur à investissements ? Apparemment de façon satisfaisante. Effectivement, les chiffres le prouvent. Les PIB sont en hausse, la production dans certains secteurs l'est, la consommation l'est encore plus, et, surtout, le tissu économique semble s'être modernisé, ce qui ajoute de la qualité à la quantité.

Les points de vue convergent. Quels que soient les rapports, la loi Pons est considérée comme saine et efficace. Et, monsieur le ministre, vous en êtes convaincu aussi, puisque vous ajoutez que la procédure d'agrément est irréprochable en termes de transparence.

Alors, on peut considérer – c'est d'ailleurs écrit dans ces rapports – que la loi Pons a été « globalement positive » pour l'économie de l'outre-mer. Je trouve d'ailleurs que l'adverbe « globalement » a beaucoup de charme, parce que, chez moi, quand on dit que le riz est « globalement » cuit, cela veut dire qu'il reste quelques tranches intermédiaires de grains non cuits ! (*Sourires.*) Donc, la loi a été « globalement satisfaisante » !

Pour ma part, je suis tout à fait prête à admettre que, juridiquement, c'est un dispositif astucieux, qu'économiquement, il est efficace, y compris pour les chantiers navals français, qu'il est réputé financièrement neutre. J'ajouterai – mais c'est sans doute là preuve de ma mauvaise foi – que, par ces temps d'effort de résorption des déficits budgétaires, donc de contribution demandée à tous et, toutes proportions gardées, un petit peu plus aux plus vulnérables, se contenter de la neutralité financière relève d'une ambition fort modeste.

En tout cas, elle semble juridiquement astucieuse, économiquement efficace, financièrement neutre.

Elle est très probablement politiquement gratifiante.

Mais est-elle moralement défendable ?

Dans des économies où, depuis vingt ans, le taux de couverture des importations par les exportations continue à varier de 12 à 16 %, où le taux d'alphabétisation décroît, particulièrement en Guyane, où le taux de chômage augmente, où les comportements hors la loi se multiplient, où les crises se succèdent, où les lycéens sont obligés de descendre dans les rues pour exiger les moyens de travailler, peut-on considérer que cette loi Pons et quelques-unes qui lui ressemblent ont été, sont moralement défendables ?

Il faut savoir qu'avant la loi Pons, qui a déjà dix ans d'âge, d'autres lois ont reposé sur le même principe dérogatoire. Dès 1952, soit à peine six ans après la départementalisation, donc l'assimilation, il s'est trouvé des esprits éclairés pour considérer qu'il était utile de sortir l'outre-mer du droit commun, qu'il fallait l'extraire du statut partagé en le dotant de toute une panoplie de dis-

positifs dérogatoires et en s'engageant sur la voie large et lisse des réductions d'impôts, des primes en tout genre : 40 %, éloignement, moustiques, etc.

Ces lois ont-elles été sociologiquement bénéfiques ? Peut-être n'était-ce pas leur rôle ! Mais quel est le nôtre ? Consiste-t-il à entendre essentiellement ceux qui peuvent s'exprimer, à confondre la bonne santé de quelques milieux d'affaires avec celle de nos sociétés, à entendre ceux qui peuvent par fax, par téléphone, par rapports, par brochures, par plaquettes, par voyages exprimer leurs besoins, leurs droits et leurs désirs et à faire la sourde oreille à ceux qui n'en ont pas les moyens, à ne pas entendre suffisamment les exigences, somme toute fort raisonnables, de la jeunesse, les attentes des PME, les appels des artisans ? Les flambées sporadiques que nos pays connaissent sont essentiellement des signaux du mal-être général et une quête de sens aux actes publics.

Dans ces dysfonctionnements multiples, les hommes et les femmes de l'outre-mer, dont on aurait tort de sous-estimer l'imagination, la combativité face à l'adversité, la résistance au découragement, s'interrogent tout de même sur l'essentiel, à savoir ce cheminement commun, nourri par une histoire qui n'a pas toujours été glorieuse, mais qui a su parfois être grandiose.

Dans cette ambiance glauque, la voix la plus forte que nous entendons depuis quelque temps est celle de l'homme le plus « borgné »... le plus borné, voulais-je dire, de toute façon, il est les deux. En face, il n'y a rien qu'un silence tellement pesant pour nous autres d'outre-mer et pour nos compatriotes, ici. Alors, nous nous interrogeons.

Je me permettrai de conclure en citant Félix Eboué, l'homme de l'appel du Tchad, l'homme de Brazzaville, qui a donné un territoire à la Résistance. Il invitait nos pères et nos mères à jouer le jeu. Et « jouer le jeu, c'est piétiner les préjugés, tous les préjugés, apprendre à baser l'échelle des valeurs uniquement sur les critères de l'esprit. Jouer le jeu, c'est s'astreindre à être vrai envers soi pour l'être envers les autres ».

Monsieur le ministre, j'ai la conviction, pour ma part, qu'il y a de nombreuses vérités en outre-mer qui doivent cesser d'être ensevelies. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. La parole est à M. François Asensi.

M. François Asensi. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avec un budget de 4,86 milliards de francs pour 1997, la quasi-stagnation des crédits du ministère de l'outre-mer par rapport à 1996 s'inscrit dans le cadre de la réduction des déficits publics.

Le projet de budget que vous nous proposez, monsieur le ministre, et la politique qu'il reflète ne seront pas à la hauteur des enjeux de l'outre-mer. Votre choix de reconduire les crédits d'une année sur l'autre ne résoudra pas les problèmes structurels auxquels ces sociétés ont à faire face depuis des décennies. Pire, il ne fera que renforcer l'actuelle situation de fait qui perpétue des relations de dépendance de type colonial entre la métropole et l'outre-mer.

Le vote, en 1946, de la loi de départementalisation, qui devait résorber l'écart économique et social entre les départements d'outre-mer et la métropole, avait fait naître un grand espoir. Cinquante ans plus tard, on ne peut guère se satisfaire du résultat. L'économie locale se dégrade d'année en année et les transferts publics n'ont pas cessé d'augmenter.

Les spécificités de ces départements sont systématiquement définies et traitées politiquement comme des handicaps, sans voir en eux des territoires originaux, marqués par une histoire coloniale.

Les sommes engagées ne servent malheureusement pas à organiser les productions locales, ni à créer les conditions d'un développement économique. Elles servent à maintenir artificiellement la capacité de consommation des ménages.

Cette politique de transferts financiers, menée par les gouvernements successifs, n'est pas parvenue à établir une égalité entre la situation économique et sociale de la métropole et celle qui existe dans les départements d'outre-mer.

La volonté d'égalité sociale sera un échec si elle n'est pas accompagnée de profondes réformes de structures permettant de créer les conditions d'un développement équilibré et de répondre aux besoins spécifiques de la population domienne.

En raison du type de relations que la métropole entretient toujours avec les DOM, nous ne pouvons pas attendre de vos orientations budgétaires, monsieur le ministre, qu'elles créent les conditions d'un développement économique et social porteur de progrès.

En Guadeloupe, l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et culturels, rassemblés à l'occasion des assises guadeloupéennes, fait le constat d'un marasme sans précédent. Les mesures prises ces dernières années n'arrivent pas à inverser la tendance au déclin. La banane, premier produit d'exportation en volume, donne l'exemple même de la mauvaise santé de l'agriculture, et ce malgré la mise en œuvre de l'organisation commune du marché.

En Martinique, le ralentissement de l'activité dans les principaux secteurs économiques s'est poursuivi dans un contexte concurrentiel exacerbé, la banane restant toujours la principale ressource économique de l'île.

En Guyane, il est regrettable que l'activité spatiale ne profite pas au territoire qui connaît de graves inégalités de développement, cela a déjà été dit.

La Réunion détient un record national avec un taux de chômage de près de 40 %. Dans la fonction publique, le rattrapage du nombre de postes et la titularisation de nombreux agents communaux restent à faire.

Les territoires d'outre-mer rencontrent eux aussi de nombreuses difficultés.

En Nouvelle-Calédonie, la croissance est inégalement répartie et le rééquilibrage entre le Nord, à majorité Kanak, et le Sud, à majorité européenne, est loin d'être acquis.

Pour résoudre les problèmes posés par l'exploitation des richesses en minerais de nickel, qui représentent 25 % des richesses mondiales, le Gouvernement doit soutenir le projet d'implantation d'une usine de traitement de nickel dans le Nord, notamment en levant les obstacles à l'acquisition par la société minière du Sud Pacifique du gisement minier de Tiébaghi.

Des incertitudes existent toujours sur le statut de l'île, auxquelles votre Gouvernement devra répondre, en reconnaissant notamment que la colonisation a porté atteinte à la dignité du peuple kanak.

Quant aux autres territoires – Wallis-et-Futuna, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Polynésie française – l'absence d'action publique volontariste en faveur de leur développement économique reste préoccupante pour leur avenir.

Relancer la filière canne-sucre-rhum ; consolider les économies tropicales ; recourir plus fortement aux fonds structurels européens ; redéfinir les relations de l'outre-mer à la métropole par la mise en place, par exemple, d'une assemblée unique dotée de compétences et de moyens, ainsi que de prérogatives spécifiques vis-à-vis de l'Union européenne ; mettre en œuvre de vraies réformes de structures : tels pourraient être les axes d'une politique alternative à celle conduite depuis plusieurs années.

Il est urgent, monsieur le ministre, de dresser un bilan des effets de la loi de juillet 1994 et de ceux de la loi de défiscalisation qui offre une multitude d'avantages pour les fortunes en mal de paradis fiscaux.

Enfin, élu de la Seine-Saint-Denis, un département où vivent et travaillent de nombreuses personnes originaires des DOM, élu des villes de Tremblay-en-France, Sevran et Villepinte, je souhaite profiter de la discussion budgétaire pour aborder très brièvement les problèmes auxquels sont confrontés les Domiens de la métropole. Leur situation est marquée par de graves difficultés dont je peux témoigner. Ils font partie de ceux de nos compatriotes les plus durement touchés par le chômage, l'exclusion et le racisme. Afin de conserver des liens familiaux et culturels avec leur région, ils tiennent au maintien de leurs congés bonifiés qui, ces derniers mois, ont souvent été remis en question par certaines collectivités territoriales – et je ne mets pas en cause le Gouvernement sur ce point.

Pour que la France porte un regard différent sur l'histoire de ses relations avec les DOM-TOM, condition essentielle pour redéfinir une politique à leur égard, je souhaite que notre assemblée examine prochainement une proposition de loi déposée par le groupe communiste, tendant à instaurer une journée pour la commémoration de l'abolition de l'esclavage en France métropolitaine.

En conclusion, monsieur le ministre, les députés communistes réclament une autre approche des réalités de l'outre-mer. Elle passe bien entendu par un soutien public fort, mais aussi, et surtout, par un réexamen des relations que la métropole entretient avec ces territoires du bout du monde. Pour toutes ces raisons, nous ne pourrions voter votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe République et Liberté.*)

M. le président. La parole est à M. Léo Andy.

M. Léo Andy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes collègues, lors des assises de l'égalité sociale du 9 février dernier, le Gouvernement a affirmé fortement son engagement en faveur du développement économique de l'outre-mer. Encore faudrait-il que ses propos soient suivis d'effets sur le terrain. Je conviens, monsieur le ministre, que ce n'est pas par un coup de baguette magique que l'on peut régler les problèmes de nos départements, mais je dois vous dire ma déception à la lecture de votre projet de budget, qui ne permettra en aucun cas d'aller dans le sens de l'objectif fixé.

En effet, l'outre-mer n'échappe pas à la logique de l'austérité et du désengagement de l'État qui caractérise le projet de loi de finances pour 1997 et qui aggravera tous les maux économiques et sociaux dont souffre déjà notre pays. Le résultat de cette logique dans les DOM est d'autant plus à redouter que la population subit avec encore plus d'acuité qu'en métropole les effets de la crise, accentuée par le retard de développement.

Ainsi, les dotations en faveur des DOM, tous ministères confondus, sont en baisse en francs courants en ce qui concerne les autorisations de programme et en francs

constants pour ce qui est des crédits de paiement. Quant au budget de votre ministère, il stagne au niveau de celui de l'an dernier, ce qui représente de fait une diminution en francs constants d'environ 1,4 % compte tenu de l'inflation.

Pour mon département, la baisse est encore plus marquée : moins 300 millions en crédits de paiement et moins 108 millions en autorisations de programme.

Mais on observe surtout que les crédits pour les chapitres essentiels tels que le FIDOM, le logement et l'action sociale, sont en chute libre.

Ainsi, pour le FIDOM, les autorisations de programme baissent de 25 % et les crédits de paiement de 40 %. De plus, la section décentralisée a disparu sans aucune justification claire. De surcroît, nous ne savons pas dans quelles conditions le rattrapage du retard des crédits de paiement, que vous chiffrez vous-même entre 8 et 9 millions de francs, sera effectué.

Vous savez, monsieur le ministre, ce que signifient ces chiffres pour l'économie locale. Les différents secteurs d'activité, dont les bilans étaient déjà dans le rouge, vont être sérieusement touchés par ces coupes claires, d'autant que les collectivités locales ont de moins en moins les moyens de soutenir l'économie. Rappelons qu'à l'instar des collectivités métropolitaines, celles de l'outre-mer doivent faire face depuis des années à une baisse des dotations de l'État, qui les contraint à une hausse souvent importante de la fiscalité locale ou à une diminution soit des services rendus à la population, soit des investissements.

Ainsi, de nombreux bâtiments scolaires gravement endommagés par les catastrophes naturelles ou hors normes depuis des années n'ont pu être réhabilités. D'ailleurs, les manifestations organisées à la rentrée scolaire par les parents d'élèves et les enseignants pour protester contre l'état de ces bâtiments, qui menace la sécurité de nos enfants, contre les classes surchargées et l'insuffisance des postes témoignent d'un ras-le-bol et d'une légitime inquiétude face à la dégradation de ce service public fondamental qu'est l'éducation nationale.

Dans le même ordre d'idées, je dois vous signaler, monsieur le ministre, que les dépenses relatives au transport scolaire laissées à la charge des collectivités et des familles sont devenues insupportables. Tout cela est la conséquence de l'inadéquation entre le transfert des compétences et celui des moyens financiers.

Ce désengagement de l'État a par ailleurs précipité le secteur du bâtiment et des travaux publics au bord de la crise. Comme vous le savez, ce secteur est un gros pourvoyeur de main-d'œuvre ; or la restriction des commandes publiques a entraîné la fermeture de nombre d'entreprises ou poussé certaines à licencier massivement. Cette année, 1 200 postes sont supprimés. Les problèmes sont encore plus critiques pour les artisans et les petites entreprises qui éprouvent les pires difficultés dans l'application du régime de la garantie décennale, faute de pouvoir contracter une assurance. Le ralentissement des constructions de logements que laisse prévoir votre budget ne manquera pas d'aggraver la situation.

Aussi, comment ne pas s'inquiéter de la baisse des moyens affectés à la LBU, le ligne budgétaire unique, qui sont purement et simplement reconduits en autorisations de programme et diminuent de 25 % en crédits de paiement ; soit dit en passant, on est bien loin de l'engagement du président de la République qui souhaitait doubler la LBU en cinq ans ! Or, en Guadeloupe, les besoins sont évalués à 6 000 logements supplémentaires par an

jusqu'en l'an 2005 pour résorber la demande, alors que, actuellement, seulement environ 3 000 logements par an sortent de terre.

Mais surtout, l'Etat va ponctionner 50 % de la collecte du 1 % logement pour financer les aides à la pierre. Cela équivaudra à un nouveau manque à gagner pour le logement social chez nous. Le comité interprofessionnel du logement de Guadeloupe sera contraint à réduire son rôle de prêteur aux opérateurs-constructeurs, d'une part, pour la construction de logements locatifs sociaux, et aux salariés, d'autre part, pour acheter, construire ou améliorer leur résidence principale. Au vu de la situation catastrophique de l'habitat outre-mer, ne serait-il pas souhaitable que les comités interprofessionnels du logement des DOM soient exonérés de ce prélèvement ?

J'ajoute que la baisse des investissements des collectivités locales et des entreprises touchées par la crise se traduira automatiquement par une hausse du chômage qui affecte déjà, comme vous le savez, 27 % de la population active de mon département et touche surtout les jeunes. Selon la direction départementale du travail et de la main-d'œuvre, le nombre des demandeurs d'emploi a progressé d'environ 4 % sur un an. On voit là, monsieur le ministre, les limites du dispositif de la loi Perben en faveur de l'emploi outre-mer.

En ce qui me concerne, je regrette la diminution des contrats emploi-solidarité, les CES, au sein de l'enveloppe consacrée à l'insertion. Certes, la mise en œuvre des contrats d'insertion par l'activité, les CIA, complète le dispositif des CES, mais la recherche d'une insertion dans l'emploi marchand que vise les contrats d'accès à l'emploi, les CAE, se heurte malheureusement à la faible capacité d'absorption de ce secteur. De ce fait, et l'expérience outre-mer le montre, les CES et maintenant les CIA permettent d'offrir une activité à un maximum de jeunes qui autrement seraient frappés par l'exclusion. N'oublions pas que cette exclusion touche déjà nombre de jeunes diplômés.

Dans ce contexte, la baisse des crédits de 14,5 % pour la formation et la préformation et de 15 % pour l'action sociale et les activités sportives et de jeunesse ne peut que faire naître la plus grande inquiétude.

Avant de terminer, je souhaiterais évoquer quelques dossiers déterminants pour l'avenir économique des DOM. Le premier a trait à la pêche dans l'arc antillais, problème que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer en séance publique. Je vous rappelle que l'Union des marins pêcheurs de la Guadeloupe a tiré la sonnette d'alarme sur les conséquences des cinquante jours d'arrêt forcé pour les familles des pêcheurs à la suite des incidents liés au problème de la délimitation des zones de pêche avec Antigua. Avez-vous l'intention, monsieur le ministre, de satisfaire aux demandes des pêcheurs visant à obtenir l'indemnisation de cette cessation d'activité et le remboursement du matériel perdu ou dégradé ? Par ailleurs, ne pensez-vous pas qu'il est urgent de procéder à une restructuration du secteur de la pêche, grâce notamment à une organisation du marché et une modernisation de la flotte ?

Permettez-moi de vous dire que, contrairement à ce que vous m'aviez répondu lors de la séance des questions au Gouvernement du 8 octobre dernier à propos du contentieux avec les autorités antiguaises, les initiatives isolées, prises à la hâte localement et dans l'impréparation la plus totale par le représentant de l'Etat et l'exécutif régional, n'ont rien apporté, sinon une aggravation de la confusion. En lieu et place de cette gesticulation médiatique, nous aurions préféré dans ce domaine une réelle

négociation globale pour une politique commune de la pêche dans la zone. Pour être durable, l'accord doit se faire entre les Etats de la Caraïbe, l'Europe et la France, avec la participation des collectivités et des pêcheurs guadeloupéens.

Mais par-dessus tout, nous avons besoin d'une véritable coopération entre les départements français d'Amérique et les pays du bassin caraïbe dans le but de créer un espace économique, social et culturel viable. Là aussi, force est de constater l'absence de tout résultat, le vide et l'inefficacité totale de la « mission » confiée dans ce domaine au président du conseil régional de la Guadeloupe.

Enfin, après le choix unilatéral du Gouvernement concernant la restructuration de l'industrie sucrière autour de Gardel, choix qui commence à montrer son côté néfaste et qui fait craindre la disparition à terme de ce secteur, nous voilà confrontés à la crise de la banane. Il s'agit d'un gros dossier de l'actualité économique du département, que j'ai déjà évoqué à maintes reprises ici même. La chute des cours de cette production et les attaques contre l'OCM banane inquiètent au plus haut point l'ensemble des acteurs socio-économiques et politiques des Antilles. Je voudrais que vous nous indiquiez si le Gouvernement est prêt à faire face résolument à la pression de certains de ses partenaires européens et des États-Unis, qui veulent complètement dénaturer le régime de l'OCM banane fondé sur la préférence communautaire. Toutes les Antilles attendent votre réponse.

Au-delà de cette question, se pose celle, encore plus cruciale, de la reconnaissance du caractère spécifique des régions ultrapériphériques au sein du traité de l'Union européenne. L'enjeu de ce débat est bien d'obtenir, d'une part, la prise en compte des difficultés particulières de ces régions et, d'autre part, à partir de là, un fondement juridique garantissant leur droit à déroger aux règlements communautaires, trop limité dans le cadre de l'actuel article 227-2 du traité de Rome.

La dernière initiative ibérique dans ce domaine, soumise à la Conférence intergouvernementale, semble présenter un recul significatif par rapport à la situation existante, qui permet à nos départements de bénéficier de l'octroi de mer et de la fiscalité sur le rhum. Compte tenu de l'importance du dossier, je souhaiterais connaître les initiatives prises par le Gouvernement pour défendre les intérêts français et trouver avec nos partenaires Espagnols et Portugais une position commune, ce qui ne pourrait que renforcer notre demande pour une modification du traité de Rome.

Comme vous le voyez, monsieur le ministre, nos préoccupations sont nombreuses et nos inquiétudes grandes pour l'avenir de nos régions. Mais nous n'avons pas l'impression que le gouvernement auquel vous appartenez ait, malgré ses déclarations d'intention, pris pleinement la mesure des problèmes, ni, surtout, qu'il ait adopté la bonne méthode pour les régler.

Le projet de budget qui nous est présenté aujourd'hui en est la preuve. Je n'y vois nullement la voie du progrès et du développement pour la Guadeloupe, et je le constate avec amertume ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Henry Jean-Baptiste.

M. Henry Jean-Baptiste. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, puisqu'il faut, en cinq minutes, aller à l'essentiel, je dirai que ce projet de

budget me paraît répondre, de manière satisfaisante, aux contraintes, que nous connaissons tous, de la situation financière de l'Etat ainsi qu'aux objectifs de développement que nous poursuivons ensemble.

En reconduisant les crédits inscrits dans la loi de finances initiale pour 1996, ce budget maintient – pratiquement, il les reconduit – les moyens du ministère de l'outre-mer. Dans le contexte actuel de réduction généralisée de la dépense publique, ce premier résultat doit, sans doute, beaucoup à vos mérites personnels, monsieur le ministre. Encore faut-il, cependant, que les délégations de crédits et leur mise en œuvre ne soient pas, comme on l'a vu trop souvent, et cette année encore, entravées par diverses décisions de suspension ou de redéploiement, de gel ou d'annulation, dont l'effet est évidemment de réduire la signification et, surtout, la portée de la prévision comme de l'autorisation budgétaires.

D'autre part, votre budget, vous le savez mieux que personne, ne représente plus qu'un pourcentage limité du volume global des transferts publics vers l'outre-mer. Il demeure que vos moyens budgétaires ont une fonction irremplaçable d'entraînement, de coordination, de complément et, parfois, de stimulation. C'est dire que, bien au-delà des chiffres ou des lignes de crédits, l'examen et le vote du budget de l'outre-mer nous fournissent l'occasion, sinon unique, du moins privilégiée, d'évoquer l'ensemble des problèmes d'organisation institutionnelle et administrative, ou de développement économique et social, de nos territoires.

Dans le même sens, les mesures et les pratiques actuelles de rigueur budgétaire nous commandent de clarifier et de mieux cerner nos priorités et nos urgences.

En d'autres termes, votre projet de budget, monsieur le ministre, nous propose quatre orientations prioritaires. Nous y souscrivons et c'est dans ce cadre que Mayotte souhaite se situer, mais en précisant davantage ses propres objectifs.

J'ai évoqué la perte de signification ou de portée des prévisions budgétaires, qui sont remises en cause en cours d'exercice. J'avais demandé à M. le Premier ministre de prescrire l'examen, aussi large que possible, de la situation des projets et, notamment, du degré de réalisation des opérations inscrites dans le contrat de plan et dans la convention Etat-Mayotte. Je vous sais gré, monsieur le ministre, d'avoir réuni, à cet effet, la commission de coordination des investissements publics, qui a pu établir, pour Mayotte, le bilan financier de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire.

J'observe tout d'abord que cette méthode d'analyse, qui était une innovation – en quelque sorte, une « première » pour Mayotte – pourrait être utilement étendue à chaque département ou collectivité d'outre-mer. Pour nous, l'exercice est tout à fait éclairant, et il est d'autant plus édifiant qu'il s'agit, je le répète, du respect des engagements contractuels de l'Etat.

En réalité, c'est une situation très contrastée qui nous apparaît.

Plusieurs actions déterminantes ont pu être initiées dans des secteurs qui sont, pour nous, de véritables goulets d'étranglement. Il s'agit du lancement de la campagne de planification démographique et de contrôle des naissances, qui représente un patient travail d'éducation.

De même, l'établissement du cadastre parcellaire est désormais en cours, en vue de la clarification du régime foncier à Mayotte.

Quant à l'ordonnance hospitalière, elle est prête et je crois savoir – je m'en félicite – qu'elle a fait l'objet des derniers arbitrages financiers. Il s'agit là aussi d'un progrès considérable.

A l'inverse, il est anormal de constater que plusieurs ministères n'ont pas réalisé en trois ans le moindre commencement d'exécution des obligations résultant des deux conventions.

Il en est ainsi du ministre de l'environnement, en dépit de la gravité des problèmes d'assainissement – c'est-à-dire de santé publique – qui se posent à Mayotte et de l'urgence, maintes fois signalée, qu'il y a à prendre des mesures de protection de notre lagon. Cette abstention explique peut-être la décision prise par Mme le ministre de l'environnement de renoncer à la visite déjà programmée et qu'elle avait promis de nous rendre ces jours-ci. Si telle est bien la réalité, je voudrais qu'elle sache que nous l'aurions accueillie même les mains vides et, pour ce qui concerne Mayotte, les bras ouverts, ne serait-ce que pour lui montrer combien l'avenir de Mayotte est largement tributaire de la protection des sites et de l'environnement naturel et, bien entendu, pour lui demander les actions de rattrapage qui s'imposent.

De même, les retards enregistrés dans le financement par l'Etat du règlement territorial d'action sociale sont préoccupants puisqu'ils pénalisent lourdement des catégories sociales déshéritées – handicapés, personnes âgées, enfance malheureuse.

Il faut savoir également que, pour pallier l'effet de telles défaillances, que l'on espère passagères, c'est Mayotte qui se trouve contrainte de multiplier avances et acomptes qui obèrent, jusqu'à la rupture, la situation de trésorerie de notre collectivité territoriale.

Nous vous l'avons dit, monsieur le ministre, Mayotte refuse de s'installer dans l'assistance généralisée. Mais nous souhaitons éviter l'apparition de certaines « fractures sociales » ou l'aggravation de divers phénomènes d'exclusion qui, dans cette phase de mutation rapide que connaît notre collectivité, menacent à son tour la société mahoraise.

Il faut et il suffit pour cela que l'Etat respecte ses engagements et honore sa signature!

J'en viens aux priorités.

Parmi les priorités de votre budget, vous avez placé le logement social. Depuis l'an dernier, vous avez choisi d'assurer dans votre ministère la gestion de la LBU dans un double souci de cohérence et d'efficacité. J'ai eu l'occasion de vous dire que, pour accroître l'efficacité de la gestion de ces crédits, il fallait créer à Mayotte un fonds d'aménagement du type de l'ancien FNAFU. Cela nous permettrait de réaliser diverses opérations de viabilisation et d'aménagement urbain. Je crois savoir que les textes relatifs à ce fonds sont actuellement prêts au ministère de l'équipement. Il nous faudra déterminer ensemble les modalités de financement du fonds et, à cet égard, je vous ferai quelques propositions.

Je vous ferai aujourd'hui, monsieur le ministre, une ultime suggestion, résultant du processus, désormais bien engagé, de modernisation institutionnelle et de développement de Mayotte.

Je rappellerai qu'une double démarche est en cours : la convention de développement, qui est un instrument de rattrapage économique et social, couvre la période 1995-1999, c'est-à-dire qu'elle doit normalement aboutir à la consultation, « avant l'an 2000 » selon les dires des plus hautes autorités de l'Etat, de la population mahoraise sur

le choix de son statut définitif dans la République. Or le Gouvernement vient de décider que l'ensemble des engagements pluriannuels de l'Etat serait prolongé d'une année supplémentaire, c'est-à-dire jusqu'en l'an 2000 pour ce qui concerne notre convention, qui a été signée en 1995.

Dans ces conditions, permettez-moi d'invoquer, pour la bonne cause, l'« exception mahoraise », en vous demandant de ne point briser l'articulation logique et chronologique entre la convention de développement et la consultation de la population sur l'avenir institutionnel de Mayotte.

Je pense, monsieur le ministre, que vous n'aurez aucun mal à en convaincre le Premier ministre.

C'est, en définitive, sur cette prise en compte nécessaire, non pas des « spécificités », car le terme est depuis longtemps galvaudé à force d'être invoqué à tort et à travers, mais des identités de l'outre-mer que je voudrais conclure.

Il faut répéter que, là comme ailleurs, l'égalité ne signifie nullement l'uniformité.

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Très bien !

M. Henry Jean-Baptiste. Nous savons aussi, et depuis longtemps, que l'outre-mer exprime, à sa manière, la diversité française. Mais il nous appartient aujourd'hui de faire prévaloir une conception plus dynamique de l'outre-mer. Ce fut d'ailleurs l'une des conclusions du récent colloque de l'association France - outre-mer : nos départements, territoires et collectivités d'outre-mer peuvent offrir de véritables champs d'expérimentation à l'innovation sociale, aux instruments du développement économique, devenir des lieux privilégiés de la communication et du dialogue culturel, ou encore des acteurs plus engagés – le président Flosse ne me démentira pas – dans la coopération régionale.

C'est de cette conception dynamique de la place et du rôle de l'outre-mer que procède, en tout état de cause, la volonté de Mayotte d'organiser et de mieux assurer son avenir dans la République.

Monsieur le ministre, le groupe de l'UDF votera votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Léon Bertrand.

M. Léon Bertrand. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, la crise frappe aussi bien l'Europe, la métropole, que l'outre-mer. Un devoir de solidarité s'impose et il serait bien entendu malvenu aujourd'hui de prêcher pour sa seule paroisse. Aussi, au-delà de la litanie des chiffres – que je n'aborderai pas, car chacun sait que l'on peut leur faire dire ce que l'on veut – je souhaiterais porter le débat sur la seule philosophie politique que réclame la situation.

Serait-il inconvenant de considérer que la position de l'élu est très inconfortable, pris qu'il est en tenaille entre les grands centres de décision et les citoyens vivant au pays ?

Pour les premiers, l'important, que dis-je, l'essentiel, ce sont les réductions des déficits publics, les critères de convergence, la mondialisation de l'économie, l'accroissement de la productivité et de la compétitivité. Certes, il s'agit là d'objectifs qu'il faut coûte que coûte atteindre.

Pour les seconds, l'important, c'est la confiance donnée à leurs élus pour que leur vie d'homme ne soit pas plus mauvaise que celle qui était la leur hier. Les deux principes sont louables dans leur finalité, mais que de ravages en attendant : chômage, exclusion, pauvreté, misère.

Faut-il rappeler que l'économie est faite pour l'homme et non l'inverse ?

Le débat budgétaire est justement l'un des grands moments de la vie parlementaire où le citoyen pense que son représentant obtiendra de l'Etat des solutions rapides et concrètes à ses problèmes, des engagements dont les effets sont attendus avec impatience.

Or, et je l'ai déjà rappelé à maintes reprises lors de débats précédents, le parlementaire, moins qu'un décideur, n'est qu'un associé. Et encore ! Car le rôle du Parlement, au fil du temps, s'est réduit à n'être qu'une chambre d'enregistrement. En effet, de simples dispositions réglementaires peuvent modifier l'orientation politique voulue et votée par lui.

De même, monsieur le ministre, le chômage, « notre souci majeur », le retour à l'emploi, « notre priorité », sont les vœux pieux, les refrains assenés à longueur de temps à nos concitoyens. Ils n'y croient plus !

Ainsi, au mois d'avril dernier, lors de la tenue, à Lille, du G 7 sur l'emploi organisé, il a été précisé que « de 1979 à 1994, le nombre de chômeurs dans les pays du G 7 est passé de 13 à 24 millions, sans compter les 4 millions qui ont renoncé à chercher un emploi et les 15 millions qui travaillent à temps partiel, faute de mieux ».

C'est dire qu'en quinze ans le chômage a quasiment triplé !

« Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front » : cette malédiction des temps bibliques serait perçue aujourd'hui comme une bénédiction !

Il en résulte que, tout comme en métropole, des manifestations, des grèves à répétition secouent toutes les couches sociales de la Guyane, ce qui est le signe évident d'un malaise grave généré par une situation économique qui se détériore à mesure que la désespérance grandit. Ceux qui s'en inquiètent sont de plus en plus nombreux ; ils sont de plus en plus préoccupés car ils y voient les prémices d'une véritable explosion sociale dont la maîtrise n'est pas certaine.

Il est traditionnel, lorsque naît une tension ou un conflit, d'en faire porter la responsabilité à « l'autre », « l'autre » étant toujours celui par qui le malheur arrive.

Or mardi dernier, tous les partenaires politiques, économiques et sociaux de la Guyane se sont réunis et, à cette occasion, chacun a pu mesurer son propre degré de responsabilité.

Si l'Etat n'est pas épargné, la région ne l'est pas davantage. Le contrat de plan Etat-région n'a pas apporté ce que l'on attendait de lui.

Les autres collectivités sont, elles aussi, concernées, comme le sont les établissements bancaires et les organismes publics.

Cette situation appelle un double niveau d'intervention : elle exige d'abord un traitement d'urgence à prodiguer sans attendre ; ensuite, et ensuite seulement, une fois ce traitement administré, les problèmes de fond pourront être abordés.

Cette articulation correspond d'ailleurs bien à votre propre vision de la situation, monsieur le ministre, puisque, lors d'une interview rapportée par le journal

France Guyane du 22 octobre, vous avez dit : « Nous devons avoir une approche pragmatique des problèmes : la législation ou la réglementation, notamment en matière économique et sociale, peut et doit faire l'objet d'une adaptation dans les départements d'outre-mer et donc en Guyane. »

Voilà qui montre votre volonté et votre souci d'aborder et de mettre à plat tous les aspects des problèmes.

Monsieur le ministre, face aux revendications de plus en plus appuyées pour une très large autonomie, voire pour l'indépendance, il faut envisager de revisiter la loi de départementalisation, votée il y a cinquante ans, en apprécier toutes les vertus comme toutes les imperfections qui se sont révélées au fil des temps.

M. Ernest Moutoussamy. C'est sûr !

M. Léon Bertrand. Si, aujourd'hui, la première étape a été atteinte avec l'égalité sociale – enfin ! – grâce à la vigilance et la détermination de Jacques Chirac, notre Président de la République, il n'en demeure pas moins qu'une autre étape, tout aussi importante, nous attend, celle du développement économique. Celui-ci nécessite de nombreuses dispositions, notamment dans les domaines financiers et bancaires, et certaines sont à prendre immédiatement.

Monsieur le ministre, quand le Gouvernement entend-il créer une véritable banque de développement régionale en Guyane ? Comment compte-t-il favoriser l'accès des entreprises au crédit par des instruments de garantie ? Par ailleurs, quelles dispositions compte-t-il prendre pour que la loi Pasqua soit efficacement mise en œuvre ?

En ce qui concerne les assises sur l'égalité sociale, les dispositions prises doivent faire l'objet d'un bilan annuel. Je vous demande de l'entreprendre en priorité pour la Guyane, compte tenu de sa situation particulière.

Si l'outre-mer ne veut pas rester au bord du chemin, il devra accepter de regarder son destin en face, sans oublier que l'homme doit toujours être au cœur de la discussion.

Le Président de la République nous a récemment montré la voie au Proche-Orient en affirmant que, dans toutes les relations au niveau des Etats, la dimension humaine ne doit jamais être occultée. Pourquoi n'en serait-il pas de même à notre niveau ?

Etre ministre en ces temps troublés est un exercice difficile. Aussi, les efforts que vous déployez sans relâche pour que l'outre-mer ne soit pas oublié, tant au niveau national qu'au niveau européen, ne peuvent qu'être soutenus par ses parlementaires. Aussi, et pour preuve de ma confiance, je voterai votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le ministre, une fois encore, je dis ma déception de ne pouvoir débattre que du budget du ministère de l'outre-mer, alors que l'éthique et l'efficacité voudraient que nous discutions du budget global de l'outre-mer.

Il est tout à fait stupide de s'égosiller sur les 4 milliards de votre ministère quand on est obligé de se taire sur les 42 milliards des ministères techniques qui traduisent la politique gouvernementale et qui concernent des domaines fondamentaux comme l'éducation nationale, la santé, l'agriculture, les affaires sociales, la culture, la fonction publique, la ville, l'emploi.

Monsieur le ministre, puisqu'il faut s'acharner contre vous (*Sourires*), dites-nous donc ce que peut le 0,08 % d'augmentation de votre budget face à l'industrie sucrière qui s'effondre, à la banane qui agonise, au rhum qui tangué, au BTP qui a perdu 1 200 emplois cette année, à la pêche qui se saborde, au développement qui s'enlise, au chômage qui monte et à l'espoir des jeunes qui s'effiloche ?

Que vaut cette misérable augmentation face au rythme annuel d'inflation de 1,2 % en Guadeloupe, sinon une baisse de 50 millions de francs ?

Avec la mort du FIDOM départemental et la réduction des moyens des collectivités locales, que peut-on attendre de ce budget quand on sait que, même avec celui de l'an dernier qui, pourtant, avait considérablement évolué, le nombre de demandeurs d'emploi a progressé de 3,7 % en Guadeloupe et que le taux de couverture de la balance commerciale a chuté de 9,9 % à 5,2 % ?

Par ces chiffres, qui torturent mais qui incitent à la modestie quant à la thérapeutique à mettre en place, je veux dire simplement que nous n'avons pas le droit de manquer d'imagination et d'originalité. En particulier, il faut changer d'école et de philosophie pour tenter de sortir de l'impasse. Si nous sommes d'accord avec vous pour faire de l'emploi notre priorité absolue, il faut savoir que, dans notre pays, les handicaps et les contraintes qui s'imposent au libéralisme enlèvent à l'entreprise privée toute prétention de réduire seule le chômage. Il lui est impossible de garantir la cohésion sociale. Seule une action complémentaire, concertée avec l'Etat, les collectivités publiques, l'initiative individuelle et le tissu associatif peut permettre de lutter efficacement contre les douloureux phénomènes d'exclusion. La création et la structuration, notamment, d'un vaste secteur parapublic d'emplois pérennes de proximité demeurent l'ultime planche de salut. Je vous ai transmis, monsieur le ministre, une contribution à ce sujet ayant pour thème « Déchoucker le chômage et l'assistantat sous les cocotiers ».

En vérité, la mise en œuvre du système sophistiqué « Pons-Perben », confrontée à l'absence de dispositif efficace au profit d'initiatives locales de développement endogène, plonge le département de la Guadeloupe dans une sorte de culte du vaudou où l'aide à l'emploi ne crée plus d'emploi, où le chômage d'abondance artificielle et les niches fiscales conspirent contre le travail et où des flots d'épaves humaines tournent le dos à l'insertion.

L'outre-mer n'est pourtant pas une terre maudite pour l'emploi, mais les gisements sont dans de petites unités à faire naître. En cette année du cinquantenaire de la départementalisation, il eût été intéressant d'en dresser le bilan dans un débat parlementaire pour rendre hommage à ses pères fondateurs, et de définir en termes nouveaux l'équation de notre appartenance à la République ainsi qu'une formule de développement durable et d'intégration à l'Union européenne. Il est évident que la loi du 19 mars 1946, qui exporta hors de l'Hexagone, pour la première fois dans l'histoire de la République, l'application du principe d'égalité contenu dans la Déclaration de 1789, a constitué une formidable avancée dont la portée et l'efficacité sont cependant inséparables de l'exercice de la responsabilité. Pour n'avoir pas su lui donner un second souffle avec un cadre législatif moderne et adéquat, les acquis qu'elle a engendrés sur le plan matériel et social sont de plus en plus difficiles à gérer. D'ailleurs, tous les budgets de ces vingt dernières années reflètent ce malaise et sont l'expression d'une politique chaotique,

abracadabrante, qui fait que l'avenir est aujourd'hui en danger, comme jadis la patrie. Mais il est encore possible de sauver la dignité et l'espoir.

Enfin, envisagez-vous, monsieur le ministre, d'ouvrir la réflexion sur une évolution des institutions dans les départements d'outre-mer ? Le Gouvernement est-il prêt à sortir de toutes les formules de précarité que sont les CES, CIA et autres pour structurer un secteur para-public d'emplois ?

A l'heure actuelle, certaines menaces pèsent sur les casinos. Pouvez-vous me rassurer quant à l'avenir des casinos de Saint-François et de Gosier en Guadeloupe ?

Mme Christiane Taubira-Delannon et M. Claude Hoarau. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Camille Darsières.

M. Camille Darsières. Le budget des DOM serait donc en augmentation. Hélas, l'augmentation, au demeurant infinitésimale, ne couvre pas l'inflation qui, à la Martinique, est de 1,7 % pour 1996. Mais ce n'est pas le plus inquiétant : partout où l'Etat doit, par l'investissement, manifester sa solidarité avec un outre-mer en difficulté de développement les crédits sont en chute libre.

Le FIDOM général diminue de plus de 51 millions de francs. Le FIDOM régional est supprimé. Seul est prévu le paiement des arriérés, mais sans rapport avec ce qui est réellement dû. En effet, 14 650 000 francs seulement sont inscrits à ce titre pour les quatre régions d'outre-mer, alors que l'Etat doit encore, pour la seule région Martinique, plus de 51 millions de francs.

Le FIDOM départemental est également supprimé et l'inscription du règlement par l'Etat de ses arriérés est là aussi insuffisante : 18 650 000 francs inscrits pour les quatre départements d'outre-mer quand l'Etat doit plus de 47 millions de francs au seul département de la Martinique. La participation de l'Etat, pour les contrats de plan, est étalée non plus sur cinq ans mais sur six ans, et 218 millions de francs sont prévus pour les quatre régions alors que la moyenne annuelle de ce qui est dû à la seule Martinique est de 140 470 000 francs.

Et tout est à l'avenant ! On annonce que l'Etat gèlera le recrutement des personnels médicaux et paramédicaux des hôpitaux publics quand le manque d'encadrement est évident et a déjà été reconnu, que l'Etat ne fera pas d'investissement en leur faveur alors que, passant à la Martinique, le Premier ministre avait assuré que l'hôpital du Lorrain serait reconstruit, alors que l'on a fait miroiter la reconstruction de l'hôpital psychiatrique et que s'impose la réfection de pavillons de l'hôpital du Lamentin, pilier de l'hospitalisation de tout le sud de l'île.

Les subventions obligatoires aux collectivités locales stagnent et, d'un seul trait de plume, les subventions facultatives sont ramenées de 1 212 500 francs à 80 000 francs, ce qui réduit d'autant la capacité d'investissement de ces collectivités. Le tout cependant que le BTP, gros pourvoyeur d'emplois, attend désespérément une massive commande publique.

De surcroît, la part d'insertion de la créance de proratisation destinée aux RMIstes baisse dans une Martinique où le taux de chômage est de 26 %. Les interventions de l'Etat dans les activités sportives et de jeunesse et dans l'action culturelle sont réduites dans une Martinique où la délinquance et la toxicomanie font des progrès alarmants chez nos jeunes, qu'il faut occuper sagement.

A la vérité, le mal serait supportable si, pris financièrement à la gorge, l'Etat ne reprenait pas chez nous l'attitude et le discours de l'époque coloniale. En l'occurrence,

le manque de transparence dans la gestion des DOM, la recentralisation des pouvoirs par le retour agressif du pouvoir des fonctionnaires d'autorité installent outre-mer un climat explosif dont le Gouvernement devra assumer la lourde responsabilité si un redressement drastique n'est pas opéré de toute urgence.

La transparence fait défaut. Comment expliquer en effet que ce soit au dixième mois de l'année 1996, et à la veille exactement de ce débat, que le Gouvernement ait transmis au Parlement, pour l'année 1995, le rapport prévu chaque année indiquant les conditions dans lesquelles est assuré l'équilibre entre, d'une part, le coût pour le budget de l'Etat de la prise en charge de l'exonération des cotisations patronales à la sécurité sociale et, d'autre part, le produit des recettes créées par l'augmentation de deux points de la TVA ? Les députés n'ont pas eu le temps d'analyser et de vérifier ce document quant aux effets des exonérations prévues sur l'emploi et la situation des travailleurs concernés.

Comment expliquer que ce soit au détour de la lecture d'un bilan de La Française des Jeux adressé, comme accidentellement, aux parlementaires en mars 1996, que nous ayons appris que les jeux de hasard ont permis au Fonds national pour le développement du sport de doter les Antilles-Guyane de plus de 8 millions de francs en 1994, sans qu'il soit possible de retrouver, dans le budget des DOM, la trace de ces 8 millions ?

Comment expliquer, monsieur le ministre, que, suite à votre information selon laquelle, à la Martinique, seul 1,4 % de la LBU-1996 aurait été utilisé au mois d'août, un de mes amis, agrégé de sciences économiques, alerté par mes soins, ait en vain demandé à connaître les dotations LBU depuis 1990 et leur niveau d'engagement ? Il s'est entendu répondre par l'agent interrogé qu'il n'était pas habilité à faire cette communication, qu'il fallait s'adresser à la DDE et, la DDE interrogée, qu'il fallait questionner la préfecture, – sans plus de succès.

L'absence de transparence est le contraire de la démarche démocratique. Elle prive les élus de tout pouvoir de contrôle. Elle gonfle du col certains fonctionnaires d'autorité, dont on observe, outre-mer, un retour insolent des pouvoirs.

Vous savez la mésaventure du maire du Marin qui voit stopper un important projet de voie de désenclavement de sa commune et de l'extrême sud de la Martinique. Cette voie traverserait, sur 500 mètres carrés, ce qu'un prince du ministère de la culture voudrait faire classer site historique. A cet effet, le prince vicie l'instruction de la procédure en n'en parlant pas à l'architecte des bâtiments de France, martiniquais, lui, vivant au pays et pétri de sa culture. La déclaration consignée au procès-verbal de la commission régionale du patrimoine historique du 14 janvier 1991 illustre mon propos : « Monsieur l'architecte des bâtiments de France regrettera de n'avoir pas été informé du contenu de ce dossier... »

Restons au Marin. La municipalité présente un projet de construction de 300 logements. La DDE, gestionnaire de la LBU, traîne les pieds, estimant le projet inadéquat. A Bellefontaine, la construction de 66 logements est retardée, la DDE exigeant du maire une étude globale d'implantation dans le site. Bref, MM. les fonctionnaires de l'Etat s'érigent en juges de l'opportunité, contrecarrant impunément l'édilité.

Ce comportement va très loin. Dans le secteur du bâtiment, un problème irritant se pose : les compagnies d'assurance fuient devant l'obligation de garantir la responsabilité décennale. Un grand pas eût été fait et les assureurs

eussent été mis au pied du mur si avait été créée la commission qualibat dont la mission légale est de vérifier et de dire la technicité des entreprises qu'aucun assureur n'aurait alors pu refuser d'assurer. La DDE ne bronche pas, et ce sont les petites entreprises qui sont éliminées.

Pis encore, j'ai dénoncé, dans une question écrite du 24 juillet 1995, l'étrange circulaire par laquelle un chef de service a édicté qu'à la Martinique « les prestations familiales seront supprimées aux agents féminins mariés ». Vous m'avez répondu au *Journal officiel* du 30 octobre suivant que de telles prestations pouvaient parfaitement continuer d'être servies aux mères de famille, et vous m'avez indiqué que vous vous rapprocheriez du fonctionnaire inventeur de l'oukase pour le lui rappeler. Or j'ai dû vous signaler que, malgré vous, se poursuivait l'insolite. Mais vous avez baissé les bras et ne m'avez jamais plus répondu.

Politiquement plus significatif encore : votre collègue ministre du commerce et de l'artisanat vient à Fort-de-France. Sans jamais prendre contact avec le maire – c'est son droit – il déambule dans les rues du chef-lieu et tonitruue aux commerçants les dispositions prises pour la réanimation du centre-ville, péchant volontiers par omission en ne disant pas qu'il ne fait là que décrire le contrat de ville préparé par le conseil municipal.

La recentralisation est, en somme, à l'ordre du jour. Par-dessus l'élu du suffrage universel, Paris vient diriger, Paris fait diriger. Et cela, c'est absolument le contraire de la voie du développement, car Paris occulte que les problèmes d'une collectivité locale ne peuvent être mieux appréhendés, mieux étudiés, mieux solutionnés que par ceux qui les vivent quotidiennement. Le niant dans ses prérogatives légales, le pouvoir central en arrive, dans sa logique de type paranoïaque, à ne plus se préoccuper des suggestions que l'élu lui fait, en connaissance de l'état des lieux.

Ainsi, où en est, monsieur le ministre, la conférence paritaire du coût du fret maritime et aérien proposée par le conseil régional de la Martinique dans une délibération du 27 février 1992, reprise en substance dans l'article 21 de la loi du 25 juillet 1994 ? C'est une création qu'il est urgent de réaliser depuis que la privatisation de la Compagnie générale maritime est venue rapprocher de la maîtrise des transports la classe qui, à la Martinique, domine l'import-export.

Où en est, pour venir au secours des exploitants agricoles et des petits agriculteurs mal indemnisés lors des tornades tropicales, la promesse d'inclure les cyclones tropicaux parmi les garanties de la loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles ?

Quelle conscience l'Etat a-t-il prise de la nécessité d'encourager la petite paysannerie en incitant à la diversification des cultures maraîchères et vivrières, en créant un prêt d'avance sur récolte à taux zéro et en soutenant la constitution d'un petit élevage ?

Quelles dispositions l'Etat compte-t-il prendre pour assurer l'utilisation réelle des aides européennes engagées à cette diversification en faisant des coopératives agricoles les relais naturels des exploitants ?

Où en est, pour permettre le financement d'actions de développement, l'examen de la proposition de loi en date de juillet 1995 tendant à un prélèvement sur les jeux de hasard au profit des conseils généraux d'outre-mer ? Qu'en est-il de l'idée, émise par une délibération du conseil régional de la Martinique du 23 juillet 1991, tendant à ce que l'intégralité du FIR régional ne soit plus

affectée, avec le double avantage de laisser à l'élu le libre choix – faire des routes ou soutenir d'autres investissements de développement – et d'offrir aux organismes prêteurs une plus large garantie de remboursement des annuités d'emprunt ?

Quelles mesures sont réellement prises pour encourager l'exportation dans l'archipel caribéen, pousser à un partenariat économique de la Martinique avec ses voisins immédiats et mettre progressivement en place un marché régional où nous pourrions offrir, outre nos produits manufacturés et fabriqués, notre propre savoir-faire et notre propre technologie ? Il est d'autant plus nécessaire de réfléchir à un tel marché que, selon une récente étude de l'INSEE, 40 % des diplômés sortis de l'université Antilles-Guyane perçoivent moins que le SMIC.

Dans cette perspective, quelles mesures l'Etat compte-t-il prendre pour assurer une solide formation initiale de nos jeunes ? Il faut doter nos écoles, nos collèges, nos lycées, d'enseignants en nombre suffisant pour assurer toutes les options et d'un personnel d'encadrement correspondant à la population scolaire. Bref, quand va-t-on cesser de nier les multiples insuffisances que les élèves viennent, hier encore, de dénoncer par des manifestations spectaculaires qui contredisent le discours du rectorat, irréal jusqu'à l'absurde ? On peut se demander ce qu'aurait été l'état de délabrement du secondaire si le conseil régional de la Martinique n'avait pris à bras-le-corps, dès 1990, la construction contestée en son temps de trois lycées, qui reçoivent aujourd'hui plus de 3 500 jeunes arrachés à la rue.

Quant à la formation supérieure, quelle vision l'Etat a-t-il de l'université des Antilles et de la Guyane, pépinière de formation de cadres ? Va-t-il laisser dépérir une institution dont il refuse de reconnaître les contraintes et dont, année après année, il se désengage, préparant ainsi méthodiquement une explosion de légitime colère de nos jeunes ?

Dans le contexte d'un développement avec la Caraïbe, n'y a-t-il pas avantage à décider que, annuellement, l'Etat, qui a la souveraineté, et les collectivités locales, qui ont la vraie connaissance des mentalités de la région et de sa culture d'ailleurs partagée, arrêteront, ensemble, un programme de coopération cohérent et réaliste comportant des actions concrètes à mener dans le respect mutuel ?

Ne devriez-vous pas, monsieur le ministre, solliciter de M. le Président de la République, signataire des traités internationaux, qu'il exprime publiquement sa détermination à faire prévaloir, au cours de la conférence intergouvernementale, la rédaction de l'article 227 du traité arrêté à Strasbourg et Pointe-à-Pitre, en mars 1995, qui assure aux sept régions ultrapériphériques la reconnaissance de leur différence et, partant, leur droit à permanente dérogation tenant compte de cette différence ?

Enfin, et plus généralement, au lieu de consentir, par an, 589 millions de francs d'exonérations de cotisations patronales dont nul ne connaît l'incidence vraie sur l'embauche, et en utilisant tout ou partie des 26 327 millions de francs rémunérant toutes sortes de contrats précaires, pourquoi l'Etat n'inciterait-il pas chez nous à la réduction massive du temps de travail, idée qu'amorce la loi du 11 juin 1996, jusqu'à en arriver à la semaine des quatre jours, perspective que recommande l'Europe ?

En vérité, toutes ces questions n'auraient pas à être posées aussi abondamment, ce seul jour où l'Assemblée nationale est saisie des affaires de l'outre-mer, si la décentralisation, démocratiquement appliquée, entretenait entre les mandataires sur place de l'Etat et les exécutifs locaux

un dialogue permanent, dans le respect rigoureux des prérogatives de chacun ; si l'Etat s'engageait à parler avec les parlementaires non pas globalement des DOM, ce qui n'a pas de sens, mais de chacun des départements, avec les données de statistiques, de besoins, de perspectives qui lui sont propres ; si la décentralisation reconnaissait aux élus locaux le droit à de libres initiatives qui infléchissent réellement le développement de leur région. En un mot, si l'Etat assumait la conception de régions pleinement décentralisées, véritablement autonomes, dans une France plus consciente de ses responsabilités et plus solidaire.

Monsieur le ministre, nous avons beaucoup de travail sur la planche. Mais permettez-moi de vous dire que je ne vois pas ce travail-là exprimé dans votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Claude Hoarau.

M. Claude Hoarau. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme chaque année, la discussion en principe consacrée au projet de budget du ministère de l'outre-mer est l'occasion de débattre de la politique du Gouvernement et d'apprécier l'effort budgétaire de l'Etat – tous ministères confondus – à l'égard des départements, territoires et collectivités d'outre-mer.

Et comme à l'accoutumée, nous ne pouvons que regretter que le « jaune » budgétaire ne nous ait été transmis que dans les toutes dernières heures.

Ce débat revêt, cette année, une signification particulière dans la mesure où 1997 sera le premier exercice budgétaire suivant les assises de l'égalité et du développement du 9 février dernier.

Dans le prolongement des travaux et des engagements pris lors de ces assises, 1997 va-t-elle marquer une rupture avec les années précédentes et correspondre à un effort budgétaire de l'Etat significatif, traduisant ainsi une réelle prise de conscience de l'ampleur de l'effort à accomplir ?

Force est de constater, monsieur le ministre, que les crédits – tous ministères confondus – prévus pour l'année 1997 pour les départements et collectivités territoriales d'outre-mer sont légèrement inférieurs à ceux inscrits en 1996 : 35,6 milliards en 1997, contre plus de 36 milliards en 1996. Quant au projet de budget de votre ministère, il est sensiblement au même niveau qu'en 1996, l'augmentation de 0,08 % correspondant en réalité à une baisse en francs constants.

Ma question va peut-être vous paraître abrupte, mais elle est incontournable : à quoi ont donc servi les assises ? Où est leur empreinte dans ce projet de budget ? Sans les assises, n'aurions-nous pas eu le même budget ?

Nous n'ignorons pas les contraintes qui ont pesé sur l'élaboration de ce projet de loi de finances, qui s'inscrit dans le cadre de l'orientation générale de la politique de maîtrise des dépenses publiques. Dans ce contexte, vous êtes conduit à considérer que le maintien à leur niveau de 1996 des crédits de l'Etat consacrés aux départements d'outre-mer est une donnée positive.

Mais, au regard de la gravité de la situation économique et sociale des départements d'outre-mer, de l'urgence des mesures à prendre et de l'ampleur des efforts à accomplir pour rattraper les retards considérables et faire face à la pression démographique, personne ne peut se satisfaire d'une telle stagnation des crédits.

Le décalage chronique entre la réalité de nos besoins et les moyens budgétaires effectivement mobilisés ne cesse de grandir chaque année. Si cette tendance devait se poursuivre, nous risquerions très rapidement d'atteindre le point de non-retour.

Certes, des marges de manœuvre peuvent être dégagées dans le cadre d'une meilleure utilisation des crédits. Cette orientation stratégique a d'ailleurs été à la base de nombreuses propositions du plan de développement actif qui a largement inspiré les travaux des assises de l'égalité et du développement. Mais nous ne devons nous faire aucune illusion : dépenser mieux – et c'est indispensable – sans jamais dépenser plus ne permettra jamais de faire face à la situation. Le redressement de la situation économique et sociale des départements d'outre-mer passe obligatoirement par une étape d'ajustement des crédits aux besoins, en tenant compte du rattrapage des retards et de la progression démographique. Comment serait bâti le budget de la France si la métropole devait passer, en l'espace de trente ans, de 60 millions à 100 millions d'habitants ?

Dès lors, faut-il s'étonner que la situation économique et sociale dans les départements d'outre-mer continue de se détériorer inexorablement d'année en année ?

Vous connaissez les chiffres de La Réunion : ils sont alarmants et témoignent d'une dégradation de la situation dans tous les secteurs. Il est évident que les moyens que vous comptez mobiliser en 1997 ne permettent pas d'espérer une amélioration de la situation.

Le cap des 100 000 chômeurs a été franchi. L'ASSEDIC compte désormais plus de 50 000 allocataires, ce qui correspond à environ 1,5 milliard d'indemnités versées. Entre juin 1995 et juin 1996, le taux de chômage est passé de 34,8 à 38,5 %. Le nombre de RMistes a franchi la barre des 50 000 et les allocations versées dépassent le chiffre de 1 milliard de francs.

Un milliard et demi au titre des ASSEDIC, un milliard au titre du RMI, soit 2,5 milliards de dépenses dites « passives », tel est, monsieur le ministre, le coût du non-développement ! A cette même tribune, l'an dernier, mon prédécesseur et ami, Paul Vergès, avait raison de dire que le mal-développement coûtera à l'Etat infiniment plus cher que le financement d'une véritable politique de développement.

Le développement, c'est-à-dire la consolidation des activités existantes et la création d'activités nouvelles, est la seule voie qui permettra de faire reculer le chômage. Sur ce point, si nous prenons acte de certaines mesures visant à améliorer l'environnement financier des entreprises, nous nous élevons contre la diminution des crédits du FIDOM général et la suppression du FIDOM décentralisé.

Nous regrettons, par ailleurs, que certaines mesures préconisées par le PDA – le plan de développement actif de La Réunion élaboré par les Réunionnais – et confirmées lors des assises tardent à se concrétiser. Nous pensons notamment au renforcement du dispositif export. Nous pensons également au dispositif de préretraite, dont le financement n'est toujours pas assuré. Plutôt que d'appeler les collectivités locales à la rescousse alors qu'elles sont financièrement à bout de souffle, n'y a-t-il pas lieu de rechercher une participation de l'UNEDIC ?

Enfin, sur la base du bilan financier de la loi Perben qui nous a été transmis hier – mieux vaut tard que jamais ! – le moment n'est-il pas venu d'aller plus loin et d'établir un bilan véritablement qualitatif du dispositif d'exonération de charges sociales dans ses conséquences

en matière de créations d'emplois et d'envisager une meilleure articulation entre les aides accordées et les créations d'emplois ?

Si le chômage s'est aggravé à La Réunion, il aurait pu prendre une ampleur encore plus grande sans la mise en œuvre des solutions d'insertion : CES, CIA, CAE. Mais, là encore, il existe un formidable décalage entre le nombre de solutions d'insertion proposées et la population à insérer. J'observe simplement, en me basant sur l'avis du rapporteur de la commission des lois, que vous prévoyez le financement de 55 000 nouveaux contrats pour 1997, alors qu'en 1996, suite à la rallonge de 307 millions dégagée pour les CES, ce sont au total 63 570 contrats d'insertion qui ont été répartis. Mais je n'insisterai pas sur ce point, qui fera l'objet de la question que j'ai prévu de vous poser.

L'autre sujet de préoccupation majeure, qui n'est d'ailleurs pas sans incidences sur l'emploi, c'est évidemment le logement. Là encore, le décalage est grand entre la réalité de nos besoins et les crédits disponibles.

Vous savez qu'à La Réunion, la totalité des crédits est consommée. Or, les crédits disponibles – ligne budgétaire unique plus créance de proratisation – ne permettent guère de financer plus de 5 000 logements sociaux, alors que les besoins sont actuellement de l'ordre de 10 000 par an. Un chiffre : la ligne budgétaire unique pour l'ensemble de l'outre-mer sera l'an prochain au même niveau qu'en 1996, soit de l'ordre de 1,1 milliard, alors que, pour faire face aux besoins, ce chiffre de 1,1 milliard devrait être le montant de la ligne budgétaire unique pour le seul département de La Réunion ! 50 000 familles sont en attente d'un logement à La Réunion. Derrière ce chiffre, ce sont des situations dramatiques qui sont vécues quotidiennement. Or, sur la base de la programmation insuffisante de la construction annuelle de logements, ce nombre de familles en attente d'un logement décent ne peut qu'augmenter d'année en année.

Dans ces conditions, et compte tenu de l'insuffisance des crédits, comment allez-vous pouvoir réaliser, en application du principe de l'égalité, l'alignement du RMI, ce qui signifie la disparition de la créance de proratisation ? Est-il juste que les familles les plus pauvres soient toujours appelées à financer plus de 30 % de la construction de logements sociaux ? Mme Sudre, secrétaire d'Etat à la francophonie, a publiquement déclaré qu'elle était favorable à l'alignement du RMI. Etes-vous prêt, monsieur le ministre, à programmer sur cinq ans une montée en charge de la ligne budgétaire unique et, parallèlement, l'extinction progressive de la créance de proratisation en même temps que la réalisation de l'égalité du RMI ?

Des simulations ont montré qu'une augmentation substantielle de la ligne budgétaire unique et du nombre de constructions de logements se traduirait, pour les finances publiques, par des économies : augmentation des recettes de la TVA, créations d'emplois, donc baisse du nombre de RMistes et de chômeurs indemnisés. Etes-vous prêt, monsieur le ministre, à vous engager dans cette voie, qui permettrait en même temps une formidable relance de l'activité dans le bâtiment et les travaux publics ?

Par ailleurs, les difficultés auxquelles sont confrontés les artisans aux prises avec le problème de la garantie décennale – pour lequel des solutions originales peuvent être trouvées ; je pense notamment à la mutualisation des risques – ne pourront être surmontées que si un nouveau dynamisme est insufflé dans le secteur du BTP.

L'éducation et la formation constituent, avec l'emploi et le logement, la priorité des priorités. Là encore, la situation qui se lit à travers les chiffres est très préoccupante. Vous savez que le nombre de postes à créer, durant les cinq années à venir, dans le primaire et le secondaire, pour atteindre les taux d'encadrement moyens en métropole, a été évalué à La Réunion entre 2 500 et 3 000. Il faut créer en moyenne entre 500 et 600 postes supplémentaires par an. On est actuellement loin d'atteindre ce rythme, d'autant plus qu'à l'échelle nationale, la tendance est à la réduction des postes dans la fonction publique.

C'est pourquoi les organisations représentatives du monde scolaire à La Réunion considèrent unanimement comme urgente et nécessaire la mise en œuvre d'un plan quinquennal de rattrapage. Je dois constater, monsieur le ministre, qu'en dépit de certaines déclarations et des orientations arrêtées lors des assises, ce plan de rattrapage n'est toujours pas réellement engagé. Faudra-t-il attendre une situation de blocage absolue lors d'une prochaine rentrée scolaire pour que la gravité de la situation soit enfin prise en compte ? Cette situation de blocage risque de se produire à l'université de La Réunion, dont la croissance rapide des effectifs exige des créations de postes dans tous les domaines. Il faut un véritable plan d'urgence pour cette université, dont les effectifs vont augmenter de 50 % d'ici à cinq ans et feront plus que doubler d'ici à l'an 2010 !

Alors que nous sommes au regret de constater un déficit de l'engagement de l'Etat dans des secteurs relevant de sa compétence, les collectivités locales de La Réunion, et particulièrement les communes, sont dans une situation financière très tendue. Vous connaissez le rôle décisif de la commande publique dans l'économie des départements d'outre-mer. A l'heure actuelle, les communes ne disposent plus des moyens financiers nécessaires pour assumer correctement les missions essentielles qui relèvent de leur compétence. La stagnation des concours de l'Etat, leur diminution en francs constants, place les collectivités locales dans une situation très délicate. Alors que les collectivités locales de métropole éprouvent des difficultés à répondre aux contraintes découlant du « pacte de stabilité », la situation devient ingérable pour les communes d'outre-mer : comment peuvent-elles accepter une stagnation des recettes quand elles ne peuvent éviter une progression accélérée de leurs dépenses du fait de la progression démographique et du rattrapage des retards, notamment en matière d'équipements ?

Vous n'avez toujours pas répondu, monsieur le ministre, à la proposition des élus des départements d'outre-mer visant à l'instauration d'une dotation spéciale de rattrapage au profit des communes. La mise en œuvre d'une telle dotation est plus opportune que jamais, au moment où de graves menaces pèsent sur la survie de l'octroi de mer, placé sous l'épée de Damoclès d'un prochain arrêt de la Cour européenne de justice.

Autre problème lié à nos relations avec l'Union européenne, celui du prix du sucre. L'ouverture de la campagne sucrière a été marquée, cette année, par une crise très significative de l'inquiétude qui règne dans le monde des planteurs et qui les a conduits à manifester leur exaspération légitime. Cette crise n'a pu être dénouée que parce que les collectivités locales sont intervenues pour compenser la stagnation du prix du sucre. Mais le problème qui s'est posé cette année se posera à nouveau l'année prochaine, comme il se posera tout au long de la

convention quinquennale : votre gouvernement a-t-il prévu des mesures spécifiques permettant une réévaluation des revenus des planteurs ?

Je pourrais continuer l'énumération des secteurs marqués par une bien réelle aggravation de la situation. Cette dégradation régulière, caractérisée notamment par l'ampleur du chômage, qui touche aujourd'hui tous les foyers et frappe de plus en plus de jeunes formés et diplômés, rapproche chaque année notre département du scénario-catastrophe décrit il y a quelques années par le rapport du commissariat général au Plan. Entre l'explosion ou l'implosion sociales, la voie pour sortir de l'impasse est étroite.

Dans un tel contexte, il est vital de protéger les plus pauvres du poids de la crise économique. C'est la raison pour laquelle nous avons attaché tant de prix à la réalisation de l'égalité sociale. Or, malgré les engagements qui ont été pris, celle-ci n'est toujours pas complètement réalisée. Le RMI et l'API ne sont toujours pas versés aux mêmes taux qu'en métropole et, huit mois après les assises de l'égalité, les familles réunionnaises n'ont toujours pas perçu l'APE et l'APJE dans les mêmes conditions que les familles métropolitaines. Nous voulons croire qu'il ne s'agit que de retards dans l'application et que nous n'aurons plus à débattre de l'égalité sociale l'an prochain à la même période.

Mais nous sommes surtout inquiets – j'y insiste – de ne pouvoir lire dans votre budget et le récapitulatif des crédits, tous ministères confondus, une volonté politique du Gouvernement de faire du développement des départements d'outre-mer une véritable priorité nationale qui se traduise dans les décisions budgétaires.

Comme les régions métropolitaines, les départements d'outre-mer subissent les effets de la politique de réduction des dépenses publiques. Mais plus que les départements métropolitains, les départements d'outre-mer pâtissent de cette politique. Ils subissent de plein fouet les conséquences : comment pourraient-ils s'engager sur la voie d'un développement réel lorsque leurs besoins essentiels pour une simple mise à niveau ne sont pas pris en compte ?

A partir du diagnostic et des orientations qui avaient été arrêtées le 9 février 1996, les assises de l'égalité et du développement constituaient le prolongement d'une démarche exemplaire initiée à La Réunion : réunir l'ensemble des acteurs économiques, politiques et sociaux, pour définir avec l'Etat ce que vous-même avez appelé un « pacte de développement » fondé sur des engagements réciproques.

C'est parce que nous voulons rester fidèles à la volonté de rassemblement de tous les Réunionnais, ainsi qu'à l'esprit de ces assises, et cohérents avec la démarche à laquelle nous avons participé, que nous ne pouvons nous satisfaire d'un budget qui ne traduit aucune évolution significative par rapport au précédent. C'est la crédibilité même de ces assises, qui ont suscité un réel espoir chez des milliers de Réunionnais, qui est aujourd'hui en cause.

Il ne s'agit pas, monsieur le ministre, de douter de votre volonté ou de vous faire un procès d'intention. Mais nous devons constater que la politique du Gouvernement n'a pas su ou voulu trouver des moyens nouveaux à la hauteur des exigences financières d'une véritable politique de développement.

Nous craignons que cela ne témoigne – nonobstant les difficultés liées à l'importance des efforts demandés, dont nous sommes tout à fait conscients – d'une sous-estimation à Paris de la gravité de la situation écono-

mique et sociale des départements d'outre-mer. Mais nous continuons à croire que le rassemblement, au-delà des différentes sensibilités, est la seule voie possible pour le développement. Il faut donc à tout prix préserver cette démarche de rassemblement pour le développement.

Pour cela, il importe de ne pas décevoir les espoirs qui ont pu naître, au risque de décrédibiliser définitivement la démarche et de décourager les bonnes volontés. C'est déjà un climat d'insatisfaction et de mécontentement grandissant qui s'installe à la Réunion et qui traverse toutes les catégories sociales. L'impatience et l'exaspération légitime qui gagnent la jeunesse nourrissent des sentiments de révolte, car le sentiment dominant est celui de l'inquiétude face à un avenir obscurci par une situation qui ne cesse de se dégrader année après année.

Il est donc urgent, dans la continuité des assises, d'ouvrir une perspective crédible et de programmer très concrètement la mise en application des orientations définies en commun. Comme le disait Paul Vergès, nous ne demandons pas « tout tout de suite », mais il nous faut commencer « tout de suite ». Cela passe impérativement par une programmation budgétaire des moyens nécessaires. C'est pourquoi je réitère ici la proposition d'élaboration d'une loi de programme traduisant budgétairement et réglementairement les mesures issues des travaux des assises.

Monsieur le ministre, êtes-vous prêt à soutenir une telle démarche et à contribuer à la faire aboutir ? La population nous jugera – vous comme nous – à nos actes et non à nos intentions proclamées. En attendant, vous comprendrez que je ne puisse que m'opposer au projet de budget que vous nous soumettez. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté et sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Petit.

M. Pierre Petit. Monsieur le ministre, malgré les contraintes qui ont présidé à l'élaboration de la loi de finances pour 1997, vous réussissez à maintenir l'enveloppe budgétaire de votre ministère pratiquement au niveau de l'année dernière. C'est une prouesse qui mérite d'être saluée.

Je ne vais pas chicaner sur les variations en francs constants des crédits alloués à l'outre-mer, d'autant que vous maintenez vos engagements en matière d'emploi et de logement. Je voterai donc votre budget, pour deux raisons : d'abord, parce qu'il est normal que l'outre-mer participe aux efforts de la nation ; ensuite, parce que trop de crédits non consommés repartent chaque année vers Paris et Bruxelles.

D'ailleurs, malgré l'augmentation de 6 % du PIB, malgré l'importance sans cesse croissante des transferts sociaux, le chômage progresse et l'économie de la Martinique reste plus que jamais dépendante et assistée. C'est qu'en réalité quelque chose ne marche pas. Je ne peux donc que reprendre l'antienne que j'exprime ici depuis trois ans : « Il faut dépenser moins pour dépenser mieux. »

Monsieur le ministre, vous avez compris l'outre-mer, me semble-t-il, et vous entrevoyez les réponses à ses maux. Mais avec neuf entités différentes à gérer, sans compter les Terres Australes, votre tâche n'est pas facile ; elle est même ingrate si j'en juge par les propos tenus par nos collègues.

En effet, contrairement aux autres, votre ministère est éminemment politique, avec des compétences liées à la volonté du chef de l'Etat et du Premier ministre. Aussi

limiterai-je mon propos à deux grandes préoccupations : d'une part, les réponses à apporter à la crise sociale actuelle et au mal-développement des DOM et, d'autre part, les questions liées à la situation locale de la Martinique.

Crise sociale et mal-développement dans les DOM, d'abord.

Le chômage des jeunes et ses conséquences en termes de violence et de déviance ne manquent pas de faire le lit des populistes.

C'est l'un des principaux dangers pour la démocratie et la sécurité publique dans les années à venir.

Pour éradiquer cette insidieuse décomposition de nos sociétés, il faut une autre politique que j'appellerai « la réforme dans les DOM ». Ce besoin de réforme trouve précisément ses racines dans l'incapacité de l'économie de ces départements à générer des emplois et à financer nos demandes sociales.

La question actuelle est de savoir si l'Etat va pouvoir continuer indéfiniment à soutenir notre niveau de vie. Que faire alors ? Monsieur le ministre, il faut mettre en œuvre une politique de réforme administrative et économique dans l'outre-mer. Je ne parle pas de l'institutionnel car, outre la volonté au sommet de l'Etat de ne pas toucher à l'organisation administrative des départements d'outre-mer, les concepts d'autonomie et d'assemblée unique paralysent toute réflexion constructive.

Aussi, faisant appel à la sémantique, je propose d'utiliser désormais le mot « réforme ». Nous devons considérer l'organisation administrative actuelle des DOM comme une aberration tératologique, car elle est inadaptée et donc inefficace.

La réalité, c'est que la multiplication des niveaux de pouvoirs et l'archaïsme des procédures provoquent l'embolie des circuits de décision.

Ce qu'il nous faudrait aujourd'hui, c'est un renforcement de la décentralisation, quel que soit le nombre des assemblées, par l'instauration d'un exécutif fort, ayant la maîtrise des leviers de commande nécessaires au développement économique et social.

Evidemment, cette réforme ne se conçoit pas sans une plus large et intelligente déconcentration, et je reprends ici la formule du rapporteur Jean-Paul Virapoullé : « Il nous faut une administration beaucoup plus déconcentrée, plus souple, plus proche des besoins, plus prompte à réagir, mieux à même de prendre des initiatives. »

Loin de moi l'idée que cette réforme serait la solution toute faite pour une relance économique. Je crois seulement qu'elle y contribuerait, ne serait-ce qu'en ramenant la confiance. Cette confiance qui ne se décrète pas et qui est en ce moment la chose la moins partagée dans nos départements. Et pour cause !

Je dis aussi « réforme économique », parce qu'un pays qui s'adonne à la monoculture est condamné à la dépendance et à la consommation. Je vous réitère donc ma proposition de réunir dans chaque département d'outre-mer des états généraux du développement.

Et les assises de l'égalité sociale, me direz-vous ? Je vous remercie et vous félicite de les avoir tenues, c'est un utile premier pas. On nous dit même qu'il y en aurait d'autres.

Mais en dépit de l'excellente qualité des travaux, il a manqué à ces assises non seulement une origine, mais encore une implication populaire.

Avec des états généraux, les forces vives locales exprimeraient leurs aspirations pour le devenir de leur pays. Ainsi, il se dégagerait un projet pour chacun des départements. Ce qui signifierait une volonté locale de développement collectivement exprimée, exempte de ces agressions trop fréquentes et insupportables envers la France hexagonale et l'Union européenne.

Ne pas entreprendre maintenant cette réforme, c'est prendre le risque d'un réveil de type corse pour cause de frustration, qui consisterait en définitive à battre sa coulpe sur la poitrine de la France.

Monsieur le ministre, nous sommes des hommes non pas de rupture, mais de dialogue et de composition. Si je prends la liberté de vous exprimer ces considérations, c'est que j'ai la conviction que vous me comprenez et que vous saurez vous faire l'interprète de notre volonté de réforme auprès du Premier ministre et du chef de l'Etat, s'il en était besoin.

Pour conclure, j'évoquerai brièvement des questions ponctuelles concernant la Martinique. Je voudrais vous en soumettre quatre.

La première concerne le retard pris dans la mise en place de la sous-préfecture de Saint-Pierre, dont la création a été approuvée par deux Premiers ministres et encore par vous-même au Sénat il y a quinze jours. Ce retard porte atteinte à notre crédibilité et, au-delà, à celle du Gouvernement.

La deuxième porte sur la situation préoccupante de cette frange de la classe moyenne de la population que j'appelle les « ni ni », qui n'a accès ni au logement HLM ni au crédit immobilier. Vous en conviendrez, ces ménages sont victimes d'une subtile exclusion.

La troisième concerne la situation des départements français des Antilles par rapport aux Etats de la Caraïbe membres de la convention de Lomé, qui nous opposent encore leurs *negativ lists* et arraisonnent nos pêcheurs. Pourquoi ne pas consulter formellement les régions d'outre-mer sur ce sujet et, légitimement, les inviter à titre d'observateur lors de la renégociation de la convention de Lomé ?

Enfin, vous connaissez l'épineux problème des personnels non titulaires des collectivités communales, premiers employeurs des DOM. Il y a sur ce dossier un conflit en gestation que le Gouvernement devrait nous aider à éviter.

Comme vous le voyez, monsieur le ministre, nous ne sommes pas subversifs. Loin s'en faut ! Mais nous aurions aimé qu'avec peu de moyens nous parvenions à engager une autre politique, celle de la réforme pour les DOM, dans l'intérêt bien compris et des DOM et de la France hexagonale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Kamilo Gata.

M. Kamilo Gata. Monsieur le ministre, le budget que vous nous présentez aujourd'hui se caractérise d'abord par un maintien du niveau global des crédits destinés à l'outre-mer. Il se caractérise également par un désengagement de l'Etat en matière d'investissement. Il se caractérise enfin, pour le territoire des îles Wallis-et-Futuna, par une diminution sans précédent des crédits qui lui sont destinés.

Le maintien du niveau global des crédits se traduit par une augmentation de 450,8 millions de francs du FEDOM, qui s'élève ainsi à 1,487 milliard. Il convient de rapprocher cet effort du nombre très important de

chômeurs dans les DOM, qui dépasse 20 % de la population active et 37 % dans le cas de la Réunion. L'effort consenti ici au niveau du FEDOM doit être poursuivi.

Le maintien du niveau global des crédits de votre ministère se traduit également par la reconduction du montant de la dotation d'investissement destinée à la Nouvelle-Calédonie, arrêté à 390 millions de francs. On doit s'interroger ici afin de savoir si cette dotation permettra à l'Etat de tenir ses engagements pris dans le cadre du contrat de développement de ce territoire et des accords de Matignon. La rupture du dialogue entre l'Etat et le FLNKS en avril 1996, même s'il connaît une reprise depuis le mois de juillet, et la démission récente du délégué interministériel pour cause de désaccord avec l'Etat concernant ses engagements économiques nous permettent de dire que l'effort financier de l'Etat vis-à-vis de la Nouvelle-Calédonie doit être plus soutenu, plus important.

Le maintien du niveau global des crédits de votre ministère se traduit enfin par la stagnation du montant des autorisations de programme inscrites à la ligne budgétaire unique, bien que les crédits de paiement diminuent.

Ce budget se caractérise aussi par un désengagement de l'Etat en matière d'investissement et d'action sociale. Ainsi, les autorisations de programme prévues à la section générale du FIDOM diminuent de 25,5 % par rapport à 1996. Quant à la section décentralisée du même FIDOM, elle ne prévoit aucune autorisation de programme, donc aucun investissement pour l'avenir.

En ce qui concerne la section générale du FIDES, les autorisations de programme comme les crédits de paiement diminuent de 23 %. Les autorisations de programme de la section territoriale du FIDES stagnent à 4,9 millions de francs, alors que les crédits de paiement diminuent de 64,2 %.

Ces diminutions de crédits vont réduire la capacité et les actions d'investissement et de développement de l'outre-mer français. Les économies locales vont subir une fois de plus les conséquences néfastes de telles mesures.

En ce qui concerne l'action sociale, les crédits destinés aux actions d'insertion en faveur des bénéficiaires du RMI diminuent de 7 %. Ce sont la cohésion sociale et la solidarité en faveur de l'outre-mer qui sont ici remises en cause par cette diminution de crédits.

Pour ce qui est du chapitre 46-94, les crédits de l'action sociale et culturelle outre-mer diminuent aussi puisqu'ils tombent de 130 à 123 millions pour 1997.

Ce budget se caractérise enfin par une catastrophe financière pour le territoire des îles Wallis-et-Futuna. En effet, la subvention au budget territorial n'est plus que de 2,588 millions au lieu des 3,045 millions de 1996. On est loin des 7 millions par an à partir du budget 1996, prévus et promis par votre prédécesseur lors de l'élaboration et de la signature de la convention de développement, en mars 1995. Le 31 août 1995, devant l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna, vous vous êtes pourtant engagé, monsieur le ministre, à respecter les engagements financiers pris par l'Etat.

De même, la section générale du FIDES prévoit, pour Wallis-et-Futuna, une autorisation de programme de 10,67 millions, à raison de 2,42 millions au titre du contrat de plan et de 8,25 millions au titre de la convention de développement. Pour le budget de 1996, cette dotation était de 14,63 millions. Il n'y a pas si longtemps, elle atteignait encore 20 millions. Face à notre retard en équipements et à l'absence de tout développe-

ment économique, cette dégradation du montant du FIDES « section générale » destiné à Wallis-et-Futuna est intolérable et inacceptable.

Depuis 1993, cette dégradation s'est traduite pour ce territoire par la disparition de la dotation réservée au FADES, le fonds de développement économique et social, qui est une création du FIDES. Vous avez expliqué l'année dernière, lors du débat budgétaire, que le FADES était lié à la gestion bancaire du FIDES qui a pris fin en 1992 et qu'une gestion budgétaire du FIDES lui a succédé en finançant des programmes d'opérations.

L'explication que vous avez donnée n'est pas satisfaisante, car l'existence du FADES n'est pas liée au mode de gestion, mais à une volonté politique de supprimer ce fonds au lieu de le maintenir. Soyez plus honnête dans vos explications, monsieur le ministre, car le FADES, comme vous le savez, sert à stimuler les micro-réalisations économiques et sociales en octroyant aux bénéficiaires une prime à l'investissement.

Cette dégradation du montant du FIDES destiné à Wallis-et-Futuna a entraîné un transfert de certaines dépenses d'investissement du budget de l'Etat vers le budget territorial.

Ainsi, sur le collectif budgétaire de 1996, l'assemblée territoriale, sur proposition de l'exécutif, donc de vous, a voté deux autorisations de programme d'un montant global de 200 millions de francs CFP – c'est-à-dire 11 millions de francs français – pour l'acquisition de groupes thermiques destinés aux centrales électriques de Wallis-et-Futuna. L'urgence de ces dépenses est justifiée, car les dégâts causés par le séisme de 1993 à Futuna sur les installations hydroélectriques ne sont pas encore réparés à ce jour, le plan de mise en place de groupes électrogènes neufs à Wallis n'est pas respecté et le retard est trop important.

Jusqu'à présent, le FIDES section générale a toujours supporté à hauteur de 80 % les dépenses d'équipement et d'investissement des centrales électriques. Pour la première fois, de telles dépenses sont transférées en totalité du budget de l'Etat vers le budget territorial.

En ce qui concerne le FIDES « section des territoires », la dégradation de son niveau en autorisations de programme et en crédits de paiement est encore plus nette. Elle se traduit pour Wallis-et-Futuna par une réduction importante de ses capacités d'investissement.

Cette situation pénalise lourdement le territoire que je représente car, là encore, le budget territorial est obligé de supporter des dépenses qui, traditionnellement, relevaient du FIDES « section des territoires ».

Ainsi, la participation du territoire au festival des arts du Pacifique, d'un montant de 1 million de francs environ, a été supportée par le budget territorial. Il en est de même de sa participation à la Foire de Paris.

En ce qui concerne les interventions sociales de l'Etat, Wallis-et-Futuna bénéficient, au titre des actions d'insertion, de chantiers de développement local. Sur le budget de 1996, première année du transfert de cette dotation du budget du ministère du travail, elle était de 40 millions. Elle apparaît sur le présent budget à l'article 41 du chapitre 46-94 avec des « plumes » en moins, puisqu'elle ne s'élève plus qu'à 35 millions.

Pour Wallis-et-Futuna, la convention de développement prévoit une dotation en faveur du territoire de 30 millions pour cinq ans, ce qui donne 6 millions par an. Jusqu'à présent, la dotation déléguée au territoire en

1995 et en 1996 est restée au-dessous de 5 millions. On est en droit de s'interroger sur la suite que l'Etat compte réserver à ses engagements vis-à-vis du territoire.

On pourrait faire les mêmes remarques pour le logement social. Dans son rapport, ce matin, notre collègue Léon Bertrand a indiqué que Wallis-et-Futuna bénéficierait d'une dotation de 2,5 millions. A ce rythme, il nous faudrait dix ans pour atteindre les 25 millions prévus à la convention de développement, laquelle devrait s'appliquer pendant cinq ans.

La situation économique et sociale du territoire est préoccupante depuis 1993. J'ai eu l'occasion de dire à cette tribune lors du débat sur le budget de 1995 que Wallis-et-Futuna était un territoire sinistré économiquement et d'un point de vue social. Ce constat est toujours d'actualité.

Le retard de la mise en œuvre de la convention de développement, de l'application de certaines conventions spécifiques comme la convention de l'enseignement primaire, et le ralentissement de certaines activités comme les travaux publics et le bâtiment ont plongé le territoire dans une situation économique catastrophique. Le nombre de salariés diminue inexorablement au fil des années, comme le constatent les différents rapports annuels de la Caisse française de développement.

Vous nous avez annoncé, monsieur le ministre, que nous nous reverrions au mois de novembre pour une table ronde sur cette situation. Nous serons présents, attentifs, et nous vous soumettrons des propositions.

Aujourd'hui, je peux vous dire que la concrétisation de la convention de développement et du contrat de plan ne peut plus attendre, car elle conditionne la relance économique du territoire.

En attendant la réunion de novembre, je vous rappelle que le contrat de plan et la convention de développement, que l'Etat nous a imposés, ne permettront pas à Wallis-et-Futuna d'avoir un développement économique durable. Une fois que les équipements prévus seront mis en place, l'activité économique du territoire retombera dans la léthargie habituelle. Il aurait fallu que l'Etat accepte nos propositions sur la convention de développement prévoyant la mise en place d'infrastructures productives destinées notamment à la pêche et au tourisme.

Mes collègues rapporteurs des différentes commissions ont, tout comme moi, très bien perçu et compris la situation économique désastreuse de Wallis-et-Futuna.

Pierre Micaux, au nom de la commission de la production et des échanges, a expliqué que la nécessité d'une action volontariste en faveur du développement économique de l'archipel de Wallis-et-Futuna se faisait de plus en plus ressentir.

Léon Bertrand, dans un excellent rapport au nom de la commission des lois, écrit : « Seul Wallis-et-Futuna est véritablement touché par les restrictions budgétaires. Le rapporteur pour avis regrette d'autant plus cette rigueur que le Gouvernement semblait avoir pris conscience lors des précédents budgets de l'importance de développer économiquement ce territoire trop longtemps oublié par la République. »

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Il a raison !

M. Kamilo Gata. C'est dans cet esprit que j'ai voté le budget de l'année dernière qui nous a permis de financer un certain nombre d'équipements importants comme le quai de Sigave à Futuna.

Vous comprendrez que je ne puisse pas voter le budget pour 1997 car – je cite encore le rapport de Léon Bertrand – « il ne faudrait pas que Wallis-et-Futuna, trop longtemps oublié par les pouvoirs publics, soit la première victime sacrifiée sur l'autel de la rigueur budgétaire. »

Monsieur le ministre, en fonction de vos réponses et si vous prévoyez des dotations supplémentaires pour le territoire de Wallis-et-Futuna, je reconsidérerai mon vote.

En terminant, je voudrais que vous demandiez au préfet d'arrêter la chasse aux sorcières à laquelle il se livre vis-à-vis des fonctionnaires. C'est un comportement stupide, digne des temps coloniaux. Nous sommes aux portes du XXI^e siècle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gaston Flosse, rapporteur spécial, et **M. Jean-Paul Virapoullé**, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le président. La parole est à M. André-Maurice Pihouée.

M. André-Maurice Pihouée. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis l'accession de Jacques Chirac aux plus hautes responsabilités de l'Etat, l'outre-mer a fait un pas en avant avec, en particulier, la réalisation dans nos départements de l'égalité sociale.

Aujourd'hui, il nous faut poursuivre le chemin engagé, relever le défi économique et donc mettre en place, le plus rapidement possible, les mesures qui permettront à l'outre-mer de continuer et d'accélérer son processus de développement.

L'examen de ce budget doit se faire, de mon point de vue, en gardant, en permanence, en tête trois grandes questions.

Première question : nos régions d'outre-mer apparaissent-elles comme une priorité pour le Gouvernement ?

S'il est vrai que les besoins de nos populations sont très importants, il est également vrai que ce budget ne peut répondre à la totalité de ces besoins, d'autant plus que la situation financière de l'Etat est celle que nous connaissons après quatorze ans de pouvoir socialiste.

Nos départements font partie intégrante de la France et, pour cette raison, nous devons, au même titre que toutes les autres régions métropolitaines, participer à l'effort d'assainissement des finances publiques à partir du moment où l'essentiel nous est garanti ; je veux parler de la reconnaissance, sur le plan budgétaire, d'une situation sociale particulièrement difficile qui nécessite un effort soutenu de la solidarité nationale.

La progression, certes faible, du budget de l'outre-mer par rapport à 1996, au moment même où le Gouvernement impose des règles strictes de gel des dépenses, nous apporte la preuve indiscutable que nos régions ont un caractère prioritaire au yeux du Gouvernement.

Deuxième question : après avoir constaté le caractère prioritaire de l'outre-mer, ce budget, s'exprime-t-il bien sur tous les sujets qui nous préoccupent ?

En effet, est-il nécessaire de rappeler les chiffres alarmants qui entachent quotidiennement la vie de nos compatriotes ?

A la Réunion, en particulier, 38 % de chômeurs, 127 728 personnes dépendant directement ou indirectement du RMI et 9 000 logements que nous devons construire jusqu'en l'an 2000 sont autant de défis à relever par le Gouvernement pour gagner notre pari sur

l'avenir. Dès lors, nous ne pouvons qu'approuver le Gouvernement lorsqu'il décide de faire de l'emploi, de l'insertion et du logement ses priorités.

Ainsi, sur le front de l'emploi, ce sont 7 700 chances d'insertion supplémentaires qui seront financées en 1997.

Par ailleurs, sur le front du logement, le montant de la LBU sera maintenu, des mesures de défiscalisation du logement locatif intermédiaire vont rapidement se développer et l'introduction d'un prêt spécifique à taux zéro pour l'outre-mer relancera, à n'en pas douter, comme en métropole, l'immobilier outre-mer. A ce propos, pouvez-vous, monsieur le ministre, préciser à la représentation nationale le calendrier et les conditions du prêt à taux zéro dans nos départements ?

Toujours en ce qui concerne le logement, pouvez-vous nous dire aussi où en sont les négociations du dossier de la garantie décennale pour les artisans du BPT ?

Troisième question : à partir de ces postulats, ce budget permettra-t-il de déjouer le piège de l'assistance et de favoriser l'esprit d'initiative de nos forces et de notre jeunesse ?

Force est de constater que ce budget se donne les moyens de répondre à ces orientations en se fixant deux grands objectifs.

Premièrement, il témoigne d'une véritable volonté de diversifier les aides orientées vers l'insertion socioprofessionnelle. Il ne limite pas – c'est une très bonne chose – les outils de l'insertion aux contrats emploi solidarité. Il a l'ambition de procurer une activité aux RMIstes, aux chômeurs de longue durée ainsi qu'aux chômeurs handicapés grâce à des contrats variés du type CIA, CAE, SIFE collectifs, etc. A ce propos, monsieur le ministre, malgré son augmentation et sa fongibilité, l'enveloppe actuelle du FEDOM permettra-t-elle de répondre aux énormes besoins de nos populations ?

Le deuxième objectif de ce budget, nettement affirmé est de renforcer les conditions de l'égalité des chances dans nos départements. Il concerne le logement, l'aménagement du territoire et le service militaire adapté.

En ce qui concerne le logement, et conformément aux conclusions des assises de l'égalité de février dernier, il convient, comme nous l'avons déjà précisé, de développer les mesures tendant à en favoriser la construction.

Ne trahissons pas la promesse de Jacques Chirac : « Un logement pour tous » ne doit pas être un vœu pieux.

La réalisation de l'égalité des chances passe aussi par une réelle politique d'aménagement du territoire. Mettons donc rapidement en place un nouveau statut législatif qui consacrerait notre « ultrapériphéricité » dans le cadre national et donnons-nous comme priorité le désenclavement économique de nos régions par l'amélioration de nos infrastructures et de nos réseaux.

Concernant l'ultrapériphéricité, prenons bien garde qu'elle ne soit un prétexte pour justifier durablement des mesures très spécifiques qui nous éloigneraient du droit commun et nous détourneraient ainsi de l'objectif historique recherché par la départementalisation, je veux parler de notre intégration à la France.

Ce concept d'ultrapériphéricité doit, bien au contraire, nous permettre de mobiliser les moyens nécessaires au rattrapage de nos retards structurels. A ce titre, si des mesures différentes et complémentaires de celles prévues dans la loi Pasqua doivent être prises, nos départements ne doivent, en aucun cas, être exclus du bénéfice de la prime à l'aménagement du territoire.

En outre, ce budget veut conforter le service militaire adapté, permettant ainsi de redonner aux jeunes les plus défavorisés de nos départements une dernière chance d'obtenir une formation qualifiante. Nous ne devons pas nous contenter de préserver ce merveilleux outil. Nous devons également avoir l'ambition qu'il devienne le fer de lance de notre politique de formation professionnelle et un instrument privilégié de mobilité pour nos jeunes.

Monsieur le ministre, c'est précisément sur ces deux derniers points que je souhaitais attirer tout particulièrement votre attention.

En résumé, le budget que nous devons voter aujourd'hui va, de mon point de vue, dans la bonne direction. Il répond du mieux qu'il peut à l'urgence de nos situations sociales et il pose de nouveaux jalons pour le développement économique de nos territoires.

Ce budget doit aussi nous éclairer et nous permettre de faire comprendre à nos populations que tout ne peut pas venir de l'Etat. Si l'Etat construit un cadre et met en place un environnement favorable, le développement socio-économique et culturel de nos régions dépend avant tout de nous, de notre créativité, de notre capacité à exploiter nos atouts pour produire de nouvelles richesses.

C'est ainsi que nous saurons atteindre de nouvelles frontières : celle de l'emploi, bien sûr, et celle du rayonnement de la France dans nos environnements respectifs.

C'est ainsi que nous saurons redonner des perspectives à la jeunesse d'outre-mer et faire renaître chez elle un espoir en l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Patrice Tirolien.

M. Patrice Tirolien. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues il est de bon ton, ici ou là, d'ironiser sur le caractère rituel de la séance au cours de laquelle notre assemblée examine le projet de budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer. D'aucuns y voient le rendez-vous des enfants gâtés de la République, quelle que soit leur appartenance politique, venant quémander quelques oboles supplémentaires et se plaindre des malheurs qui les assaillent.

Chaque année, l'Etat fait le compte de ses efforts, de son souci de tout mettre en œuvre pour garantir le développement, quand ce n'est pas le décollage, de l'outre-mer. La messe dite, chacun retourne à ses préoccupations quotidiennes en attendant le prochain rendez-vous.

Je n'accuserai personne en particulier pour n'avoir pas à accuser tout le monde.

Simplement, monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, permettez-moi de vous ouvrir mon cœur de Guadeloupéen, de Domien – pour sacrifier à la mode des néologismes ultramarins – d'élus en contact permanent depuis une dizaine d'années avec les dures réalités du chômage et de la misère sociale, afin de tirer la sonnette d'alarme alors qu'il est presque trop tard.

La situation est beaucoup plus grave que vous ne pouvez l'imaginer et les risques d'explosion sociale sont réels. Je parlerai principalement de la Guadeloupe, que je connais le mieux, mais je puis vous garantir qu'il en va de même dans tous les départements d'outre-mer. On peut, sans effet de style, parler du « syndrome du Chaudron » tant est périlleuse la situation, mais nous serons tous tenus pour responsables ; le Gouvernement, les parlementaires, les élus locaux seront au box des accusés et

seront condamnés par l'opinion si la question du développement économique et social n'est pas prise à bras-le-corps.

S'il fallait illustrer les inégalités et les exclusions, l'exemple des départements d'outre-mer suffirait à lui seul. C'est d'autant plus remarquable que nous avons célébré, cette année, le cinquantenaire de la départementalisation. Ceux-là mêmes qui l'avaient souhaitée en ont très tôt compris les limites et les effets pervers. Ce qu'ils avaient voulu en 1946 peut tenir en une formule : bannir à jamais les disparités. Je m'en voudrais de faire ici, à cette occasion, un quelconque procès à la départementalisation. Ce que je crains, c'est que les échecs qui s'amoncellent dans les domaines essentiels de la vie – emploi, formation, logement, coopération régionale – ne remettent en cause l'attachement de nos populations à la République.

Je sais la situation difficile et je ne mets pas en doute la volonté du Gouvernement de vouloir réussir, mais je ne peux manquer de m'interroger sur les choix effectués et sur l'approche même de la question du développement dans les départements d'outre-mer.

Venons-en au projet de budget que vous nous présentez, monsieur le ministre.

Il est caractérisé par un tel désengagement de l'Etat et une telle insuffisance de moyens à la disposition des autorités locales qu'il n'écarte pas ce qui me paraît constituer le danger n° 1 : la catastrophe sociale.

Il s'élève à 4,862 milliards de francs. Comparé à celui de l'an passé, il laisse apparaître une progression de 0,1 %, dans la mesure où le budget de 1996 atteignait 4,859 milliards de francs. Peut-on vraiment parler d'augmentation ? Bien sûr que non, puisque cette progression est en deça du taux d'inflation et ne parvient même pas à maintenir le niveau de l'engagement de l'Etat en 1996. En réalité, c'est bien à une diminution de la dotation budgétaire à laquelle nous assistons puisque, en francs constants, la régression s'établit à environ 1,4 %.

Désengagement de l'Etat en outre-mer ?

Conséquences de la crise générale ?

Ces questions doivent être posées, car elles pourraient expliquer les choix politiques du Gouvernement.

Plus inquiétantes me semblent les diminutions opérées sur les instruments du développement ou qui avaient toujours été considérés comme tels. C'est en particulier le cas du FIDOM.

La section générale est en chute libre, car elle passe, en ce qui concerne les autorisations de programme, de 312,15 millions de francs à 232,52 millions de 1996 à 1997, soit une diminution de 25,5 %. Il en va de même pour les crédits de paiement qui s'effondrent littéralement d'une année à l'autre. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : la diminution est de 40,6 %.

La section décentralisée de ce FIDOM est encore plus révélatrice du retrait de l'Etat. Le projet de budget ne prévoit aucune autorisation de programme pour 1997. Cette tendance est confortée par la structure même des crédits de paiement, puisque aucune mesure nouvelle n'a pu être inscrite dans ce projet de loi de finances. Ces crédits de paiement passent de 67,2 millions de francs à 33,3 millions de 1996 à 1997, soit une diminution de l'ordre de 50,4 %.

La signification de cette réduction ne saurait nous échapper.

L'Etat a décidé de se désengager en ce qui concerne les investissements dans les départements d'outre-mer. Cette année, les vaches seront maigres, mais la tendance ainsi affichée ne pourra que s'amplifier car la part réservée aux autorisations de programme traduit incontestablement une absence de projets budgétisables pour les prochaines années. Nul ici n'ignore le rôle joué dans le passé par ce fonds dans les départements d'outre-mer. Les nombreuses actions d'investissement avaient permis d'entretenir une certaine dynamique économique permettant aux entreprises de maintenir un certain niveau d'emploi, servant ainsi de soupape de sécurité lorsque la marmite sociale bouillait trop fort.

Les restrictions budgétaires annoncées pour 1997 vont ébranler ce qui reste encore d'économie locale. Avec un taux de chômage avoisinant les 30 %, les départements d'outre-mer constituent déjà une exception. En réduisant les investissements publics, ce sont des dizaines d'entreprises qui risquent de se trouver privées d'activité et de fermer leurs portes, entraînant, par la même occasion, des centaines de travailleurs dans l'enfer du chômage.

Pour illustrer mon propos, je ferai tout simplement mention de la grogne qui existe depuis quelque temps chez les entreprises artisanales du bâtiment en Guadeloupe. Leur chambre syndicale m'écrivait récemment en ces termes : « A l'occasion de cette rentrée, un seul constat s'impose, la situation a encore empiré et les perspectives de fin d'année 1996 sont des plus pessimistes ».

Que répondre à ces travailleurs avec un budget qui réduit encore davantage la possibilité de lancer des grands travaux susceptibles de préserver l'emploi ?

La note sera tout aussi salée pour les collectivités territoriales qui devront tenir compte, dans leur budget, de cette perte nette des moyens que leur offrait le FIDOM. N'est-ce pas la décentralisation qui se trouve remise en cause par insuffisance de moyens ? Tout aussi significative est la diminution en termes d'agrégat du poste « collectivités locales », qui subira une diminution de 16 %.

Mais ce qui me paraît le plus grave, c'est l'obligation devant laquelle vont se trouver les communes, les départements et des régions d'accroître la pression fiscale afin de compenser les pertes provoquées par ces amputations.

Les risques sociaux de cette réduction du FIDOM sont déjà perceptibles. Ils ne pourront qu'augmenter au fur et à mesure que la réduction des travaux publics se fera sentir. Pourtant, les assises sur l'égalité sociale tenues en février dernier avaient bien mis l'accent sur l'emploi, l'insertion et le logement. Ces assises ne risquent-elles pas d'être sans lendemain si elles ne sont pas suivies, huit mois après, des mesures budgétaires traduisant une volonté inflexible de l'Etat de tout faire pour atteindre l'égalité ainsi proclamée ?

Il a été intéressant et utile que les familles des départements d'outre-mer bénéficient de l'alignement sur les prestations servies en métropole, mais de manière plus fondamentale se pose la question du développement.

Ne sommes-nous pas en train d'aggraver la dépendance, alors que le développement exige le sens des responsabilités et le goût de l'initiative ? Ne dit-on pas souvent que beaucoup de travailleurs préfèrent abandonner leur activité pour bénéficier de prestations sans travailler ? La capacité de consommer ne peut pas être un critère pertinent pour apprécier le développement de nos sociétés.

Ce qui frappe l'observateur, ce sont les obstacles mis à la création d'une entreprise. Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que les taux d'intérêt pratiqués par les

banques sont extrêmement dissuasifs et qu'ils sont supérieurs de trois points à ceux en usage en métropole. Comment investir dans ces conditions ? Que compte faire le Gouvernement pour encourager l'initiative économique ? Voilà ce qu'on est en droit d'attendre d'une politique résolue de lutte contre le chômage.

C'est par les investissements réalisés que le tissu économique aura la possibilité de se conforter et que les entreprises seront en mesure d'offrir des emplois. Il ne peut y avoir de solution durable à la question de l'emploi sans un renforcement de la capacité d'intervention des entreprises. Or la lecture du projet de budget écarte, pour ceux qui en avaient encore, toute illusion à ce propos : en termes de masse globale, les investissements exécutés par l'Etat sont en diminution de 24 % et les subventions d'investissement accordées par l'Etat sont réduites de 23 %.

Les derniers événements des mois de septembre et octobre dans le secteur de la pêche confirment, s'il en est besoin, mes propos. L'absence d'accord de délimitation claire des zones de pêche entre les Antilles françaises et les Etats voisins de la Caraïbe fait que depuis 1985 les marins-pêcheurs guadeloupéens ont été évincés des eaux territoriales de l'Etat d'Antigua-et-Barbuda. Le résultat est connu : une situation conflictuelle parsemée d'arraisonnements, d'emprisonnements, de saisies de matériels de pêche. Depuis plus d'un mois, les marins-pêcheurs sont en cessation d'activité, venant grossir le rang des inactifs. Dans ce problème comme dans d'autres, la solution réside dans une volonté sans faille de l'Etat d'offrir un cadre de développement à la production.

On pourrait, pour le seul département de la Guadeloupe, égrener les activités en déclin ou au bord de l'asphyxie et se rendre compte de la sorte de l'ampleur du mal. Je ne vous infligerai pas une telle épreuve, mais, pour mémoire, relevons quelques-unes des situations les plus préoccupantes : la mise en liquidation judiciaire de l'unité sucrière de Grosse-Montagne qui affecte le bassin cannier du nord de la Basse-Terre, les difficultés rencontrées par les producteurs de banane en butte à la concurrence sauvage de la production d'Amérique centrale, la mauvaise santé du centre hospitalier universitaire secoué régulièrement par des mouvements de grève, la fragilité financière des établissements privés de soin changeant de plus en plus fréquemment de propriétaire à l'issue de procédures judiciaires, les difficultés du BTP et l'instabilité de l'emploi qui en découle exigent des actions énergiques et une politique sans ambiguïté.

L'intention affichée est tout aussi claire si l'on se penche sur le sort réservé au logement. La ligne budgétaire unique n'a pas varié en ce qui concerne les autorisations de programme, ce qui signifie une baisse effective en francs constants. Les crédits de paiements, quant à eux, dégringolent de 25,2 %, puisqu'ils sont passés de 619,2 millions de francs en 1996 à 463 millions au projet de budget de 1997.

Le chef de l'Etat en personne s'était pourtant engagé à consentir un effort soutenu dans les cinq ans pour rattraper le retard accumulé au cours des années précédentes et garantir l'insertion. On est bien loin du compte. La crise du logement et l'insalubrité qui règnent dans de nombreux quartiers sont en grande partie à l'origine du malaise social qui affecte les départements d'outre-mer. Les cloaques trop nombreux qui ceinturent les agglomérations sont indignes de la République et constituent un vivier pour les déviances de toutes natures. Réduire

l'effort de l'Etat dans ce domaine, c'est réduire par la même occasion les moyens de lutte contre l'exclusion sociale.

Cette réduction s'inscrit dans une politique générale, mais dont les effets sont extrêmement dangereux pour les départements d'outre-mer. En effet, le projet de budget prévoit une diminution du taux de TVA sur les logements neufs de 20,6 % à 5,50 %. Cet avantage sera accompagné de la suppression de la subvention de 12 % du coût de la construction. Mais, pour les départements d'outre-mer, l'application d'une telle mesure serait tout simplement catastrophique, car le taux de TVA y est de 9,5 % et la subvention d'Etat de 30 %.

Je vous demande, monsieur le ministre, de désamorcer cette bombe qui risque d'exploser plus vite que nous ne le pensons. Déjà, les constructeurs de logements sociaux s'émeuvent et préviennent des dangers. Le nombre de logements construits annuellement est nettement insuffisant. Qu'en sera-t-il si cette mesure est appliquée sans discernement à l'ensemble du territoire national ?

Le prix du loyer ou le montant des apports personnels créent en ce moment un véritable chancre dans la gestion du logement social à cause des faibles revenus des ménages. Ne court-on pas le risque de rendre ingérable le logement social dans les départements d'outre-mer à cause du surcoût généré par la suppression de la subvention d'Etat ?

Tout aussi inquiétante me paraît la baisse des crédits pour l'action sociale et culturelle. Les crédits destinés aux actions d'insertion en faveur des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion connaissent une diminution de 7 % ; les crédits en faveur des activités sportives et de jeunesse baissent de 15 % ; les crédits relatifs à la préformation et à la formation sont réduits de 14,5 %. Comment prétendre lutter contre la délinquance et l'insécurité sans une action éducative continue, sans un effort permanent d'intégration ?

Le mal est déjà là lorsque des bandes rivales s'entre-tuent dans l'agglomération pointoise. Le mal est déjà là quand le nombre de voitures volées ne cesse de s'accroître. Le mal est déjà là quand les effractions de domiciles sont banalisées. Et que dire de l'extension sans précédent de la toxicomanie, qui mine totalement la jeunesse ? Tous les symptômes d'une jacquerie de faubourg sont réunis.

J'ai eu l'occasion, après les événements qui ont endeuillé la ville des Abymes, d'appeler l'attention du ministre de l'intérieur sur la nécessité de renforcer la surveillance policière, en créant notamment un commissariat de plein exercice dans cette ville. Je lui avais demandé dans le même élan d'engager une réflexion plus approfondie sur le développement urbain dans l'outre-mer. Il s'est contenté de quelques statistiques sur les vols à l'arraché pour refuser d'ouvrir le débat. Depuis, les incidents se répètent et l'insécurité s'étend comme une traînée de poudre.

On aurait pu s'attendre à l'inscription dans ce budget, au titre des préoccupations du Gouvernement, de crédits tendant au renforcement des actions d'éducation et d'animation de quartier pour tenter d'enrayer le mal. Ce n'est pas le cas, et les rares crédits déjà consentis sont de surcroît en diminution.

Ce développement de l'insécurité dans de petits pays comme les nôtres affecte immédiatement tout le tissu social. L'effet de contagion est plus important qu'on ne l'imagine et la constitution de bandes ne laisse rien présager de bon. Outre qu'elles s'affrontent souvent avec un

armement ultra-sophistiqué, elles sèment la terreur sur leur passage, risquant de créer un réflexe d'autodéfense dont personne ne peut dire où il s'arrêtera.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames et messieurs, ne croyez surtout pas que je cède à un quelconque catastrophisme. Ce n'est pas dans mes habitudes et ce n'est pas non plus le meilleur moyen pour trouver les solutions qui s'imposent.

Je souhaite simplement éveiller les consciences pour que nous trouvions ensemble les politiques appropriées. Je veux éviter que nos pays ne sombrent dans le grand banditisme et la loi du « chacun pour soi par défaut ». Il faut avoir le courage d'affronter les véritables problèmes, quels qu'ils soient. Les solutions sont multiples et doivent s'inscrire dans un plan d'ensemble fondé sur l'égalité citoyenne et le développement économique.

La démarche initiée pour la Corse ayant abouti à l'édiction d'un statut particulier et à l'introduction de mesures économiques spécifiques, telles que la continuité territoriale, la généralisation des franchises fiscales et sociales, pourrait servir de base pour l'ouverture d'un véritable débat.

Il ne s'agit pas pour moi, je le précise, de revendiquer un statut à la corse. Je veux tout simplement démontrer que lorsque l'Etat le veut, il sait prendre des initiatives. Je n'irai pas jusqu'à penser qu'il faille pour cela avoir recours à des procédés extra-légaux. Je ne le souhaite pas et je doute de leur efficacité.

Pour ma part, j'en appelle à la mise en place d'une charte de développement économique, social et culturel, issue d'une large concertation et constituant un véritable contrat pluriannuel entre l'Etat, les collectivités locales et les chambres consulaires. Il nous faut innover et sortir une fois pour toutes des sentiers battus.

Or, monsieur le ministre, le projet de budget que vous nous présentez ne répond nullement aux circonstances ; il maintient les inégalités et élude les vraies questions. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Anicet Turinay.

M. Anicet Turinay. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en légère progression malgré la rigueur gouvernementale visant à réduire le déficit public, à l'instar du budget 1996, le budget 1997 continue à privilégier la politique de l'emploi, de l'insertion et du logement dans les départements d'outre-mer.

Je constate le maintien de la ligne budgétaire unique à 1 150 millions de francs en autorisations de programme ; cela permettra de maintenir la construction de logements sociaux au même rythme que les années précédentes, soit 11 000 par an, et de réaliser l'amélioration de plus de 4 000 logements, soit plus 17,6 % ; à ces crédits, il faut ajouter 540 millions de francs de créance de proratisation. Je note la création des zones franches urbaines, des emplois de ville, du service national « ville » et le maintien du service militaire adapté dans le cadre de la réforme du service national.

Je félicite le Gouvernement pour l'effort important engagé dans ces trois domaines, car, malgré l'impérieuse nécessité de maîtriser les dépenses publiques qui s'imposait à l'ensemble du budget, le Gouvernement a su maintenir les priorités de l'outre-mer. On peut en constater les premiers résultats, malgré un taux de chômage très élevé dans notre département.

Les dispositifs en faveur de l'emploi outre-mer mis en place par le Gouvernement, aussi importants soient-ils, ne pourraient avoir toutes les répercussions espérées s'il n'y avait pas un réel décollage de nos économies avec implication de l'Etat. L'emploi à la Martinique, et plus particulièrement dans ma circonscription, couvre plusieurs domaines.

C'est en premier lieu : l'agriculture, et tout particulièrement la banane. L'effort de nos agriculteurs pour étendre les surfaces plantées et améliorer la qualité a contribué à créer de nouveaux emplois. En conséquence, il faudrait que nous ayons un écoulement plus important de nos produits sur le marché français et le marché européen en général. Use-t-on aujourd'hui suffisamment de la préférence communautaire pour cette production ?

L'agriculture, c'est aussi le rhum. A l'heure où se prépare le lancement de l'appellation d'origine contrôlée « rhum agricole de la Martinique », nous craignons qu'une hausse de la taxe sur les alcools ne vienne pénaliser l'écoulement de notre production sur le marché français et européen.

C'est ensuite l'agro-alimentaire, qui intéresse de plus en plus les chefs d'entreprise qui s'orientent vers la transformation. Ceux-ci ne peuvent toujours pas bénéficier des aides à la transformation et à la commercialisation prévues dans le POSEIDOM agricole. De plus, les coûts de production dans ce secteur font que l'agro-alimentaire reste peu compétitif par rapport aux importations, faute de décision que nous appelons de nos vœux sur les règlements d'application.

L'emploi, vous l'avez bien compris et affirmé, monsieur le ministre, c'est le renforcement de la politique de désenclavement économique, notamment par la création d'un régime incitatif pour les entreprises nouvelles exportatrices.

L'emploi, c'est également le développement touristique avec un potentiel de 6 000 emplois directs, en progression constante. Nous devons bénéficier de la continuité territoriale pour la délivrance des visas. Aujourd'hui, un touriste étranger qui souhaite se rendre en Martinique doit attendre quarante-huit jours pour disposer d'un visa si sa demande est effectuée pour la Martinique, alors que, pour se rendre en France, il lui sera remis au bout de trois jours.

Combattre le chômage, c'est aussi créer des emplois de service et de proximité. L'extension du chèque emploi-service dans les DOM est indispensable, mais l'efficacité de cette mesure risque d'être entravée en raison de l'existence d'une assiette de cotisations spécifique aux départements d'outre-mer. Dans le contexte du processus de l'égalité sociale active que nous avons entamé, il serait dommageable que de telles pratiques persistent.

L'emploi, c'est enfin la formation et l'encadrement de notre jeunesse. A propos de la formation, je me permets d'insister sur l'apprentissage des langues et de l'outil informatique. Dans notre département, l'encadrement de la jeunesse doit également mériter toute notre attention. L'Etat doit continuer, en collaboration avec les collectivités, à la mise en place d'activités culturelles, sportives, d'animation pour la jeunesse, souvent exposée aux nombreux dangers qui la guettent : drogue, délinquance, alcoolisme.

La suppression du FIDOM décentralisé à compter du 1^{er} janvier 1997 représente un coup dur porté aux collectivités pour leur politique d'investissement, même si les crédits de paiement nécessaires à l'apurement des opérations en cours sont portés au chapitre 68-03.

Je constate par ailleurs que, depuis la suppression en 1992 des crédits d'Etat versés aux communes au titre des constructions scolaires du premier degré et en raison des besoins importants du département de la Martinique, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est intervenu afin d'apporter une aide financière aux collectivités dans un contexte de conjoncture budgétaire difficile. Je souhaite pour la Martinique le renouvellement de cette aide, compte tenu de l'état de vétusté de nos établissements.

Les mesures prises dans le cadre de l'engagement du Gouvernement, tant en faveur du développement économique des DOM qu'en faveur de l'égalité sociale, nous permettent de disposer de plus en plus de moyens pour développer une politique adaptée à nos départements. Dans le domaine de l'égalité sociale, il faut relever, parmi les dernières dispositions importantes, l'extension de l'allocation pour jeune enfant et de l'allocation parentale d'éducation, avec l'affectation d'une quote-part de l'APE pour des actions dans le domaine du logement social et de la restauration scolaire.

Monsieur le ministre, c'est aujourd'hui à nous, élus, avec nos populations, de vous apporter notre soutien, de faire bon usage des moyens mis à notre disposition afin d'obtenir des résultats conséquents qui sont attendus. Le Gouvernement ayant démontré sa volonté d'aider l'outre-mer à faire face à ses handicaps et difficultés, je voterai votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. André Lesueur.

M. André Lesueur. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, chacun ici connaît mieux que personne le contexte dans lequel ce projet de budget a été élaboré.

Chacun ici sait le poids du lourd déficit dont a hérité le Gouvernement.

C'est la raison pour laquelle la plupart d'entre nous comprennent et admettent, ne serait-ce qu'au fond d'eux-mêmes, l'impérieuse nécessité de réduire sensiblement ce déficit, de même que la plupart d'entre nous participent à la volonté de nous rapprocher des critères de l'Union monétaire européenne.

Et c'est dans cette conjoncture difficile que vous avez pu maintenir, monsieur le ministre, les crédits alloués à l'outre-mer à leur niveau de 1996. Mieux encore, vous avez obtenu une légère augmentation de 0,1 p. 100. D'aucuns prétendent que cette augmentation est factice, et qu'en réalité ce projet de budget est en diminution.

D'autres allègueront qu'il est timoré, qu'il n'est pas assez ambitieux et qu'il néglige, sinon occulte, les véritables problèmes de l'outre-mer.

Propos récurrents mais compréhensibles à l'approche d'échéances électorales.

M. Claude Hoarau. Oh, oh !

M. André Lesueur. Ils réclameront plus, toujours plus.

Pour ma part, et au-delà des chiffres et des allégations partisans, je considère votre projet de budget, monsieur le ministre, comme réaliste, cohérent et honnête.

Réaliste, il l'est parce qu'il prend en compte l'essentiel, le fondamental et le plus préoccupant : l'emploi et l'insertion, le logement social et l'aménagement du territoire.

Les crédits du FEDOM sont en augmentation de 43 p. 100 par rapport à 1996. Ceux affectés au logement social sont maintenus à leur niveau de l'année dernière, permettant ainsi le financement de plus de 15 000 logements.

S'agissant de l'aménagement du territoire, vous projetez de présenter, avant la fin de l'année, un projet de loi tendant à améliorer notre désenclavement économique.

Réaliste, votre projet de budget l'est aussi parce que les attaques récemment portées contre la défiscalisation ont échoué ; et vous vous êtes personnellement engagé dans ce combat, monsieur le ministre.

Cependant, si nous avons pu, une fois de plus, faire avorter cette manœuvre qui, à n'en point douter, porterait un coup terrible à l'économie touristique, et par conséquent à l'emploi, non seulement dans nos départements, mais aussi sur le territoire métropolitain, il n'en demeure pas moins vrai que le moment est venu de prendre des dispositions nouvelles et efficaces, de sorte que cette épée de Damoclès ne reste pas suspendue chaque année au-dessus de nos têtes, de sorte que la loi Pons soit définitivement ancrée dans le paysage politique et qu'elle soit enfin considérée comme un fait incontournable...

M. Jean-Paul de Rocca Serra, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.* Très bien !

M. André Lesueur. ... incontournable pour les investisseurs, pour l'économie et pour l'emploi.

Plus encore, il faudrait d'ores et déjà envisager de reculer la date butoir de 2001 et proroger le système pendant plusieurs années. Il faudrait pouvoir donner l'assurance aux uns et aux autres que ce levier, qui ne coûte quasiment rien à l'Etat, mais qui assure travail et dignité, sera pour longtemps encore conservé.

Parfaire cette loi devient une nécessité, renforcer la procédure d'agrément, un impératif, car il convient d'éviter toutes tentatives de la détourner de sa vocation initiale. L'étendre à d'autres secteurs me paraît hautement souhaitable.

La cohérence de votre projet tient en ce qu'il s'inscrit dans une continuité voulue et maîtrisée, au travers d'un dialogue entretenu.

Je ne souhaite pas ici faire l'apologie des différentes actions déjà engagées et porteuses de nombreuses retombées. Mais je ne voudrais pas non plus que soient oubliées notamment la loi Perben et l'égalité sociale.

Des mesures nouvelles apparaissent, telles l'extension du chèque emploi-service, la défiscalisation du logement locatif intermédiaire, l'introduction spécifique du prêt à taux zéro.

Il est étonnant, en revanche, de constater que le taux de consommation de la ligne budgétaire unique s'élève à ce jour à 1,4 p. 100 à la Martinique. Cette situation est anormale et inquiétante. C'est pourquoi des instructions formelles et particulières doivent être rapidement données à M. le préfet de région pour que les services de l'Etat concernés affectent en priorité les crédits aux opérations prêtes à démarrer.

Je voudrais être également assuré que les crédits du FIDOM décentralisé seront bien affectés à une politique d'aménagement du territoire volontariste et maîtrisée.

Votre budget est cohérent, disais-je, car vous savez appréhender l'avenir.

Les 4 et 5 novembre prochain, vous comptez nous réunir, en Guadeloupe, pour discuter et échanger sur la coopération régionale. J'en suis fort aise, car il est évident que la France ne joue pas suffisamment, dans notre environnement caribéen, le rôle qu'elle devrait y jouer.

J'espère ardemment que cette coopération ne sera plus ni accaparée, ni confisquée, et qu'elle ne sera plus seulement l'apanage de certains. Je veux croire, au contraire, qu'elle sera effective, réelle et totale. Je forme le vœu que de véritables axes de coopération soient définis dans un esprit d'ouverture vraie et d'efficacité attendue.

Laissez-moi vous dire au passage, monsieur le ministre, que je regrette fortement la disparition du poste de délégué interministériel à la coopération régionale dans la zone, délégation aujourd'hui dévolue à M. le préfet de la Guadeloupe. Les récents événements intervenus dans les eaux territoriales des îles avoisinantes montrent bien qu'il existe dans ce domaine un vide à combler, une vision nouvelle à concevoir, une conception nouvelle à élaborer, un état d'esprit nouveau à créer, une méthodologie à imaginer, un espoir à mettre en œuvre.

Puis-je vous suggérer que cette délégation régionale soit confiée à un Caribéen, proche des problèmes, sensible à la complexité des solutions à appréhender? Un homme de terrain. Un Antillo-guyanais, compétent, averti et efficace. Et Dieu sait s'il en existe dans nos départements!

Il reste à les solliciter et à leur confier cette responsabilité-là.

Les événements montrent l'importance de cette exigence, monsieur le ministre, tant il est vrai que nos hommes d'affaires et nos organismes consulaires sont déjà en recherche de partenariats, de *joint ventures* et d'échanges. Et cela est important à l'heure où beaucoup rêvent d'évolution institutionnelle et considèrent que nos configurations monodépartementales mériteraient de changer. Faisons donc la coopération régionale!

Mais, de grâce, n'oublions pas de coopérer entre nous. Cela me paraît essentiel et fondamental. Fixons sur des bases encore plus solides notre zone de libre-échange entre départements français d'Amérique. Evoluons vers une grande région, diverse, riche de son pluralisme et de ses complémentarités.

Prenons exemple sur les expériences multiples et variées initiées aussi bien dans les domaines sportifs et culturels que syndicaux et économiques. Devenons les véritables locomotives de cet enjeu. Refusons de nous replier sur nous-mêmes. Soyons nous-mêmes et forçons ensemble un espace de convivialité, d'ouverture, de progrès et de liberté. Il faut considérer qu'il s'agit d'un grand défi à relever pour la prochaine décennie.

Votre projet de budget est honnête, affirmais-je. Et il l'est, monsieur le ministre, car il ne se fonde pas sur des promesses retentissantes et trompeuses. Vous ne transigez pas avec la réalité des chiffres. Vous collez à la réalité, vous tenez vos engagements et vous persévérez dans la bonne direction. C'est pourquoi, sans l'ombre d'une hésitation, je voterai votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'outre-mer.

M. Jean-Jacques de Peretti, ministre délégué à l'outre-mer. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, les crédits soumis à votre examen s'inscrivent, vous l'avez tous souligné, dans l'effort de redressement de nos finances publiques engagé par le gouvernement d'Alain Juppé.

Malgré cette contrainte, nous avons essayé – monsieur Lesueur, vous venez de le dire – de présenter un budget honnête, sans chercher à masquer quelque chiffre inexact que ce soit, un budget qui préserve la vision ambitieuse que nous avons de l'outre-mer.

Cette vision s'articule autour de trois lignes de force.

Au registre des bonnes nouvelles, le budget préserve les moyens d'action de l'Etat outre-mer ainsi que ses engagements tout en affirmant sa volonté de stimuler l'emploi, l'insertion et le logement social.

Dans l'esprit du pacte de développement liant la métropole à l'outre-mer, annoncé par le Premier ministre, l'action du ministère de l'outre-mer tend à favoriser l'innovation et le dynamisme dans le domaine économique.

Enfin, l'Etat poursuit son partenariat avec les territoires d'outre-mer et les collectivités à statut particulier.

Première ligne de force, disais-je, dans le contexte de redressement de nos finances publiques, ce budget préserve les moyens d'action de l'Etat en faveur de l'outre-mer.

Des orateurs de l'opposition ont stigmatisé un budget qui était selon les cas soit en « légère augmentation », soit en « légère diminution ». Qu'ils regardent un peu comment se portent d'autres budgets! S'il avait été en réelle augmentation, on aurait dit qu'il n'augmentait pas assez! Et qu'aurais-je entendu s'il avait été en réelle diminution?

En fait, dans le cadre de cet exercice difficile, avec 4,862 milliards de francs, le budget préserve les moyens de l'outre-mer.

Je rappelle que les crédits de mon ministère représentent 11 % des crédits budgétaires de l'Etat pour les départements d'outre-mer et 12 % des crédits consacrés aux territoires d'outre-mer.

A ce propos, je rejoins M. Virapoullé et quelques autres pour souhaiter vivement que tous ces crédits soient réunis au sein du ministère de l'outre-mer, à l'exception tout de même de ceux de l'éducation nationale, étant donné la complexité de la gestion des fonctionnaires et enseignants.

Pour l'instant, nous avons récupéré la LBU et une part des fonds pour l'emploi. Je suis prêt à essayer d'aller plus loin, car il faut, c'est vrai, surveiller le budget des autres ministères et la consommation des crédits. Ainsi, Henry Jean-Baptiste a eu raison de dénoncer la non-consommation des crédits de l'environnement dans le cadre des contrats de développement qui lient Mayotte à l'Etat. Nous l'avons découverte nous-mêmes.

Nous nous sommes bien sûr associés à l'effort d'assainissement de nos comptes publics et la maîtrise de nos dépenses s'est exercée dans trois directions.

S'agissant des moyens des services, les effectifs du ministère de l'outre-mer ont été légèrement réduits, de 0,1 %.

A l'intention de Gaston Flosse qui a dû repartir pour la Polynésie, je précise que, pour l'agriculture, la suppression porte sur deux postes et non pas sur sept. Quant à la suppression des six emplois d'agent administratif de deuxième classe du corps de l'Etat, elle correspond à des emplois vacants. Dans l'éducation, le programme de titularisation de 300 instituteurs suppléants en Polynésie sera poursuivi en 1997 par l'intégration d'une nouvelle tranche de soixante emplois d'instituteur.

Les moyens de fonctionnement des services sont reconduits globalement en francs courants, alors que, depuis cinq ans, ils diminuaient régulièrement chaque année de 22 %.

S'agissant ensuite des interventions, tous les crédits d'intervention du titre IV qui ne procèdent pas de la lutte contre le chômage ou d'un engagement législatif ont été réexaminés et ajustés à leur strict minimum. Les subventions aux compagnies aériennes Air Saint-Pierre et Air Austral ont ainsi été transférées, pour un montant de 10,5 millions de francs, sur le fonds national de péréquation des transports aériens. Ce sont peut-être ces 10 millions qui, s'ils figuraient dans le budget, nous permettraient de dire que nous avons vraiment – en francs constants – un budget de reconduction.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement, enfin, le projet de budget confirme la volonté de maîtriser la programmation des opérations nouvelles tout en réaffirmant les engagements de l'Etat en matière de contrats de plan et de conventions de développement avec les territoires. L'outre-mer doit obéir à la règle de l'étalement des contrats de plan sur une année supplémentaire, dont seule la Nouvelle-Calédonie a été exonérée. Par conséquent, le FIDOM, c'est évident, est en diminution puisqu'il sert aussi à alimenter ces contrats de plan. Je n'essaie pas de le cacher, mais, de grâce, ne me tirez pas deux fois dessus ! Disons-le franchement, la règle d'étalement sur un an supplémentaire est appliquée à tout le monde ! Mais il faut savoir que dans les DOM, aujourd'hui, les crédits sont consommés à 20 %.

A Mayotte, un ajustement est possible, nous y travaillons. C'est certainement devant M. le député Gata, dont l'intervention fut extrêmement sage et raisonnée, que je pourrais me sentir gêné car vis-à-vis de Wallis-et-Futuna nous ne tenons pas tout à fait nos engagements. Une délégation sera reçue prochainement à Paris, non seulement par le ministre délégué à l'outre-mer, mais aussi par le Président de la République. Je ne doute pas qu'à cette occasion, nous opérerons des ajustements tout en restant dans le cadre de l'exercice qui est imposé à tout le monde, aux départements d'outre-mer et aux autres territoires. Il n'est pas logique, je rejoins sur ce point le rapport de Léon Bertrand, que Wallis-et-Futuna fasse les frais de cette affaire, d'autant que les sommes en jeu ne sont pas considérables – même si mes collaborateurs semblent se demander si ce sera possible. Il faut que cela soit possible !

Je m'engage à traiter cette question avec ardeur. Je le répète, il ne s'agit pas de crédits importants. Comme nous l'avons fait pour Mayotte, comme nous le ferons pour les autres territoires et les autres départements, je veux organiser des réunions de travail avec l'ensemble des ministères concernés pour que le ministère de l'outre-mer puisse avoir au moins une vue d'ensemble et puisse « débusquer » les crédits qui ne sont pas consommés et qui, de toute façon, en fin d'année, passent à la trappe. C'est de la responsabilité de ce ministère, non pas en tant que chargé de la gestion, mais parce qu'il est investi de la mission de l'outre-mer. Aussi, monsieur Gata, sans vous demander de modifier en quoi que ce soit votre attitude, je prends cet engagement parce qu'il représente un devoir légitime et juste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Pour moderniser le ministère, il fallait optimiser ses moyens. Nous avons engagé une réforme pour ce faire, par la restructuration centrale du ministère. Elle vise à clarifier les rôles, offrir une meilleure lisibilité vis-à-vis de

l'extérieur, développer les fonctions de prospective et d'évaluation et à être un soutien et un relais actif de l'outre-mer auprès de la métropole. Les fonctions de prospective et d'évaluation sont extrêmement importantes. J'espère qu'elles nous permettront de moins naviguer à vue. Puisse-t-on anticiper et ne plus arriver systématiquement en « pompiers » !

Mais il faut également déconcentrer et moderniser la gestion publique. Plusieurs d'entre vous – M. de Rocca Serra, M. Virapoullé, M. Henry Jean-Baptiste, M. Léon Bertrand – ont insisté sur cette nécessité.

Je suis heureux d'apprendre aux députés de la Martinique que nous avons obtenu que celle-ci soit un département expérimental en matière de réforme des services déconcentrés. Concrètement, le nombre des services qui entourent le préfet sera réduit de trente-deux à dix pour en améliorer la lisibilité. C'est probablement une expérience extrêmement forte.

M. Camille Darsières. Oh là là !

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Au moins, ce sera clair, monsieur Darsières !

M. Camille Darsières. Vous voulez créer des grands chefs !

M. le ministre délégué à l'outre-mer. On nous demande de clarifier, et quand nous essayons, on proteste ! Monsieur Darsières, il y aura toujours un chef plus grand pour faire en sorte que les choses se passent de manière équitable, puisque c'est de cela qu'il s'agit !

M. Camille Darsières. On verra !

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Dans ce contexte, nous avons dégagé une priorité absolue : stimuler l'emploi, l'insertion et le logement social. Et c'est à dessein que j'ai réuni ces trois termes dans la même priorité, car ils font corps. En outre-mer, on ne peut pas séparer le problème du logement de celui de l'emploi. Qui n'a pas de logement en outre-mer ne peut pas chercher un emploi. C'est à partir de cette base nécessaire qu'on peut commencer à essayer de s'insérer, et peut-être trouver un emploi.

Ce budget confirme la priorité absolue réservée à l'emploi et à l'insertion et au logement social comme en métropole, mais en prenant en compte la situation particulière de l'outre-mer.

Ainsi, tous nos crédits pour l'emploi sont regroupés au sein du Fonds de l'emploi dans les départements d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon. Ils augmentent de plus de 43 %.

Monsieur Hoarau, je veux bien que vous me disiez que ces crédits sont insuffisants. Je ne sais plus ce qu'il faut faire. Nous augmentons de 43 %. Connaissez-vous une seule ligne budgétaire, quel que soit le budget, qui augmente de 43 % ? Moi, je n'en connais pas !

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Lui non plus !

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Vous êtes tellement convaincant lorsque vous parlez et vous vous exprimez sur un ton si tranquille qu'on finirait par vous croire. (*Sourires.*)

En réalité, je trouve que vous êtes d'une mauvaise foi pyramidale !

Comment pouvez-vous prétendre que nous n'avons rien fait en faveur du rattrapage scolaire, alors que 373 postes d'éducation sont créés cette année à la Réu-

nion ? Dans mon département, on en supprime 22 ! Pour en créer 10 dans votre département, il faut en supprimer 22 en Dordogne !

Comment pouvez-vous nier qu'il y ait un plan de rattrapage alors que nous avons créé l'an dernier plus de 250 postes et que nous comptons bien le faire cette année ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Vous ne pouvez tenir de tels propos !

Vous pouvez certainement estimer que votre fonds de commerce, c'est le malheur des gens. Mais cela ne durera pas longtemps, parce que le développement, nous le réalisons contre vous à la Réunion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

En ce qui concerne aussi les assises du développement, vous présentez les choses d'une manière extraordinaire ! Lisez ce qui a été fait ! C'est relaté dans un petit document. Mais peut-être ne l'avez-vous pas eu.

Nous prenons un certain nombre de dispositions relatives au financement de l'économie. Mais, chaque fois qu'un problème se pose, on réclame immédiatement de l'argent. A la vérité, les difficultés tiennent à des blocages administratifs,...

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Oui !

M. le ministre délégué à l'outre-mer. ... à une mauvaise fluidité des crédits et à l'organisation du système bancaire.

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Oui !

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Une approche « microscopique » est donc, monsieur Hoarau, indispensable. L'argent, en fait, ne manque pas et la consommation peut s'accroître. D'ailleurs, je constate que, à la Réunion, cela marche un peu mieux qu'ailleurs. Peut-être pourriez-vous, d'ailleurs, donner à M. Darsières la recette de la consommation de la LBU. Car si, à la Réunion, vous la consommez bien, elle n'est pas très bien consommée à la Martinique.

Le FEDOM bénéficie des mêmes outils qu'en métropole : les contrats d'accès à l'emploi, très proches des contrats initiative-emploi, et les contrats emploi solidarité. Les contrats d'accès à l'emploi sont des contrats d'activité. En plus, nous avons le dispositif spécifique des contrats d'insertion par l'activité. Ce qui rejoint le désir souvent exprimé par Jean-Paul Virapoullé de créer, à partir du RMI, un « RMA ».

Peut-être avons-nous eu tort de choisir le sigle CIA et l'expression « revenu minimum d'activité » eût-elle été préférable. Mais les discussions avec Jacques Barrot sont bien avancées, afin de créer à côté du RMI, un RMA permettant à ceux qui sont en activité de percevoir un revenu. Voilà qui sera de nature à assurer plus de dignité aux personnes d'outre-mer, notamment aux plus défavorisées.

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Bravo !

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Nous comptons proposer 15 000 CIA en 1997, contre 10 370 en 1996, et les faire bénéficier d'actions de formation renforcées.

Les agences d'insertion sont, aujourd'hui, totalement opérationnelles. Elles s'inscrivent pleinement dans le dispositif de lutte pour l'insertion. Mais je sais que les exé-

cutifs départementaux sont, à cet égard, préoccupés. Aussi ai-je décidé d'engager avec eux un bilan concerté sur l'action des agences à la fin de l'année et au début de l'année prochaine, de manière à procéder aux rectifications qui se révéleraient nécessaires ou à opérer éventuellement des simplifications.

Le projet de loi sur la cohésion sociale qui sera présenté prochainement à l'Assemblée prévoit pour la métropole un dispositif similaire, un peu copié sur celui de l'outre-mer. Cela pourrait être l'occasion d'apporter, compte tenu de l'expérience que nous en avons, des correctifs au fonctionnement des ADI.

Le comité directeur du FEDOM, que je réunirai au début de l'année prochaine, procédera à la répartition des crédits et déterminera le niveau des solutions.

Là aussi, plusieurs d'entre vous se sont émus des chiffres proposés et ont estimé qu'ils étaient en diminution par rapport à ceux de l'an dernier. Moi, je cite les chiffres vrais ! Il y a environ 55 000 solutions d'insertion. Il y en avait 67 000 l'an dernier. Pourquoi y a-t-il une diminution ? Parce qu'il faut ajouter à ces 55 000 celles qui ont commencé l'an dernier et qui se poursuivent. Je pourrais alors vous dire qu'il y en a 80 000 ou 90 000 et qu'elles sont en augmentation de 50 %, mais ce serait peut-être une manière un peu fallacieuse de présenter les choses, et vous me le reprocheriez.

Lorsque nous regarderons avec précision le nombre de solutions d'insertion proposées, qui doivent être cumulées avec celles qui se poursuivent et qui ont été commencées en 1996, vous verrez que nous sommes en réalité, sur le terrain, bien au-delà des 70 000 ou 80 000. Et ce qui compte, c'est le nombre de gens en insertion.

Le logement social est, pour nous, ainsi que je l'ai souligné, une priorité absolue. Les crédits pour le logement social dans les DOM sont regroupés au sein de la ligne budgétaire unique et sont maintenus à leur niveau. Sans doute peut-on souligner l'absence d'augmentation.

Je ferai tout de même une remarque. A plusieurs reprises, j'ai entendu dire que Jacques Chirac s'était engagé, lorsqu'il était candidat à la Présidence de la République, à doubler sur cinq ans la LBU. Je peux témoigner qu'il l'a fait lors de la première cohabitation, puisque j'étais alors membre de son cabinet, mais je n'ai retrouvé un tel engagement dans aucun des propos qu'il a tenus lors de sa campagne présidentielle.

D'ailleurs, M. Tirolien, qui n'est plus là, a été beaucoup plus modéré dans son propos : il a parlé, lui, d'« augmentation constante ». Nous essayons de procéder à une augmentation dans le cadre budgétaire, ce qui, c'est vrai, est un peu difficile. Mais l'amélioration ne se traduit pas uniquement en termes comptables ; elle se traduit aussi sous forme de dispositifs spécifiques. Il s'agit de la défiscalisation du logement intermédiaire, du prêt à taux zéro qui sera bientôt mis en place, de la politique que nous avons développée sur le logement très social. Il s'agit également de la baisse d'un certain nombre de loyers, notamment pour les plus défavorisés, baisse qui peut atteindre jusqu'à 10 %.

Ce dispositif fait partie de la politique du logement. Et celle-ci ne s'exprime pas uniquement en termes comptables. C'est ce qui explique qu'avec une somme identique, nous pourrions, comme l'a bien souligné M. Turinay, « sortir » 1 000 logements de plus dans le cadre de la réhabilitation, ce qui fait que nous passerons de 14 000 à 15 000 logements. N'oublions pas non plus la baisse des taux d'intérêt !

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Voilà !

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Cette baisse intervient petit à petit, moins vite que je ne le souhaiterais, mais elle accroît notre capacité d'intervention de 10 %. Cela fait de l'argent en plus ! Cela permet de construire des logements supplémentaires.

Aussi faut-il regarder attentivement comment se passent les choses. Je ne dis pas que nous réglons les problèmes dans leur ensemble. Cela n'est pas possible. Des problèmes, il y en a partout ! Je les connais. Mais j'aurais aimé que, de temps à autre, certains d'entre vous – je m'adresse là, bien sûr, à ceux qui siègent sur la gauche de l'hémicycle – souligniez les efforts que nous avons faits. Car ces efforts ne sont pas faciles.

J'oubliais de rappeler que le service militaire adapté, qui contribue à l'insertion par la formation, sera maintenu, conformément d'ailleurs à l'engagement du Président de la République.

Nous marquons notre intention de poursuivre des actions en sa faveur dans ce cadre-là et sur la formation, notamment en Polynésie, par le renforcement de l'unité SMA à Papeete, avec quarante-deux emplois supplémentaires.

Tout dépendra de la manière dont l'exercice se fera, mais il faut aussi former le vœu que la concertation et le dialogue nous permettent d'aboutir à un certain nombre de résultats.

C'est dans le domaine du logement social que les particularités de chaque département doivent être prises en compte. C'est ce qui va être fait avec l'établissement des chartes de l'habitat, qui commencent à être bien avancées, en particulier à la Réunion. Elles permettront d'optimiser les interventions des différents acteurs concernés, car les problèmes de logement ne se présentent pas de la même façon en Guyane et à la Réunion.

La défiscalisation du logement intermédiaire démarre bien à la Réunion. En revanche, je peux concevoir que Léon Bertrand ne voie pas très bien ce que peut donner la défiscalisation du logement intermédiaire en Guyane. Telle est l'approche qu'il faut avoir. Mais je pense que, à l'intérieur des chartes de l'habitat, nous pourrions y parvenir.

Deuxième ligne de force : nous souhaitons favoriser l'innovation et la modernité pour le progrès économique de l'outre-mer.

Certains, bien sûr, doutaient, après la mise en œuvre de l'égalité sociale décidée par le Président de la République, de la réalité de l'engagement du Gouvernement en faveur du développement de l'outre-mer. Je crois que je peux commencer à dissiper ces doutes.

L'action pour le développement économique qui est menée depuis un an a trois ambitions.

La première, c'est la dynamisation des économies d'outre-mer, tout d'abord par les secteurs traditionnels qui représentent un potentiel d'activité et d'emplois irremplaçable. Et je m'inscris en faux vis-à-vis de ceux qui cherchent à déstabiliser totalement ces secteurs traditionnels, notamment le secteur de la banane et celui du sucre.

J'ai entendu, ici, les pires choses sur la banane, sur Gardel, sur les plans de restructuration. En revanche, certains parlementaires, notamment les principaux intéressés – je ne dis pas cela parce qu'ils sont de la majorité – sont venus me voir et m'ont expliqué pourquoi les choses allaient mal et m'ont proposé des solutions. C'est grâce à cette collaboration que nous avons pu faire quelque chose.

Cela ne sert à rien de dire que le sucre est en train de s'effondrer, que la banane est en débandade. Cela n'a strictement aucun intérêt. Pourquoi ?

Prenez le secteur de la banane. Eh bien, ce secteur est aujourd'hui subventionné à 70 %. Que voulez-vous que nous fassions ? Que nous le subventionnions à 80 % ? C'est impossible !

Il faut donc essayer d'aller vers une meilleure qualité, une meilleure productivité, de meilleurs circuits de distribution, une baisse du prix du transport, etc. Ce sont ces objectifs que nous visons.

Dans le secteur bananier, nous avons l'appui total du Président de la République et du Premier ministre. Je réponds là, notamment, à M. Petit, M. Turinay, M. Lesueur. Nous avons veillé à ce que les intérêts des producteurs d'outre-mer soient en permanence pris en compte au niveau européen et mondial. La bataille n'est pas achevée. Elle est pleinement engagée et il ne faut pas lâcher prise. On nous fait là un mauvais procès. J'ai toujours affirmé que sur notre territoire national, nous pouvions contrôler les choses. Bien évidemment, ce sera plus difficile sur les territoires de nos partenaires, notamment de nos partenaires allemands. Nous savons que la fraude atteint 150 000 à 200 000 tonnes. C'est là qu'il faut agir, car, si cette fraude était contrôlée et maîtrisée, nous n'aurions pas les problèmes que nous connaissons aujourd'hui.

Dans le secteur sucrier, notamment à l'occasion de la restructuration de cette exploitation en Guadeloupe, nous avons maintenu le cap qui avait été fixé en 1994.

Dieu sait si les critiques sont nombreuses ! Mais les principaux responsables, on ne les voit jamais ! J'aimerais bien notamment que le président du conseil général, M. Larifla, assiste aux réunions quand il est question de la restructuration de la filière sucrière, mais je ne le vois jamais ! Alors que je vois toujours la présidente de la région, dont vous nous dites qu'elle « fait du vent ».

C'est la région qui va contribuer au plan de restructuration de Gardel ; ce n'est pas le département. Je ne critique pas ici les décisions que prend le département. Et je préfère que département et son président me disent : « Non ! Nous ne participerons pas à la restructuration de Gardel ! » plutôt que de laisser entendre qu'un effort serait fait, pour qu'on se retrouve au bout d'un moment dans une situation critique ! C'est l'Etat, encore une fois, qui intervient. Je n'ai aucune inquiétude sur le devenir de Gardel et sur la réalisation de l'usine bagasse-charbon, parce qu'il y a une volonté d'aller jusqu'au bout. Ce n'est pas facile, c'est vrai, mais cela ne veut pas dire que ce soit impossible.

Lors de mon premier déplacement en outre-mer, vous m'avez tous dit, quelles que soient vos sensibilités politiques, qu'il était impératif de lever les obstacles qui brident la croissance des entreprises outre-mer, notamment en matière de financement. Les actions menées dans ce domaine, depuis les assises, témoignent des progrès accomplis. On peut citer trois exemples. Là, je réponds notamment à M. Tirolien et à M. Hoarau.

Vous m'avez demandé, à plusieurs reprises, ce qu'étaient devenues les assises. Il y a un certain nombre de mesures. Ce n'est pas une « loi de Peretti », mais, après la « loi Pons », après la « loi Perben », il y aura la « loi des gens d'outre-mer ». C'est pour cela que nous avons fait les assises de l'égalité sociale et du développement. C'est pour cela que, répondant à la demande de la plupart des élus, nous ferons celles des départements, département par département.

Je répondrai à M. Petit que le mot est peut-être mal choisi. Peut-être aurait-il fallu les appeler « états généraux du développement ». Je n'y suis pas opposé. Mais tout le monde doit s'impliquer : socioprofessionnels, responsables politiques, Etat, chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers, chambre d'agriculture. Il ne s'agit pas d'« empiler » les demandes. Ce n'est pas possible. En revanche, nous pourrions fixer des priorités avec l'argent que nous avons. A partir de ces priorités, nous pourrions peut-être faire bouger les choses. Ne me demandez pas d'ajouter des crédits que je n'ai pas ! Je ne pourrais pas le faire, et, si vous étiez à ma place, vous ne pourriez pas le faire non plus.

Je considère, donc, comme essentielle l'amélioration de l'accès au financement des entreprises. Des mesures ont été adoptées avec l'appui de Jean Arthuis et d'Alain Lamassoure, telles que l'abaissement du taux de rées-compte – c'est une mesure technique, mais elle est importante – l'élargissement de son champ, la conclusion d'une convention Sofodom-Sofaris. Depuis combien de temps entendions-nous que, en outre-mer, il fallait avoir accès à la Sofaris ? C'est fait !

Ces mesures seront prolongées et amplifiées par la mise au point d'une réforme des institutions du groupe de la CFD dans le sens d'une plus grande adaptation à la situation des entreprises et du réseau bancaire de chaque département.

A cet égard, je réponds tout de suite à notre ami Léon Bertrand. Il a raison ! Le problème de la Guyane, c'est, aujourd'hui, une institution bancaire. Je souhaite que, dans la réflexion que nous avons engagée, la Guyane soit le premier département dans lequel il y ait une banque départementale dédiée aux petites et moyennes entreprises. C'est le travail que nous effectuons actuellement avec la CFD. Je ne peux pas dire – sinon, je me ferais « gronder » par mes collaborateurs (*Sourires*) – que nous aboutirons en fin d'année, mais tel était mon objectif. En effet, il importe que, en Guyane, des dispositions financières soient prises, car il y a urgence. Faute de quoi les entreprises tourneront en rond et la situation s'aggravera.

Il faut également renforcer la structure même des entreprises, c'est-à-dire leurs fonds propres.

C'est dans cette perspective que le fonds de participation aux PME, qui manquait à la Guadeloupe, a été créé.

Ces points peuvent paraître mineurs. Ils ont pourtant leur importance.

Troisième exemple enfin : il faut simplifier autant que possible le dispositif des aides publiques outre-mer. Nous avons installé dans chaque département un comité régional des aides, dont la première mission est de mettre en place les simplifications qui s'imposent.

Nous devons poursuivre dans cette voie. C'est pourquoi je proposerai aux responsables politiques, économiques et sociaux des départements d'outre-mer, l'organisation, d'assises départementales du développement, pour mettre au point des propositions adaptées à chaque département d'outre-mer.

Notre deuxième ambition est de relancer l'aménagement du territoire.

La réforme du fonds d'investissement des départements d'outre-mer permettra de financer les mesures spécifiques d'aménagement du territoire. La section décentralisée du FIDOM disparaît c'est vrai. Je ne vais pas vous infliger la lecture des débats qui ont eu lieu depuis 1992, lorsque M. Le Pensec était à ma place. M. Darsières était déjà intervenu sur la diminution des crédits du FIDOM. C'est

alors qu'il fallait stopper la diminution ! Que s'est-il passé, à l'époque ? D'année en année, les crédits du FIDOM décentralisés se sont réduits comme peau de chagrin ! Et, compte tenu d'une volonté très forte du management financier de l'Etat, nous avons abouti à une suppression de ce FIDOM décentralisé.

Bien sûr, les crédits de paiement nécessaires à la poursuite des travaux engagés seront préservés. En revanche, nous avons récupéré une enveloppe de 27 millions de francs pour engager une politique d'aménagement du territoire. Un projet de loi sur l'aménagement du territoire viendra bientôt en discussion devant votre assemblée.

Il vise à reconnaître un zonage ultra-périphérique dans les départements d'outre-mer, puisque la loi Pasqua n'y était pas jusqu'à présent applicable. Il ne s'agit pas du tout – je rassure M. Pihouée – de distinguer encore une fois les départements d'outre-mer. Le problème, c'est que la loi Pasqua ne s'appliquait pas dans les départements d'outre-mer. A chaque fois, il y avait des demandes reconventionnelles, des demandes d'obtention de la PAT, etc. Léon Bertrand le sait parfaitement. Avec ce zonage-là, nous aurons une réponse appropriée.

Cette section décentralisée est, c'est vrai, supprimée. Je me suis battu pour essayer de la maintenir. C'est une bataille que j'ai perdue, mais j'ai préservé le dispositif de financement de l'aménagement du territoire.

Troisième ambition, enfin : l'affirmation de la dimension internationale de l'outre-mer.

Des résultats très positifs ont déjà été obtenus, et cette politique sera renforcée dans les prochains mois.

J'ai tout d'abord intégré cette dimension dans l'organisation même de mon ministère, en créant un bureau des affaires internationales pour suivre toutes les actions de coopération régionale, ce qui complète utilement l'action menée sur les grands dossiers européens, qu'il s'agisse des actions de défense de l'OCM banane ou de celles menées dans le cadre de la conférence intergouvernementale.

J'ai également demandé, et obtenu, que le prochain comité interministériel de la mer, qui devrait se tenir en 1997, soit consacré à l'outre-mer, car l'outre-mer doit bien sûr être au cœur de la politique maritime française. A cet égard, les récents événements au large de nos départements des Antilles démontrent la nécessité de délimiter nos zones économiques.

Et ne croyez pas, monsieur Andy, que rien n'ait été fait depuis ! Bien au contraire, les négociations commencent à s'engager avec Antigua, qui se prépare à ces négociations. Nous avons agi auprès de la Commission européenne. Et l'action qui a été menée n'est pas du tout désordonnée. Le préfet de la Guadeloupe est aussi coordonnateur de toute cette action, notamment au sein de la Caraïbe.

Au-delà de ces mesures, je me suis efforcé – et je continuerai de le faire – d'associer le plus étroitement possible les représentants des collectivités d'outre-mer à la politique de coopération régionale de la France. Mon objectif est clair : je souhaite que les représentants de l'outre-mer deviennent de véritables acteurs de la coopération régionale,...

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre délégué à l'outre-mer. ... qu'ils participent pleinement aux organisations régionales et contribuent ainsi au rayonnement de la France dans le Pacifique Sud, dans l'océan Indien, en Amérique, dans la Caraïbe comme dans l'Atlantique Nord.

Cette coopération doit permettre aux collectivités d'outre-mer d'accéder à un nouveau type de développement auquel elles ont droit.

Dès le mois de novembre, je procéderai dans la Caraïbe de la même façon que je l'ai fait dans le Pacifique Sud, en réunissant en Guadeloupe les élus de nos trois départements français d'Amérique ainsi que les représentants de l'Etat : préfets, ambassadeurs et commandants supérieurs des forces armées. Il me paraît en effet essentiel de mieux coordonner, en parfaite concertation avec mes collègues des affaires étrangères et de la coopération, nos différentes actions dans ces zones.

Ces initiatives s'inscrivent dans les orientations définies par le Président de la République qui a nommé auprès de lui deux parlementaires de l'outre-mer pour développer cette coopération régionale, Mme Lucette Michaux-Chevry pour la Caraïbe, M. Gaston Flosse pour le Pacifique Sud. Je tiens à souligner ici leur rôle essentiel dans ce dispositif et les remercier pour le travail remarquable qu'ils accomplissent sur ces dossiers.

L'intégration réussie de nos collectivités d'outre-mer dans leur environnement régional passe, bien évidemment, par leur participation aux organisations régionales. Après la commission du Pacifique Sud et le programme pour l'environnement, la commission de l'océan Indien, l'association des Etats de la Caraïbe, d'autres organisations régionales ont accueilli ou vont accueillir prochainement des représentants de l'outre-mer français.

Je citerai pour commencer l'adhésion de la France, au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon, à l'OPANO, l'organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest. Cette participation est essentielle pour l'archipel français, et je me félicite que la délégation française ait été brillamment conduite par le député de Saint-Pierre-et-Miquelon, M. Gérard Grignon. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Dans l'océan Indien, j'ai le souci, avec le soutien actif de Margie Sudre, d'intégrer l'ensemble de nos collectivités au développement économique de la zone. Il était donc important que la France devienne membre, aux côtés de l'Union européenne, de la commission des thons de l'océan Indien, au titre de Mayotte notamment.

Vous aurez à vous prononcer au cours de cette session sur la ratification de l'adhésion de la France à cette organisation créée sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'OAA, que je connais mieux de nom que Food and Agriculture Organisation, la FAO, et qui est à mes yeux essentielle pour le développement des activités de la pêche à la Réunion comme à Mayotte.

Je m'efforce également, avec mon collègue des affaires étrangères, d'obtenir la participation de la France à la nouvelle organisation de coopération économique des Etats riverains de l'océan Indien, l'IOR, l'*Indian Ocean Rim*.

Une coopération régionale réussie, c'est aussi la mise en place, à partir des départements, territoires ou collectivités d'outre-mer, d'un réseau de relations et conventions bilatérales avec les Etats voisins. Là encore, des résultats positifs et encourageants sont à relever : la convention de coopération régionale portant sur la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu ; le prochain accord commercial avec l'Etat australien du Queensland ; l'accord entre la Guyane et l'Etat brésilien de l'Amapa ; les différents accords de pêche entre nos territoires du Pacifique Sud et la Corée ou le Japon ; enfin, la mise en œuvre de l'accord franco-

canadien de 1994 sur la coopération entre les provinces atlantiques canadiennes et Saint-Pierre-et-Miquelon. Ce sont des réalités, des faits concrets. C'est la coopération régionale qui commence.

L'Etat souhaite poursuivre sa politique de partenariat avec les territoires d'outre-mer, avec les collectivités à statut particulier, notamment.

S'agissant de la Nouvelle-Calédonie, le Gouvernement marque sa volonté de respecter scrupuleusement les accords de Matignon, de se conformer à leur esprit et de poursuivre ses efforts en faveur du rééquilibrage du territoire.

Comme vous le savez, les grands outils de ce rééquilibrage ainsi qu'un certain nombre de dotations sont inscrits dans la loi du 9 novembre 1988 adoptée par référendum.

C'est ainsi que la dotation spécifique d'actions diverses pour le développement de la Nouvelle-Calédonie, inscrite au budget de l'outre-mer, est reconduite à hauteur de 390 millions de francs, soit à son niveau de 1996, avec une augmentation de 3 % pour les crédits de paiement.

En matière d'investissement, comme je l'ai déjà indiqué, les contrats de développement ne subissent pas l'incidence de l'étalement sur une année supplémentaire.

Le dispositif des « jeunes stagiaires pour le développement », qui permet de lutter contre le chômage des jeunes, sera poursuivi. La dotation de 1996 est maintenue en 1997, avec 30,2 millions de francs.

Bien sûr, il y a aussi les échéances politiques qui seront capitales pour l'avenir.

J'ai pu renouer le dialogue entre l'Etat, d'une part, et chacun des partenaires calédoniens, d'autre part, ces derniers ayant eux-mêmes des échanges entre eux.

Parvenir à une solution dans laquelle chacun puisse se reconnaître et chaque partenaire se resituer dans sa perspective est évidemment un exercice difficile. Mais chacun s'y emploie avec détermination, bonne volonté, ouverture et dialogue, même si, à ce stade, il n'est évidemment pas encore possible d'en dire plus.

J'en viens à la Polynésie française.

L'année qui s'achève a été marquée – tous les rapporteurs l'ont souligné, notamment M. Gaston Flosse – par la mise en place des outils institutionnels et financiers qui marquent une nouvelle étape du partenariat entre l'Etat et la Polynésie française.

Le cadre institutionnel est aujourd'hui rénové. La loi organique du 12 avril 1996 élargit l'autonomie du Territoire au sein de la République française.

La cessation d'activités du centre d'expérimentation du Pacifique est conforme aux engagements pris au nom de la France par le Président de la République, mais elle constitue un défi économique et social d'une ampleur jusqu'alors inégalée pour la Polynésie française.

C'est dans cette optique que la convention pour le renforcement de l'autonomie économique de la Polynésie française a été signée le 25 juillet 1996 par le Premier ministre et le Président du Gouvernement de la Polynésie française.

Il appartient aujourd'hui à la Polynésie française de définir ses priorités. Tel est l'objet du programme stratégique qu'elle prépare pour le 31 octobre prochain.

Enfin, pour tenir compte des évolutions institutionnelles, j'ai souhaité qu'un projet de loi de modernisation des communes de Polynésie soit préparé et soumis au Parlement en 1997. Je réponds ainsi à une question posée par Léon Bertrand.

En ce qui concerne Wallis-et-Futuna – et là, je m'adresse directement à M. Gata – les mesures proposées sont concentrées sur la politique du logement et le développement économique et social du territoire. Je reconnais les difficultés particulières que représente l'incidence de la règle de l'étalement d'un an des contrats de plans pour ce territoire, et je compte y remédier.

Un point précis sur l'exécution des engagements contractuels sera fait avec les représentants du territoire le mois prochain. Je compte bien voir où cela a traîné.

S'agissant de Mayotte, monsieur Henry Jean-Baptiste, je réitère mes propos de l'an dernier : tous les engagements de l'Etat seront tenus et Mayotte sera appelée à se déterminer sur son statut avant l'an 2000.

Il est vrai que le statut de collectivité territoriale présente la particularité d'être incomplet. Un important effort de mise à niveau normatif a été effectué par voie parlementaire et, surtout, par voie d'ordonnances dans des domaines aussi variés que la santé publique, l'environnement, l'urbanisme, le droit au travail, l'organisation judiciaire et le droit pénal, le régime douanier ou l'aide sociale.

M. Henry Jean-Baptiste. Très bien !

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Voilà le travail que nous faisons. Il ne se voit pas toujours, mais il faut regarder ce qui se fait et pas seulement se fier à ce qui se dit !

Cet effort se poursuit dans les domaines de l'action hospitalière, de la protection sociale et de la fonction publique territoriale.

Quel statut peut être envisagé pour Mayotte ? Je n'ai pas la réponse, mais à votre initiative, monsieur le député, deux groupes de réflexion sur l'avenir institutionnel de cette collectivité se réunissent l'un à Paris, l'autre à Mamoudzou, afin de proposer au Gouvernement le ou les schémas institutionnels qui apparaîtront conformes aux intérêts de Mayotte dans la République. Les propositions ainsi formulées permettront au Gouvernement d'entamer une concertation approfondie. Le Parlement sera ensuite appelé à délibérer sur les modalités de la consultation des Mahorais avant l'an 2000.

Mesdames, messieurs les députés, même si j'ai été un peu long, je n'ai pas pu répondre de façon complète à chacun d'entre vous car les règles de la discussion m'imposaient de respecter un temps de parole, mais je répondrai par écrit à quelques questions précises qui m'ont été posées.

Le budget que je vous présente est résolument volontariste et dégage pour l'outre-mer les priorités qui s'imposent pour conduire le développement économique indispensable et l'accompagnement social nécessaire à la réduction des inégalités.

Je tiens à souligner particulièrement deux interventions, celle de Léon Bertrand et celle de Mme Taubira-Delannon, car, malgré leurs opinions politiques et leurs engagements différents, ces deux parlementaires ont su se situer dans le cadre d'une perspective sereine, qui donnait le goût de vivre outre-mer, en Guyane en particulier. A l'opposé, j'ai entendu d'autres propos qui inciteraient plutôt à fuir l'outre-mer alors que, pourtant, tant de gens y vont. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Camille Darsières. Vous n'êtes pas maître d'école ! Vous n'avez pas à distribuer les bons et mauvais points.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures trente, est reprise à dix-huit heures quarante.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous en arrivons aux questions.

Mes chers collègues, je vous rappelle que chaque intervenant dispose de deux minutes pour poser sa question et que les questions sont appelées par périodes de quinze minutes par groupe.

Nous commençons par le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

M. Jean-Paul Virapoullé. Monsieur le ministre, tout au long de cette journée, nous avons perçu un réel souci de développement économique harmonieux et réussi dans l'outre-mer. Dans votre réponse aux orateurs, vous avez d'ailleurs souligné que c'était une préoccupation constante du gouvernement dont vous faites partie.

Je voudrais quant à moi souligner un des aspects de ce développement économique.

J'ai été, en 1986, aux côtés du Premier ministre d'alors, Jacques Chirac, et de Bernard Pons, l'un des artisans et des fervents soutiens de la loi de programme, qui a fait tant de bien à l'outre-mer, ce que l'on ne dira jamais assez. A l'époque, on avait pensé que l'on pourrait constituer des zones franches. Force est de constater qu'il en existe bien une sur le papier à la Réunion, à Sainte-Marie, mais qu'elle n'a jamais été effectivement créée, pour les simples raisons que les communes, déjà en difficulté, ne peuvent exonérer les entreprises de taxe professionnelle et que le mécanisme prévu est trop lourd.

Dans les autres départements d'outre-mer, il n'en existe pas. J'ajoute que ces zones franches viennent de recevoir l'autorisation de Bruxelles.

Monsieur le ministre, vous avez évoqué tout à l'heure la loi sur l'aménagement du territoire, qui vise à harmoniser et à simplifier les aides et à mettre en œuvre une réelle volonté de développement dans le domaine de la production et de l'exportation. Dans le cadre de cette loi, ne pourrait-on pas s'orienter vers la notion d'entreprise franche, qui est beaucoup plus adaptée, notamment pour l'horticulture. Il en est de même pour l'agroalimentaire : on peut très bien exporter le « goût pays » par le biais d'entreprises implantées sur le territoire des départements d'outre-mer.

A l'occasion de la prochaine loi que vous allez soumettre à l'appréciation du département, on pourrait définir cette notion d'entreprise franche, et faire en sorte que la taxe professionnelle soit prise en charge par la puissance publique. Nous favoriserions alors grandement la connaissance par les investisseurs potentiels des capacités de l'outre-mer en matière de développement.

Ce que je tiens à la main, ce n'est pas le catalogue de La Redoute, mais la liste des aides en matière d'emploi. Vous pouvez constater vous-même qu'elle couvre plusieurs pages. Ce « guide » est trop hermétique pour les investisseurs européens, et même métropolitains, qui pourraient s'intéresser aux départements d'outre-mer.

Monsieur le ministre, il faut harmoniser et simplifier les aides à l'outre-mer français en matière de développement industriel, afin qu'elles soient perçues clairement par les investisseurs potentiels. Je sais que c'est un souci constant de votre part, mais il faut le faire vite et bien.

Puisque vous aurez un texte qui ira dans ce sens, acceptez-vous de nous associer à son élaboration? Nous pourrions ainsi viser juste dans le domaine du développement, qui est la clé de voûte du développement social outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Monsieur le député, les entreprises franches ne répondent pas à la même logique que les zones franches douanières imaginées en 1986, et dont la seule qui ait pu être créée n'a paradoxalement jamais vu le jour. Dans la préparation du dispositif d'aménagement du territoire, la méthode que nous retenons est ciblée sur les entreprises, et plus précisément sur celles qui sont tournées vers l'exportation. Le critère géographique est ainsi abandonné.

Je ne peux pas dire qu'il s'agira d'« entreprises franches », puisque le cumul de l'ensemble des aides ne pourra dépasser 75 p. 100, conformément à la règle communautaire.

Avec la loi Perben, nous avons un dispositif qui permettrait d'intervenir sur l'emploi. Avec le prochain texte, nous mettrons en place un dispositif qui permettra d'intervenir sur l'investissement, et donc sur des entreprises tournées vers l'exportation – sur les entreprises elles-mêmes ou sur leurs filiales. Ce dispositif sera suffisamment attractif pour favoriser le développement extérieur des départements d'outre-mer.

Quant à ce que vous avez souhaité en ce qui concerne le grand nombre d'aides, j'y suis moi-même tout à fait favorable. Je n'oserais pas dire que le ministre s'y perd : ses services sont là pour l'aider. Mais il est vrai que, lorsque certains de mes conseillers viennent me voir pour m'entretenir de telle ou telle aide, j'ai parfois l'impression d'être ramené au temps où j'apprenais le latin et où je devais consulter mon Gaffiot. (*Sourires.*)

Un effort est donc nécessaire. Je souhaiterais que nous puissions le réaliser ensemble, notamment dans le cadre des prochaines assises. Les assises n'offrent pas seulement l'occasion de disposer de moyens supplémentaires ou d'introduire des choses nouvelles, mais aussi celle de trouver des chemins plus simples. Peut-être des aides peuvent-elles être supprimées et d'autres ajoutées.

M. le président. La parole est à M. Gérard Grignon.

M. Gérard Grignon. Monsieur le ministre, en 1994, à la suite des conclusions d'une mission envoyée par le Gouvernement, un ensemble de solutions pour restaurer l'armement Paturel-Dagort, pour rationaliser et améliorer la desserte internationale et inter-îles par voie maritime fut proposée.

Ce plan a été présenté au conseil général par le responsable de l'armement et son conseil comme un progrès incontestable.

D'abord, une liaison par semaine, au lieu d'une liaison tous les dix jours, devait être assurée et l'arrivée du bateau était annoncée en milieu de semaine.

Ensuite, un navire supplémentaire, avec l'embauche de quatre marins, devait permettre, sans répercussion sur le coût des marchandises acheminées, en conformité avec le principe de la continuité territoriale, d'approvisionner Miquelon chaque semaine.

Enfin, une liaison Boston-Halifax était créée, ce qui apparaissait comme une chance supplémentaire dans le cadre du désenclavement et de la politique de diversification économique souhaitée.

Or, la réalité ne reflète pas du tout ces belles intentions. En effet, le bateau accuse des retards de plus en plus fréquents, ce qui perturbe gravement l'activité commerciale et économique de l'île. Le navire assurant la desserte sur Miquelon semble inadapté à ce trafic et, contrairement à ce qui fut annoncé, les tarifs ont considérablement augmenté.

Le conseil général est constamment saisi de plaintes des usagers, et les commerçants viennent de déclencher un mouvement de grève pour protester contre le mauvais service fourni par l'armement.

Tout cela est profondément choquant, d'autant que l'armement Paturel-Dagort est confortablement subventionné.

La priorité des priorités doit être la desserte hebdomadaire de l'archipel en milieu de semaine, et non la ligne Boston-Halifax.

Je vous demande, monsieur le ministre, quelles dispositions vous comptez prendre pour faire le point sur cette question afin de contraindre l'armement à respecter ses engagements.

M. Henry Jean-Baptiste. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'outre-mer. C'est une convention datant du mois de décembre 1994 qui a redéfini les conditions de la desserte. Le nouveau système a permis, à partir de l'archipel – c'est le point essentiel – d'opérer sur la ligne Halifax-Boston. Ainsi, la présence de l'archipel sur des marchés extérieurs, auxquels nous sommes tous attachés, est rendue possible.

Il est vrai que l'armement Paturel-Dagort doit porter la plus grande attention à la fiabilité, la régularité et la sécurité des services vers Saint-Pierre, ce qui n'est pas tout à fait le cas aujourd'hui.

Vous avez à plusieurs reprises appelé mon attention sur la situation. J'ai donné instruction au préfet de réunir le plus vite possible une table ronde qui regroupe, outre l'armement, les commerçants utilisateurs et le conseil général. Il est clair que, si la qualité de la desserte devait encore diminuer, nous devrions en tirer toutes les conséquences.

Puisque je m'adresse à vous, j'en profiterai pour vous apporter des précisions sur des points que vous avez évoqués dans votre intervention générale.

S'agissant des fameux « observateurs » embarqués sur les coquilliers canadiens, je puis vous confirmer qu'ils seront maintenus car, pour faire respecter nos zones de pêche, nous avons besoin de gens qui soient aussi des techniciens. Ils sont au nombre de huit.

Quant aux engagements financiers, ils seront tenus. L'État a délégué la totalité des crédits, à l'exception des 15 millions de francs dont vous avez parlé. Ces 15 millions seront au rendez-vous, notamment pour engager les autres programmes qui sont en cours de préparation.

J'en viens au soutien à la pêche. Vous n'ignorez pas quels ont été nos efforts en ce domaine pour que les sociétés Interpêche et Miquelon SA puissent continuer d'exister. Nous répondrons toujours présents dans la mesure où la société Interpêche respectera ses engagements. Aujourd'hui, on peut dire qu'elle les respecte. Nous avons aussi quelques résultats avec Miquelon SA.

Je précise, pour finir, que l'Avel Mad pêche le pétoncle, ce qui n'était pas le cas auparavant.

M. le président. La parole est à M. Henry Jean-Baptiste.

M. Henry Jean-Baptiste. Monsieur le ministre, je souhaite vous interroger sur l'extension à l'outre-mer du prêt à taux zéro.

Le dispositif connaît en France métropolitaine un succès croissant. Il bénéficie largement à des familles à revenu modeste.

Cette réforme serait particulièrement bienvenue à Mayotte car elle permettrait de mieux répondre à la demande, qui existe désormais, de ce que nous appelons les « logements intermédiaires ». Le volume de l'épargne disponible prête à s'investir dans le logement est en croissance régulière.

Ma question aura au moins le mérite de la brièveté : le prêt à taux zéro, ce sera pour quand, comment et selon quelles modalités ? (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Je vous répondrai pour ce qui concerne Mayotte. Le cas des départements d'outre-mer est différent, et j'y reviendrai peut-être tout à l'heure. Honnêtement, l'extension du prêt à taux zéro à Mayotte suppose des conditions qui ne sont pas aujourd'hui réunies, telles que l'existence d'un prêt spécial intermédiaire et d'un réseau bancaire.

Cela dit, mes services sont prêts à étudier avec les partenaires locaux, notamment avec la société immobilière de Mayotte, qui fonctionne si bien, la CFD, le conseil général – j'en ai récemment averti M. Bamana, son président –, la direction de l'équipement et les services du ministère de l'économie et des finances, la création d'un produit spécial qui soit adapté à Mayotte et qui puisse répondre à une demande, qui est réelle, d'accession à la propriété.

M. Henry Jean-Baptiste. Très bien !

M. le président. Nous en venons à une question du groupe République et liberté.

La parole est à M. Claude Hoarau.

M. Claude Hoarau. Monsieur le ministre, je saisis l'occasion pour m'étonner de l'agressivité de votre réponse tout à l'heure car je ne crois pas avoir, à un seul moment, mis en cause votre bonne volonté dans la recherche des solutions à nos problèmes.

J'en arrive à ma question, qui concernera les CIA, CAE et CES.

Lors de la présentation de votre budget, vous avez annoncé que les crédits pour l'emploi regroupés dans le FEDOM étaient en augmentation de 43 %, passant de 1,036 milliard dans la loi de finances de 1996 à 1,487 milliard en 1997. Cette annonce a fait la « une » de l'actualité à la Réunion.

En réalité, les crédits pour l'emploi mobilisés l'an dernier avaient atteint le chiffre de 1,341 milliard, après la protestation unanime des maires à la Réunion, à la suite de laquelle vous aviez abondé de 307 millions les crédits du FEDOM.

Les crédits du FEDOM mobilisés pour l'emploi passent ainsi de 1,341 milliard en 1996 à 1,487 milliard de francs en 1997. L'augmentation réelle est donc de 146 millions, c'est-à-dire de 11 %. Nous sommes donc loin des 43 % proclamés !

Dans la note relative à votre projet de budget, que vous avez rendue publique le 19 septembre dernier, vous précisez qu'en 1996 le FEDOM a effectivement réparti

1,341 milliard – nous sommes d'accord sur ce chiffre – correspondant au financement de 63 570 solutions d'insertion, dont 15 000 CAE, 10 370 CIA, 37 700 CES et 500 primes à la création d'emplois.

En 1995, ce sont 57 000 solutions d'insertion qui avaient été financées.

J'observe que la Réunion a été le seul département d'outre-mer à ne pas bénéficier de cette augmentation des solutions d'insertion en 1996 par rapport à 1995, l'augmentation n'étant que de 0,35 % à la Réunion alors qu'elle était de 24 % en Guadeloupe, de 12 % en Guyane et de 33 % en Martinique. Tant mieux pour nos amis, mais nous, à la Réunion, nous n'avons bénéficié d'aucune augmentation !

Sur la base des informations que contient l'avis de la commission des lois, Je rappelle que votre projet de budget ne prévoit pour 1997 guère plus de 55 000 contrats nouveaux – 25 000 CES, 15 000 CAE et 15 000 CIA – ainsi qu'une légère diminution des primes à la création d'emplois. Bien sûr, nous ignorons encore quelle sera la répartition entre les quatre départements d'outre-mer.

Probablement, il y aurait donc, l'année prochaine, 4 230 CIA de plus qu'en 1996, mais 12 700 CES de moins, soit environ 8 000 solutions d'insertion de moins, alors que les crédits du FEDOM auront augmenté de 146 millions.

Le coût plus élevé des CIA par rapport à celui des CES ne peut suffire à lui seul à expliquer ce décalage.

Votre réponse concernant les nouveaux contrats qui s'ajouteraient à la poursuite des contrats de l'an dernier aurait pu valoir pour 1996 : des contrats signés à la fin de 1995 n'ont-ils pas été prolongés l'année suivante ?

Pouvez-vous me dire si vous prévoyez d'augmenter au cours de l'année prochaine, de la même manière que vous l'avez fait en 1996, les crédits qui permettront de proposer plus de 55 000 nouveaux contrats ? J'observe que ce nombre, qui a été annoncé, est inférieur à celui de l'an dernier.

Je souhaiterais en outre connaître la répartition entre les départements d'outre-mer, tout en espérant que la Réunion ne sera pas lésée du point de vue de la progression des crédits, comme elle l'a été l'année dernière.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Monsieur Hoarau, ne pensez pas que j'aie voulu être tout à l'heure agressif ! (*Sourires.*)

Mon agressivité est inversement proportionnelle à votre calme lorsque vous êtes de mauvaise foi. (*Sourires.*) Quand vous êtes de mauvaise foi, que vous soyez agressif ou que vous soyez calme, je suis quant à moi égal à moi-même.

J'en viens à votre question.

Votre démonstration peut légitimement donner matière à discussion. Il y a en effet une manière de calculer les crédits et de voir comment les solutions d'insertion sont mises en place.

Sans reprendre tous vos chiffres, je rappellerai le principe fondamental de la ligne budgétaire concernée : sa fongibilité.

Qu'essayons-nous de faire ?

Nous disposons de solutions d'insertion dans le secteur marchand et dans le secteur non marchand : les CIA et les CAE. Nous disposons d'autres dispositifs avec lesquels l'insertion se révèle plus difficile : les CES et le RMI, qui n'est pas financé sur mon budget.

Nous tentons, dans la mesure du possible, de privilégier les véritables solutions d'insertion tels que les CIA ou les CAE. Si, au cours de 1997, nous constatons un mauvais fonctionnement ou, comme ce fut le cas cette année, un mauvais départ des CIA, nous « basculerons » les crédits concernés sur le secteur qui en a le plus besoin – en l'occurrence les CES. Bien sûr, cela se fera à enveloppe constante.

Sans vouloir prendre d'engagement, je rappellerai qu'en loi de finances rectificative nous avons, compte tenu de problèmes réels, augmenté de 307 millions les crédits du FEDOM. Il faudra voir comment les choses se passent et de quelle manière s'effectue la consommation des crédits.

Quoi qu'il en soit, je veillerai à ce que la Réunion ne soit pas plus mal traitée que d'autres départements. Je ne pense pas que ce soit le cas, mais je m'en assurerai.

La Réunion bénéficie pratiquement de 50 % des crédits du FEDOM. Il est vrai que la situation de l'emploi y est plus difficile et la population plus nombreuse que dans d'autres départements. Mais le dynamisme de votre île devrait nous permettre d'entrevoir des jours meilleurs.

Votre taux de croissance se situe aux alentours de 7 %. Si la métropole était dans ce cas, nous pourrions certainement apporter des réponses plus concrètes aux questions que vous posez aujourd'hui.

Enfin, s'agissant des 55 000 solutions d'insertion nouvelles, vous avez raison, mais l'année dernière nous n'en étions qu'au début de la mise en place de la loi Perben, notamment des CIA et des CAE ; nous n'étions donc pas à plein régime. En revanche, les contrats passés au cours de l'année 1996 seront pleinement effectifs en 1997 et l'insertion aura lieu si ce n'est toute l'année 1997 – cela dépendra des contrats –, du moins pendant une grande partie.

S'agissant de la répartition physique, nous en discuterons avec le comité directeur du FEDOM, que je réunirai prochainement. Nous essayons de faire un effort plus important en faveur des solutions réelles d'insertion que constituent les CIA et les CAE et si, malheureusement, cela n'est pas suffisant, nous pourrions compenser par la création de CES ou par d'autres systèmes qui auront pu être imaginés d'ici là et qui permettront de répondre à la délicate situation des jeunes Domiens, des jeunes Réunionnais en particulier.

M. le président. La parole est Mme Christiane Taubira-Delannon.

Mme Christiane Taubira-Delannon. Ma question concerne la mise en place de l'établissement public foncier en Guyane, dont la décision remonte à la loi Perben de juillet 1994 et dont le décret d'application nous a été annoncé un peu plus d'un an après, – il paraît que c'est un record !

Je souhaite, monsieur le ministre, que vous fassiez le point sur cet établissement public qui a pour vocation de corriger de graves anomalies. Je pense notamment à l'emprise de l'Etat en propriété privée sur 90 % du territoire et à la question de la restitution opérée depuis quelques mois par le centre spatial d'une partie des terres dont les occupants avaient été expropriés.

Certaines injustices sont moins visibles, mais elles sont peut-être encore plus frustrantes. Les baux emphytéotiques, par exemple, ont plus de onze ans d'âge et sont encore provisoires. Par ailleurs, alors que les personnes physiques et les familles ont des difficultés pour accéder à la terre, des opérations spectaculaires obtiennent des assises foncières sans trop de difficultés. Je pense notam-

ment à ce studio cinématographique et à cette opération d'exploitation de la canne à sucre qui, je l'espère, seront des opérations économiques viables, durables, pérennes.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Vous avez raison, madame le député !

Comme mes prédécesseurs, comme vous-même sans doute, je me heurte parfois à des inerties et je ne m'explique pas pourquoi les textes mettent si longtemps à sortir. Ce que je peux vous dire, c'est que le décret a été signé par tous les ministres, qu'il est aujourd'hui en cours de publication et qu'il entrera en application au début de 1997. Je veillerai personnellement, avec mes plus proches collaborateurs, à ce que cet établissement public ne soit pas une « usine à gaz » et à ce que les choses avancent, c'est-à-dire que l'on n'empile pas les dossiers les uns sur les autres. Il faut en effet les traiter rapidement si l'on veut résoudre le problème du foncier en Guyane.

Quant aux deux dossiers de défiscalisation, dont vous avez parlé, concernant la canne à sucre et le studio cinématographique, nous y sommes tous attachés. J'ai confiance, et je pense qu'ils aboutiront. Je ne suis ni un homme de cinéma ni un industriel de la canne à sucre, aussi serai-je prudent. Cela dit, j'ai beaucoup soutenu le projet de studio de cinéma de Meline dont le carnet pour l'année 1997 est déjà bien rempli, car beaucoup de producteurs sont allés tourner au Venezuela parce qu'ils ne trouvaient pas les moyens nécessaires en Guyane. Je ne dis pas que cela réglera le problème de l'emploi, mais cela créera une activité originale, en tout cas importante.

Quant au projet d'exploitation de la canne à sucre dont vous m'avez parlé et que Léon Bertrand m'a présenté, nous devons tous le soutenir car, en créant des emplois à partir d'une activité nouvelle qui devrait être pérenne, il est de nature à répondre au problème du développement de la Guyane.

M. le président. La parole est à Mme Christiane Taubira-Delannon, pour une seconde question.

Mme Christiane Taubira-Delannon. Ma seconde question concerne le projet de réforme minière en Guyane. Ce projet important pose des questions auxquelles il faudra répondre en matière d'environnement, d'encadrement de la production – je pense à la dimension des unités de production – et de distribution. Certaines entreprises implantées récemment en Guyane ont multiplié par plus de sept leur capital en pleine phase d'exploration. La question des catégories d'entreprises et celle de la mutation nécessaire des orpailleurs en Guyane se posent très clairement.

Cette réforme devra aussi résoudre les problèmes sociaux, c'est-à-dire la question de l'embauche sur place, donc de la formation des jeunes Guyanais aux métiers de la mine, ainsi que la question de la protection de la forêt. La France est le seul pays de l'Union européenne à posséder une forêt en milieu équatorial. Elle est soumise aux directives européennes concernant les forêts tropicales. Or l'activité minière est fortement pénalisante pour la forêt.

Monsieur le ministre, les choses avanceront-elles vite ? Je sais que le conseil des ministres a déjà adopté un texte. Quelles sont les prochaines étapes ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Madame le député, la réponse est simple.

Comme vous l'avait dit, le conseil des ministres a examiné le projet et il sera soumis au Parlement en tout début d'année prochaine. Je ne peux pas vous dire plus.

Vous connaissez ce projet, nous y avons beaucoup travaillé. Tout le monde y a été associé. Il prévoit une coexistence des petits orpailleurs avec les plus grands et une exploitation protégée de la forêt guyanaise. Il faut le mettre en route assez vite.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. André Lesueur.

M. André Lesueur. Conformément à la volonté de M. le Président de la République, le service militaire adapté a été maintenu à la Martinique. Vous en avez parlé dans votre intervention, monsieur le ministre, mais de manière un peu superficielle, me semble-t-il. J'aimerais donc en savoir plus et connaître les perspectives de développement du service militaire adapté outre-mer.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Monsieur le député, vous avez raison, je suis passé un peu vite sur ce sujet pourtant important. Compte tenu du délai qui m'était imparti, je n'ai pas pu répondre à toutes les questions, et mes réponses auraient souvent mérité d'être plus précises.

S'agissant du SMA, vous avez souligné l'engagement du Président de la République, qui a opté d'emblée pour son maintien. Une fois cette décision acquise, il fallait que le SMA trouve sa place à l'intérieur de la réforme du service national. C'est chose faite, puisqu'il devient l'une des formes du volontariat, c'est-à-dire qu'il figurera dans la palette de choix qui sera offerte à nos jeunes concitoyens au moment du rendez-vous citoyen.

Aujourd'hui, nous raisonnons à effectif constant, c'est-à-dire environ 3 000 formations pour les départements et territoires d'outre-mer. Bien évidemment, à la clef du SMA il y aura non pas un salaire, mais une indemnité, exactement comme en métropole. Ce sera à la fois un élément d'insertion et un début de commencement de revenu. C'est dans ce cadre qu'il faudra se battre pour démontrer que c'est une formule très élaborée et adaptée à la formation en outre-mer. Si nous voulons que le SMA non seulement se maintienne, mais se développe, on ne doit pas se contenter de consolider les crédits existants ; ils demanderont à être renforcés dans les années qui viennent.

M. le président. La parole est à M. André-Maurice Pihouée.

M. André-Maurice Pihouée. Monsieur le ministre, je voudrais vous parler de mobilité.

La Réunion a un solde migratoire positif de 4 000 personnes environ par an. À côté de cela, de 10 000 à 11 000 jeunes sortent de ses établissements scolaires tous les ans, dont près des deux tiers ne possèdent aucun diplôme. La solution réside dans la formation. Pour compléter la formation locale, l'ANT intervient afin de permettre à certains jeunes de partir en métropole et de recevoir une formation qualifiante un peu plus poussée.

Le nombre de jeunes quittant la Réunion actuellement est peu important compte tenu des besoins, un millier environ. Maintenant que l'ANT est restructurée, ne pourrait-on pas accorder une priorité au départ en métropole des jeunes qui veulent se former ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Monsieur le député, c'est une très bonne question, qui s'articule d'ailleurs fort bien avec la précédente sur le SMA. En effet,

l'un des inconvénients de la réforme du service national, c'est la suppression de la mobilité pour certains de nos concitoyens d'outre-mer, qui allaient en métropole dans le cadre de leur service militaire. Il faudra donc préserver l'aspect « mobilité » dans la nouvelle forme de service national, et ce sera l'objet de prochaines décisions. Certains de nos jeunes concitoyens d'outre-mer doivent pouvoir venir faire leur service en métropole dans une collectivité, à Sarlat, par exemple. C'est important.

Quant à l'ANT, qui permet une formation à un autre niveau, elle a été restructurée, comme vous l'avez dit. Ses crédits sont aujourd'hui préservés. Cela dit, il est important qu'un brassage s'opère entre l'outre-mer et la métropole. Il ne faudrait pas que les domiens aillent travailler en métropole et qu'ils ne reviennent dans les DOM que pour les vacances ou pour leur retraite. Les jeunes qui vont se former en métropole doivent revenir travailler dans les départements d'outre-mer.

En matière de formation professionnelle, il n'est pas nécessaire d'inventer une multitude de systèmes. Nous en avons quelques-uns qui marchent bien, notamment l'ANT. Il faudra peut-être diversifier un peu son action, la renforcer, faire en sorte que ses crédits, à défaut d'être beaucoup plus importants, en tout cas ne diminuent plus maintenant qu'elle est restructurée et qu'elle est plus efficace.

M. le président. La parole est à M. Pierre Petit.

M. Pierre Petit. Deux brèves questions, monsieur le ministre.

Qu'est devenue cette Arlésienne, la sous-préfecture de Saint-Pierre ?

Le texte très ambitieux sur les PME est-il applicable à la Martinique et dans les DOM en général ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'outre-mer. N'ayant pas trouvé de locaux disponibles pour installer la sous-préfecture de Saint-Pierre – la crise du logement touche même les sous-préfets ! – nous avons décidé la construction de locaux neufs. Le sous-préfet sera nommé avant la fin de l'année. Il logera d'abord à la préfecture, mais il s'occupera de Saint-Pierre. Il surveillera la construction de la sous-préfecture et s'y installera dès l'achèvement des travaux. Cela prendra peut-être un peu de temps, mais toutes les décisions sont prises.

Quant au plan PMI-PME, il est évidemment pleinement applicable dans les départements d'outre-mer et nous avons même tenu une réunion à ce sujet avec mon collègue M. Raffarin. Les nombreuses décisions prises lors des assises constituent les premières réponses. D'autres mesures seront décidées, notamment dans le cadre de la zone spécifique d'aménagement du territoire, qui nous permettront de renforcer l'action en faveur des PMI-PME. Mais là encore, sans trop exagérer les différences, il faut avoir une approche adaptée aux départements d'outre-mer ; Jean-Pierre Raffarin est tout prêt à nous y aider.

M. le président. La parole est à M. Anicet Turinay.

M. Anicet Turinay. Les assises de l'égalité sociale et du développement économique ont suscité un réel espoir outre-mer. Monsieur le ministre, quel est le bilan de l'application des mesures annoncées par M. le Premier ministre et par vous-même ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Monsieur le député, quoi que puissent penser certains il est bien difficile de résumer les assises en deux minutes. Mais nous en avons établi un premier bilan et je tiens un document à votre disposition.

Je dirai rapidement que les assises ont été un outil/clé, pour le lancement du grand chantier de l'égalité sociale. Elles ont permis la résolution de certains dossiers, notamment celui de la défiscalisation du logement intermédiaire ; ce qui est loin d'être négligeable quand on se replace dans le contexte de la discussion de la loi Pons et de la défiscalisation. Contrairement à ce que l'on pouvait penser, une avancée a en effet été réalisée, comme pour les matériels de manutention dans les ports, alors qu'on aurait pu s'attendre à une suppression.

Sur le plan économique, nous avons veillé à ce que plusieurs mesures importantes soient prises. L'accès au réescompte a été élargi, son taux a baissé. Un fonds de participation PME-PMI a été créé en Guadeloupe. Une convention permet à la SOFARIS d'intervenir outre-mer, comme les chefs d'entreprise en avaient fait la demande.

L'étape suivante, qui est nécessaire et qu'il faut mener à bien, est la réforme de l'ensemble CFD-IEDOM. Là, nous avons un problème. Des propositions extrêmement intéressantes nous ont été faites, sur la base du rapport de l'inspection générale des finances qui m'a été remis en mai dernier, et nous travaillons sur certaines d'entre elles. Je pense que nous pourrions commencer à les mettre en application, ce qui, à mon sens, réglera totalement le problème de l'accès aux circuits bancaires, de leur fluidité, de leur présence et de leur proximité. L'idée, c'est d'avoir une sorte de guichet unique auprès duquel les entreprises pourront obtenir des réponses, comme cela a été fait en métropole avec la banque des PME-PMI.

M. le président. La parole est à M. Léon Bertrand.

M. Léon Bertrand. Je retire ma question, monsieur le président, car elle était identique à celle que vient de poser M. Turinay.

M. le président. J'en prends acte.

Nous en revenons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Gérard Grignon.

M. Gérard Grignon. Monsieur le ministre, la loi du 4 janvier 1993 relative à l'outre-mer dispose : « Le conseil général exerce, en matière d'immatriculation des navires armés au commerce, les responsabilités et les compétences attribuées à l'Etat ». Or, l'avis du Conseil d'Etat rendu le 1^{er} juin 1994 semble singulièrement limiter cette compétence. En effet, que dit-il ?

« En l'absence de toute disposition expresse de la loi abrogeant ou modifiant les textes en vigueur, prescrivant l'application pure et simple aux navires immatriculés à Saint-Pierre-et-Miquelon du régime juridique applicable aux navires immatriculés dans les ports métropolitains, de telles dispositions – celles de la loi de janvier 1993 – ne sauraient avoir pour portée de permettre au conseil général de réglementer les conditions d'exploitation des navires, qu'il s'agisse de la fixation des catégories de navigation, de la nationalité de l'équipage, des conditions de sécurité ou du droit du travail ou du régime de protection sociale applicable aux marins embarqués à bord de ces navires. »

Il semble donc évident que la nature des avantages liés à une immatriculation à Saint-Pierre-et-Miquelon doit être définie par voie législative.

Ma question est donc simple, monsieur le ministre.

Concernant le registre d'immatriculation des navires à Saint-Pierre-et-Miquelon, le Gouvernement compte-t-il prendre les mesures législatives qui conviennent, et dans quel délai ; ou ce projet, qui serait salutaire pour notre marine marchande et dynamisant pour l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon, est-il définitivement abandonné ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Monsieur le député, nous nous sommes à plusieurs reprises concertés sur ce sujet. Je souhaite autant que vous parvenir enfin à un résultat.

Ce point sera à l'ordre du jour du prochain comité interministériel de la mer qui sera consacré à l'outre-mer, et je m'efforcerai d'obtenir cette mesure qui est dans l'intérêt évident de l'archipel.

Nous avons fini par venir à bout de toutes les oppositions qui avaient germé ici ou là. Le processus a peut-être été lent, mais il a fallu faire évoluer les esprits, dans l'intérêt bien compris de l'archipel.

M. le président. La parole est à M. Henry Jean-Baptiste.

M. Henry Jean-Baptiste. Monsieur le ministre, ma seconde question est simple. Elle concerne l'extension des activités de l'ANT aux familles mahoraises vivant en France métropolitaine.

Cette agence rend d'immenses services aux familles d'outre-mer sur le plan de l'accueil, de la formation, de l'orientation, parfois même de l'aide au retour dans nos îles.

Pendant longtemps, les choses semblaient aller de soi. Il y a quelques années, les responsables de l'ANT avaient organisé tout un ensemble de prestations pour les familles mahoraises vivant en France. Mais, ensuite, nous avons eu le sentiment que leurs conditions d'accès à ces prestations étaient devenues floues.

A Fougères, où vivent de nombreuses familles mahoraises, l'ANT joue le jeu. Ailleurs, on dit ou on écrit que les Mahorais ne relèvent pas de son action bienfaitrice.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, puisque vous êtes l'autorité de tutelle de cette agence, nous préciser votre position ? Il serait paradoxal que ceux qui ont le plus besoin de cette aide en soient écartés.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

OUTRE-MER

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Je vous remercie, monsieur le député, de me permettre de préciser ce qu'il en est de l'extension des compétences de l'ANT à Mayotte. Elle est prévue dans la convention de développement et je pense qu'elle pourra se réaliser à la fin de 1997. A cette date, en effet, le schéma des formations aura été défini et le centre de formation professionnelle des adultes de Sada entrera dans la dernière phase de construction. Nous pourrions alors conclure une convention entre la collectivité territoriale et cette agence pour fixer les modalités de son intervention. J'ai d'ores et déjà demandé à la direction de l'ANT d'y réfléchir et de préparer un projet afin que l'on ne prenne pas de retard et que l'ANT puisse intervenir à Mayotte dès que la décision aura été prise.

M. le président. Nous avons terminé les questions.

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « outre-mer ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 12 367 975 francs ;
« Titre IV : 374 327 717 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 30 470 000 francs ;
« Crédits de paiement : 16 451 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 919 400 000 francs ;
« Crédits de paiement : 673 780 000 francs. »

Je mets aux voix le titre III.
(*Le titre III est adopté.*)

M. le président. MM. Auberger, rapporteur général, et M. Flosse ont présenté un amendement, n° 91, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B :
« I. – Réduire les crédits de 52 050 000 francs.
« II. – Majorer les crédits de 52 050 000 francs. »

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour les départements d'outre-mer.

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour les départements d'outre-mer. En adoptant l'amendement de M. Flosse, la commission des finances l'a fait sien.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Monsieur le rapporteur spécial, le président Flosse m'avait laissé entendre que cet amendement serait retiré, mais puisque vous l'avez soutenu, le Gouvernement ne peut qu'émettre un avis défavorable.

Rejet, donc, mais je dis en même temps que c'est une bonne idée. Pourquoi ? Parce qu'il est inutile pour la réaliser de modifier la loi de finances. C'est un problème qui peut être réglé en gestion par la création de deux articles d'exécution qui permettraient au Parlement de distinguer clairement les flux financiers destinés aux communes de ceux destinés au territoire de la Polynésie française. Je m'en suis expliqué tout à l'heure avec le principal intéressé, Gaston Flosse, qui a semblé bien comprendre ce mécanisme beaucoup plus souple qui permet de ne pas passer par la loi de finances.

M. le président. Maintenez-vous l'amendement, monsieur le rapporteur spécial ?

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. Je ne peux pas le retirer, mais je ne le défends plus ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Si cet amendement n'est plus défendu, c'est que j'ai donné de bonnes explications. Je peux donc maintenant demander qu'il soit tout simplement rejeté.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 91.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. M. Moutoussamy et les membres du groupe communiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 165, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, réduire les crédits de 100 millions. »

La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. L'examen de la répartition des crédits du FEDOM en 1996 révèle que les besoins en contrats emploi-solidarité sont nettement plus affirmés que pour les autres contrats. Ce constat a d'ailleurs nécessité une deuxième réunion du comité directeur du FEDOM, afin de procéder aux réorientations exigées par le contexte local des départements d'outre-mer. Il est évident que la situation n'a pas beaucoup évolué et que le contrat emploi-solidarité est celui qui mérite le plus d'être soutenu, en raison même des besoins réels qui s'expriment, notamment dans les services publics des collectivités, à l'éducation nationale et dans le tissu associatif. Il ne s'agit pas de privilégier le secteur non marchand. Il s'agit simplement de tenir compte de la réalité, de permettre, en particulier aux communes, d'organiser leurs services sur l'année civile.

Par cet amendement, je vous demande donc, monsieur le ministre, de redéployer 100 millions de francs en faveur des contrats emploi-solidarité en les prélevant sur la ligne des contrats d'accès à l'emploi.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. Contre !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Monsieur Moutoussamy, votre amendement prévoit non un redéploiement, mais la suppression pure et simple de 100 millions de francs de crédits. Je me vois donc contraint de le refuser, car nous perdrons ces 100 millions.

Pour être plus sérieux, je vous indique que, même si vous proposiez un redéploiement, je demanderais le rejet.

Ainsi que je l'ai expliqué, sur les 15 000 contrats d'accès à l'emploi programmés en 1996, 10 000 étaient signés au 30 septembre et, au rythme de consommation actuel, l'ensemble des contrats prévus seront signés d'ici à la fin de l'année. Les crédits seront donc consommés. J'ai dû d'ailleurs attribuer dernièrement 1 000 CAE supplémentaires à La Réunion afin d'éviter que l'ANPE ait à refuser cette aide à l'embauche, notamment pour des jeunes.

J'ajoute que le CAE n'a pas été transformé, comme l'a été le CIE en métropole. Nous en avons gardé tous les avantages.

Par ailleurs, je vous rappelle que les crédits du FEDOM sont fongibles, ce qui signifie que ceux qui ne sont pas utilisés ne sont pas perdus mais sont transférables sur une autre formule d'insertion. C'est donc globalement, je le répète, qu'il faut apprécier les crédits du fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer.

L'amendement que vous proposez conduirait à remettre en cause cette fongibilité, notamment vis-à-vis de nos censeurs financiers. Or j'y suis vraiment attaché, car je tiens à ce que la répartition des crédits soit faite par le comité directeur du FEDOM.

Je ne suis pas du tout opposé à votre démarche. Si nous étions dans un système de comptabilité physique, je vous dirais tout de suite oui. Mais comme nous pouvons, par nous-mêmes, procéder à des transferts de cette nature, je vous demande de bien vouloir retirer votre amendement.

M. le président. Le retirez-vous, monsieur Moutoussamy ?

M. Ernest Moutoussamy. Vous avez vous-même souligné, monsieur le ministre, que nous devons être sérieux. Or vous savez très bien que je n'ai pas le pouvoir de demander le redéploiement de ces 100 millions et que vous seul pouvez y procéder.

Dans le cadre du FEDOM, ce transfert est possible, mais il faudrait attendre qu'il se réunisse une nouvelle fois, éventuellement en cours d'année. Tandis que si nous décidions dès maintenant de réaffecter ces crédits aux CES, les collectivités locales pourraient mieux organiser leurs services.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Si je demande le rejet de l'amendement, monsieur le député, c'est que vous ne pouvez pas substituer l'Assemblée nationale au comité directeur du FEDOM, prévu par la loi Perben, pour la répartition des crédits.

Mais je vous dis oui pour une réunion du comité directeur. On peut même en prévoir deux ou trois en cours d'année. Je n'y suis pas du tout opposé. Cela permet à tout le monde de se retrouver et surtout de procéder à une évaluation. J'entends beaucoup de choses sur la consommation des crédits dans tel département, leur non-consommation dans tel autre. Décidons entre nous des mesures à prendre. La seule chose que je ne puisse pas vous promettre, c'est que j'augmenterai l'enveloppe dans de fortes proportions.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 165.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. J'appelle l'article 93 rattaché à ce budget.

Article 93

M. le président. « Art. 93. – Le dernier alinéa de l'article 285 *ter* du code des douanes est ainsi rédigé :

« Ces dispositions s'appliquent jusqu'au 31 décembre 2001. »

La parole est à M. Jean-Paul de Rocca-Serra, rapporteur spécial.

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. La commission a adopté cet article pour une raison très simple. Il convient de proroger l'application de l'article 285 *ter* du code des douanes jusqu'en 2001 parce que les difficultés financières des régions qui avaient motivé ces dispositions n'ont pas disparu, bien au contraire.

M. le président. Je mets aux voix l'article 93.

(L'article 93 est adopté.)

Après l'article 93

M. le président. En accord avec la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, j'appelle maintenant les amendements tendant à insérer un article additionnel après l'article 93.

M. Virapoullé a présenté un amendement, n° 71 corrigé, ainsi libellé :

« Après l'article 93, insérer l'article suivant :

« Il est inséré, dans le code général des impôts, un article 613 *ter* ainsi rédigé :

« Art. 613 *ter*. – Le département de la Réunion peut instituer à son profit une taxe sur la consommation locale d'alcool tel que défini à l'article 403 du présent code. Le montant de cette taxe est fixé à 30 % du prix de vente hors taxes. »

La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

M. Jean-Paul Virapoullé. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai deux minutes pour vous exposer un problème de société dont la gravité est extrême, et je voudrais que vous m'accordiez toute votre attention.

Nous avons, tout au long de cette journée et depuis longtemps dans cette assemblée, affirmé qu'il fallait emprunter la voie de la vérité pour que l'Europe, pour que la métropole connaissent le vrai visage de l'outre-mer. C'est celui d'un monde qui veut vivre de son travail dans la responsabilité et la dignité. Et ce n'est pas pour rien que je suis l'un des acteurs, aux côtés d'autres collègues, de la transformation du RMI en RMA, que je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir acceptée.

Le revenu minimum d'activité, cela veut dire mettre les gens au travail et faire passer cette notion que toute ressource est la résultante d'un effort.

Mais lorsqu'on emprunte la voie de la vérité, on doit regarder les réalités en face. Et il y a une vérité qui ne ternit pas l'image de l'outre-mer, mais qui honore ceux qui la montrent. Lorsqu'on est malade, on doit dire de quelle maladie on souffre et y apporter les traitements qui conviennent. Aujourd'hui, alors que les courbes des crédits issus de la solidarité augmentent de façon substantielle à l'égard de l'outre-mer – c'est tant mieux, et c'est l'œuvre du Gouvernement – il faut signaler que, malgré cet effort, un fléau est en train de détruire la société réunionnaise. Ce fléau n'a pas pour nom la drogue, dont nos amis antillais ont à subir les méfaits. Ce fléau s'appelle l'alcoolisme.

La consommation d'alcool pur par habitant est de seize litres par an ! Nous avons dépassé, pour la mortalité due aux maladies psychotiques, le taux de la Bretagne. Nous avons aussi dépassé le taux du Pas-de-Calais, car on

ne consomme pas seulement le rhum à la Réunion, mais aussi les alcools forts importés, comme le whisky. On dénombre une fois et demie plus de cancers de l'œsophage pour les jeunes de trente-cinq ans que dans les départements métropolitains. L'alcoolisme foetal atteint un taux de 3 à 5 % au lieu de 2,4 en métropole. Les accidents de la route sont causés à raison de 40 % par l'alcoolisme, les crimes et les affaires judiciaires à raison de 60 %.

Alors, moi, je suis mandaté par la jeunesse de mon département, par les associations familiales, par les papas et les mamans de la Réunion pour vous dire : ça suffit !

Cette petite bouteille que je vous montre, cette « pile plate » comme on dit chez nous, contient du rhum, mais ce pourrait être du whisky. Elle coûte 12,95 francs T.T.C., pas davantage, et on en trouve dans tous les supermarchés, à côté des collèges, à côté des lycées. Les jeunes vont les acheter empaquetées – en principe la vente leur est interdite – et ils les rapportent dans leur école !

La jeunesse consomme cet alcool, on est en train de l'empoisonner !

Je vous présente maintenant le futur poison de la jeunesse métropolitaine et réunionnaise. Voici ce qu'on appelle les « premix », distribués par Bacardi, un des empoisonneurs des temps modernes ! Le premix est un mélange de whisky et de coca. Avant, un jeune pouvait boire son coca tranquille. On va le conditionner à boire ce poison !

Voilà pourquoi, mes chers collègues, j'estime qu'il faut instituer une taxe de 30 % sur la consommation locale d'alcool, d'abord pour prévenir l'alcoolisme, ensuite pour se procurer les financements nécessaires pour guérir les malades et surtout pour les accompagner socialement à la sortie de leur traitement médical en leur donnant un projet de vie qui les empêche de retomber dans l'alcoolisme, en les aidant à trouver du boulot ou à monter une petite affaire.

Tel est le sens de mon amendement. On ne peut pas laisser le cancer de l'alcoolisme détruire une terre qui veut vivre avec fierté de son travail, qui veut s'honorer par sa production et qui a su montrer dans bien des domaines, avec un taux de croissance de 7 %, qu'elle est capable de réussir.

Il faut éradiquer ce fléau en se souvenant de cette phrase du poète québécois Félix Leclerc : « La meilleure façon de tuer un homme, c'est de le payer pour être chômeur ». Eh bien, la deuxième meilleure façon de le tuer, c'est de mettre à sa disposition des poisons de ce type à des prix qui l'incitent à les consommer pour oublier son triste destin ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Sur ce sujet sensible, monsieur le rapporteur spécial, quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement. Mais, compte tenu du talent et de la chaleur avec lesquels M. Virapoullé l'a défendu, je pense qu'elle y aurait été favorable. Personnellement, je le suis.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Le Gouvernement ne peut rester insensible à la démonstration de Jean-Paul Virapoullé ; il est même favorable à sa démarche. Simplement – et ce n'est pas une manière de

renvoyer la décision aux calendes grecques, car il faut agir rapidement – nous ne pouvons pas prendre une telle mesure sans une étude préalable qui permette d'évaluer son impact global, notamment sur les ventes, mais aussi sur l'activité de l'île. Il faut procéder comme on l'a fait pour d'autres produits de même nature, en métropole, c'est-à-dire expertiser les mesures les mieux appropriées pour s'attaquer à ce fléau en s'entourant de tous les avis nécessaires.

Je souhaite donc, monsieur le député, que vous retiriez cet amendement. De mon côté, je m'engage à envisager très vite la consolidation de votre démarche dans un texte élaboré avec les autres ministères concernés.

Pour ma part, je suis tout à fait favorable à votre initiative. Les recettes de la taxe que vous envisagez pourraient être affectées à des activités beaucoup plus saines, en direction de l'emploi, de l'insertion, du logement social ou encore de l'animation de la jeunesse. Ce serait un juste retour des choses. Mais je vous demande de bien vouloir attendre.

M. le président. Compte tenu des explications du ministre, monsieur Virapoullé, acceptez-vous de retirer votre amendement ?

M. Jean-Paul Virapoullé. Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir pris en considération la gravité de la question que j'ai évoquée devant l'Assemblée nationale.

Nous ne sommes pas, il est vrai, à une semaine près. Mais l'engagement que vous venez de prendre, il nous faut, je vous en conjure, le tenir ensemble. Faites expertiser l'amendement, nommez les experts qui viendront sur place et acceptez que je sois associé à leurs travaux pour que ma vigilance ne puisse être trompée.

Ensuite, dans trois mois, à l'occasion du collectif budgétaire, nous pourrions présenter en commun un nouvel amendement qui éclairerait tous les aspects de ce dossier, c'est-à-dire l'assiette et le montant de la taxe, aussi bien que l'affectation de son produit.

Sous réserve de cet engagement du Gouvernement, je suis prêt, monsieur le président, à retirer l'amendement n° 71 corrigé.

M. Camille Darsières. Monsieur le président, puis-je intervenir ?

M. le président. La parole est à M. Camille Darsières.

M. Camille Darsières. Je voudrais simplement faire observer à mon excellent collègue Jean-Paul Virapoullé, qui est extrêmement talentueux, que je n'ai pas très bien compris pourquoi il demande à M. le ministre d'expertiser l'utilisation des revenus du produit de la taxe. Cette somme est bien censée revenir au département.

M. Jean-Paul Virapoullé. Oui.

M. Camille Darsières. Mais alors, vous recentralisez, monsieur Virapoullé ! Vous demandez au ministre de faire une expertise sur ce que le département doit faire !

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

M. Jean-Paul Virapoullé. Non, monsieur Darsières, je demande à M. le ministre de faire une expertise sur l'ensemble du problème. Faut-il prévoir un texte de 20, 25 ou 30 % voire davantage ? Je l'ignore. En outre, il sera bien précisé que l'argent doit aller au département de La Réunion auquel je fais entièrement confiance. C'est à lui qu'il appartiendra de mettre en place la politique à trois volets que j'ai mentionnée : le préventif, le curatif et le traitement économique concernés pour faire face à la situation des personnes concernées.

M. le président. L'amendement n° 71 corrigé est retiré.

M. Auberger, rapporteur général, et M. Flosse ont présenté un amendement n° 92 ainsi rédigé :

« Après l'article 93, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement présente au Parlement, en annexe au projet de loi de finances de l'année, un rapport rendant compte de l'application de la convention du 25 juillet 1996 pour le renforcement de l'autonomie économique de la Polynésie française, faisant apparaître l'imputation budgétaire des flux faisant l'objet de l'engagement de l'Etat ainsi que l'évolution prévisible de ces flux pour la durée de ladite convention. »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. Cet amendement est retiré.

M. le président. L'amendement n° 92 est retiré.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'outre-mer.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à l'outre-mer. Je remercie tous les parlementaires qui ont participé à cette discussion. J'ai bien noté, dans l'ensemble des interventions, les questions qui demeurent posées et auxquelles je répondrai par écrit. En effet, les délais auxquels nous sommes tenus accélèrent sans doute le débat, mais peuvent laisser quelques-uns sur leur faim.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu, le 25 octobre 1996, de M. Francis Delattre un rapport, n° 3070, déposé en application de l'article 16 du règlement, par la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes, sur les comptes de l'Assemblée nationale de l'exercice 1995.

3

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 25 octobre 1996, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture, sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Ce projet de loi n° 3069 est renvoyé à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Lundi 28 octobre 1996, à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997, n° 2993 :

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 3030).

Affaires sociales et santé et article 98.

Affaires sociales :

M. Adrien Zeller, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 38 au rapport 3030) ;

Famille et solidarité :

Mme Bernadette Isaac-Sibille, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 3031, tome XII) ;

Personnes âgées :

M. Jean-Luc Prével, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 3031, tome XIII).

Santé :

M. Augustin Bonrepaux, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 39 au rapport 3030) ;

M. Yves Van Haecke, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 3031, tome XIV) ;

Personnes handicapées :

M. Gérard Cornu, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 3031, tome XV).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance ;

Discussion du texte élaboré par la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville :

M. Pierre Bédier, rapporteur (rapport n° 3048).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*
JEAN PINCHOT

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

Par lettre du 25 octobre 1996, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le Président de l'Assemblée nationale la proposition d'acte communautaire suivante :

N° E 722. – Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion au nom de la Communauté européenne d'un accord de coopération internationale en matière de

recherche et de développement dans le domaine des systèmes de fabrication intelligents entre la Communauté

européenne et l'Australie, le Canada, le Japon, les Etats-Unis d'Amérique, la Norvège et la Suisse (10557/96 L RECH 113) (COM [96] 468 FINAL).